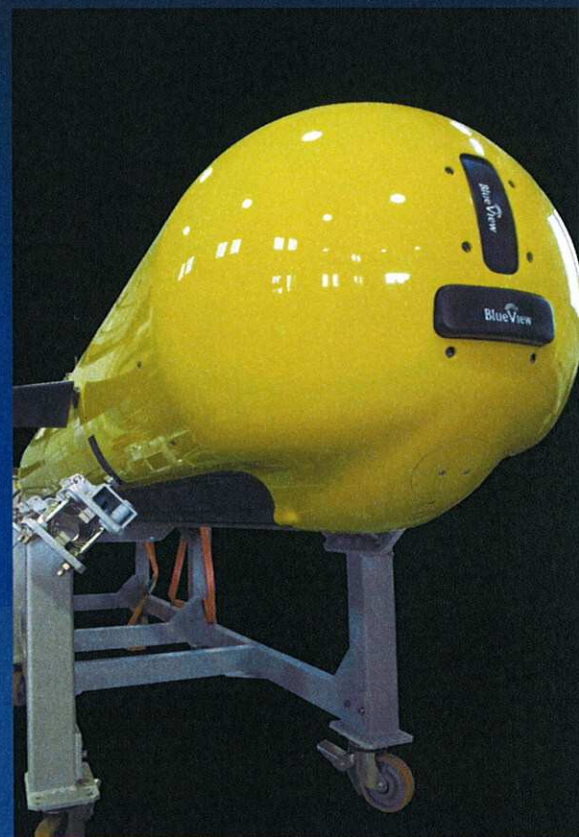


Document de référence 2008



# PLAN GÉNÉRAL

<input type="checkbox"/>	<b>Message du Président</b> .....	2
<input type="checkbox"/>	<b>PARTIE I : le Groupe en 2008</b>	
	• Historique .....	3
	• Organisation .....	4
	• Faits marquants .....	6
	• Chiffres clés .....	7
<input type="checkbox"/>	<b>PARTIE II : rapport financier annuel</b>	
	• Rapport de gestion .....	12
	• Comptes consolidés .....	32
	• Comptes sociaux .....	68
	• Rapports des Commissaires aux Comptes .....	66 & 81
<input type="checkbox"/>	<b>PARTIE III : autres informations</b>	
	• Renseignements de caractère général .....	83
	• Honoraires des Commissaires aux Comptes .....	86
	• Rapport sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne .....	87
	• Rapport spécial du Conseil concernant les attributions gratuites d'actions .....	93
	• Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration .....	94
	• Présentation juridique des sociétés du groupe .....	95
	• Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	100
	• Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale .....	103
	• Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 .....	104
	• Responsables de l'information et de la communication financière .....	108
	• Document d'information annuel .....	109
	• Table de concordance .....	110

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

## Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- relativement à l'exercice clos le 31/12/2007 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2008 (numéro de dépôt D.08-0313) ;
- relativement à l'exercice clos le 31/12/2006 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1<sup>er</sup> juin 2007 (numéro de dépôt D.07-0540).

## LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires,

La crise financière mondiale que nous traversons depuis les derniers mois de 2008 a des conséquences très dures pour l'industrie dans notre pays. Affronter une telle adversité sera sans doute le challenge majeur de 2009. Nous sommes pourtant raisonnablement confiants sur les capacités de notre groupe à faire face à un contexte délicat pour plusieurs raisons :

- notre politique d'acquisitions, tout en restant active, a été particulièrement prudente en termes de prix payés et d'endettement au cours des deux dernières années. Cette prudence a préservé notre bilan d'un endettement excessif et d'un niveau d'actifs incorporels trop élevé ;
- notre désengagement vigoureux du secteur automobile, engagé depuis 4 ans et achevé en septembre 2008, semble, avec le recul dont nous disposons, avoir été une décision salutaire ;
- enfin, parce que la plupart de nos marchés conservent des perspectives porteuses d'avenir et que nous disposons aujourd'hui d'une structure financière et opérationnelle solide, le groupe devrait poursuivre sa politique de développement ambitieuse, dans une période riche en opportunités.

La plupart des marchés sur lesquels le groupe est aujourd'hui positionné sont porteurs et ne semblent pas pour l'instant affectés par la crise. Seul le semi conducteur reste sinistré sans offrir pour le moment de perspectives de redressement. L'aéronautique et le programme A 350 offrent des perspectives importantes pour les 3 prochaines années. Nous espérons qu'elles se concrétiseront par des premières commandes significatives dès 2009. Le secteur de la Défense reste porteur et bénéficie du plan de relance gouvernemental mis en œuvre actuellement. Le recul de l'activité dans la construction navale civile sera partiellement compensé par la montée en puissance de la construction navale militaire.

**Jean-Pierre GORGÉ**  
**Président**

## **HISTORIQUE**

### **1990**

#### **Création de FINUCHEM par Jean-Pierre GORGÉ**

Le groupe intervient alors dans le secteur des matériaux (MS Composites) et de la chimie (Pharmacie Centrale de France).

### **1992**

#### **Acquisition de ECA**

FINUCHEM s'oriente vers le secteur de la robotique.

### **1996-1998**

#### **Création de l'activité de robotique pour le secteur automobile**

FINUCHEM acquiert les sociétés CIMLEC Industrie, TENWHIL, BEMA Ingénierie, POLYMATIC et devient un acteur important du secteur des biens d'équipement pour la construction automobile.

### **1998**

#### **Introduction au Second Marché de la Bourse de PARIS**

### **2001 à 2003**

#### **Stabilisation du groupe ; développements à l'international**

- ✓ Ouverture ou reprise de sociétés à l'étranger :
  - ✓ OD ECA (Turquie)
  - ✓ MS COMPOSITES (Maroc)
  - ✓ MFG Iberica (Espagne)
  - ✓ MFG Deutschland (Allemagne)

### **2004**

#### **Introduction en Bourse de ECA**

#### **Arrivée de Raphaël GORGÉ au sein du groupe, comme Directeur Général Délégué**

- ✓ Cession du pôle matériaux (MS COMPOSITES), recentrage du groupe sur la robotique

### **2005-2008**

#### **Nouvelle phase de croissance ; réorientation stratégique du groupe**

- ✓ Plusieurs acquisitions ou créations avec des reprises d'actifs :
  - IRI en Roumanie et CNAi en France (2005)
  - Création de Récif Technologies SAS et reprise des actifs de Recif SA (2005)
  - Croissance externe du pôle défense et aéronautique (2006) :
    - création de ECA FAROS et reprise des actifs de FAROS
    - création de ECA SINTERS et reprise des actifs de SINTERS
    - acquisition d'un fonds de Télérobotique de Cybernétix (ECA SACLAY)
    - acquisition du groupe ELECTRONAVAL
- ✓ Cession des activités liées au secteur automobile (2006-2008)
  - Cession en septembre 2008 de FTS, la dernière société exclusivement liée à l'automobile dont le groupe voulait se séparer.
- ✓ Raphaël GORGÉ devient Directeur Général, Jean-Pierre GORGÉ Président du Conseil d'Administration

### **Présent**

#### **FINUCHEM est un groupe familial contrôlé et dirigé par la famille GORGÉ.**

L'expérience du groupe est fondée sur une gestion rigoureuse, une culture industrielle, une forte réactivité et une très grande souplesse.

Le savoir-faire de FINUCHEM (acquérir, redresser, développer des sociétés) peut s'exprimer dans différents secteurs.

## ORGANISATION DU GROUPE

Le groupe est organisé, à fin 2008, en 2 pôles distincts représentant respectivement 52 % du chiffre d'affaires pour le pôle Robotique Industrielle, 48 % pour le pôle Défense et Aéronautique.

Le pôle Robotique Industrielle (hors RECIF Technologies dont la cession est projetée) est en croissance forte par rapport à 2007, essentiellement en raison du dynamisme de CNAi (ingénierie pour la construction navale). La contribution du pôle Défense et Aéronautique est une nouvelle fois en forte croissance (88,5 M€ contre 81,0 M€ en 2007), portée notamment par les activités de simulation et aéronautiques.

Pôles	Robotique industrielle	Défense et Aéronautique
Filiales directes clés	<b>CIMLEC INDUSTRIE</b> 100 % <b>RECIF Technologies</b> 98 % <b>CNAi</b> 95 % <b>ALMITEC</b> 95 %	<b>ECA</b> 68,03 %
Filiales françaises	<b>TENWHIL</b> 100 % <b>ROBOKEEP</b> 51 % <b>DPC</b> 49.33 % <b>NTS FRANCE</b> 100 % <b>ALMEITA</b> 100 %	<b>ECA CNAI</b> 100 % <b>ECA FAROS</b> 98 % <b>ECA SINTERS</b> 99.25 % <b>ECA EN</b> 100 %
Filiales étrangères	<b>CIMLEC Industrial Romania</b> 100 % <b>CIMLEC Iberica</b> 100 % <b>M SYSTEMS (USA)</b> 48 % <b>CIMLEC NA (USA)</b> 100 % <b>CIMLEC SLOVAKIA</b> 100 % <b>NTS Iberica</b> 100 % <b>RECIF Technologies BELARUS</b> 100 % <b>RECIF Technologies INC (USA)</b> 100 % <b>RECIF Technologies TAIWAN</b> 97 % <b>RECIF Technologies TUNISIE</b> 99.90 %	<b>CSIP (UK)</b> 100 %  <b>OD-ECA (Turquie)</b> 60 %  <b>ECA SINDEL (Italie)</b> 96.02 %  <b>SINTERS CANADA</b> 100 %  <b>SSI (Etats-Unis)</b> 100 %  <b>1ROBOTICS (Etats-Unis)</b> 29.89%

### Notes :

- Les minoritaires au capital de ALMITEC, CNAI, ECA FAROS et ECA SINTERS sont les dirigeants de ces sociétés ; PELICAN VENTURE, l'actionnaire principal de FINUCHEM, détient 2% de RECIF TECHNOLOGIES
- Il n'existe pas de conventions qui pourraient faire varier le pourcentage de détention du groupe dans les sociétés qui ne sont pas détenues en totalité par le groupe (ROBOKEEP, OD ECA).
- Le périmètre du groupe est indiqué de façon exhaustive dans l'annexe aux comptes consolidés. Les pourcentages de contrôle pour les filiales françaises et étrangères sont ceux détenus par les filiales directes clés au 31 décembre 2008.

## METIERS ET CLIENTS

### Robotique industrielle :

Le pôle Robotique Industrielle est le plus important du Groupe. Au sein de ce pôle, le groupe intervient :

- en péri robotique (avec l'équipement et la programmation des robots et les services associés), en automatisme, serrurerie et électricité industriels (CIMLEC Industrie et ses filiales),
- en fourniture d'équipements robotisés pour la manipulation des wafers -plaquettes de silicium utilisées pour la fabrication des micro-processeurs- (RECIF TECHNOLOGIES et ses filiales),
- en ingénierie navale -conception et réalisation d'aménagements pour navires- (CNAi),
- en ingénierie mécanique -conception, réalisation, pose d'équipements mécaniques- (ALMITEC).

Depuis 2005, le groupe a marqué une orientation nette de son développement vers des activités au profit de secteurs divers (naval, semi conducteurs, industrie agro-alimentaire, secteur tertiaire...) diminuant ainsi l'exposition forte au secteur automobile qu'il a pu connaître jusqu'en 2006.

L'ensemble des activités du pôle ont trois caractéristiques communes : une forte proportion en valeur des études et des prestations de service par rapport à la fourniture d'équipement, le fonctionnement en mode projet, l'importance du savoir-faire en matière de gestion de chantier et de la sous-traitance.

**Principaux clients : STX Europe, Elis, Micron, TSMC, DCNS, RATP, Renault, ABB, Fanuc, PCI, ...**

**Principaux concurrents : AMEC SPIE, CLEMESSY, KUKA, ABB, RORZE, SEGULA, ASYST, SOFRESID,...**

### Défense et aéronautique :

La robotique sous-marine de défense est l'activité historique d'ECA, leader mondial du déminage sous-marin.

ECA a développé son savoir-faire initial en conception de véhicules sous-marins militaires dans des domaines connexes. Les applications en robotique sous-marine civile (off-shore, forage/canalisation...), en robotique terrestre (nucléaire, sécurité civile, combat urbain) sont en développement et renforcent le savoir-faire déjà développé en équipements spéciaux pour l'aéronautique.

Les budgets de recherche et développement liés à l'ensemble de ces activités sont importants compte tenu de l'évolution des technologies.

En 2006, ECA s'est développé par croissance externe dans les domaines des logiciels de simulation pour l'aéronautique et le naval (ECA FAROS et ECA SINDEL), de la robotique terrestre (acquisition d'un fonds de commerce de CYBERNETIX), des équipements embarqués et des moyens d'assemblage pour l'aéronautique (ECA SINTERS et ECA CNAI), des équipements navals automatisés pour le naval militaire (ELECTRONAVAL).

**Principaux clients : marines britannique, japonaise, turque, française, ... AIRBUS, DCNS, DGA, Eurocopter, CNIM, Framatome...**

**Principaux concurrents : BAe, KONGSBERG, ATLAS ELEKTRONIK, SAAB-BOFORS, GAYROBOT,...**

## L'ACTIVITÉ

L'année 2008 est une année de forte croissance du chiffre d'affaires des activités poursuivies à 184,8 M€ contre 150,25 M€ en 2007. Cette croissance s'appuie notamment sur le chiffre historiquement élevé réalisé pour la construction navale et le dynamisme des activités de simulation et aéronautiques d'ECA.

Le groupe a pris en 2008 la décision de se séparer de plusieurs activités, dont certaines peu significatives. Le projet de cession de RECIF Technologies a été décidé en raison du caractère particulièrement sévère de la crise du semi-conducteur ; il a un impact majeur sur les comptes consolidés 2008.

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies par le groupe est stable par rapport à 2007 (7,3 % du CA contre 7,4 % en 2007) alors que l'EBIT (résultat opérationnel courant corrigé des amortissements, provisions et écarts d'acquisition) est en croissance : 9,7 % en 2008 contre 9 % en 2007.

Le résultat net est cependant pénalisé par les pertes de RECIF Technologies (4,07 M€ dont 1,04 M€ de coûts de restructuration), la dépréciation d'incorporel liée (2,39 M€) et les provisions passées au titre de la déconsolidation future de cette filiale (6,71 M€).

## LA RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

En 2008, les dépenses en recherche et développement sont comme les années précédentes concentrées dans le pôle Défense et Aéronautique et à un degré moindre chez RECIF Technologies.

RECIF Technologies a terminé le développement d'une nouvelle génération de robot de manipulation de Wafer, la G5, qui a été qualifiée par des clients potentiels. Des travaux de fiabilisation et de réduction du coût de revient se sont poursuivis en 2008.

Au sein du pôle Défense et Aéronautique, les efforts ont principalement porté sur la finalisation des programmes engagés les années précédentes. Les axes principaux ont été les suivants :

- Programme AUV (véhicule sous marin autonome),
- Simulateur d'entraînement au pilotage,
- Poste de pilotage, contrôle commandes et électronique de puissance pour sous marins.

## PÉRIMÈTRE

Durant l'exercice 2008, le périmètre de consolidation a connu les principales évolutions suivantes :

- sortie de périmètre de LOTUS Technologies et FTS, cédées en mai et septembre 2008,
- entrée au périmètre d'ALMITEC et ALMEITA (créées au printemps 2008 par FINUCHEM pour reprendre une partie des actifs de MET ATLANTIC).

Des opérations de simplification de l'organigramme ont également été réalisées

## FAITS MARQUANTS

### 1/ Création d'une nouvelle filiale.

FINUCHEM a créé la société ALMITEC pour développer une nouvelle activité d'ingénierie mécanique. ALMITEC a elle-même créé une filiale, ALMEITA, pour reprendre une partie des actifs de MET ATLANTIC. ALMEITA réalise des prestations (étude, fabrication, pose) liées à la tuyauterie industrielle et intervient dans le secteur de la construction navale. Elle pourra à l'avenir intervenir dans d'autres industries.

### 2/ Le groupe a procédé à des opérations de simplification de son organigramme.

Plusieurs opérations sans influence sur les comptes consolidés, mais simplifiant l'organigramme du groupe ont été réalisées :

- la société CBSi a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit de sa mère la société CNAi,
- la société ECA SA a fusionné avec sa fille ECA HYTEC, qu'elle détenait préalablement à 93,35%.

### 3/ Plusieurs activités ont été abandonnées ou sont en cours de cession.

Des activités en cours de cession fin 2007 ont été effectivement cédées en 2008. De nouvelles activités sont en cours de cession à la fin de l'exercice ou ont été abandonnées par le groupe.

- Les activités de fabrication d'outils pour les robots des constructeurs automobiles (société FTS), dont le processus de vente a été engagé au printemps 2007, ont pu être cédées en date du 30 septembre 2008. Cette cession a permis au groupe de réduire encore significativement son exposition aux fluctuations du secteur automobile. FTS a été consolidée jusqu'au 30 juin 2008, au sein des activités non poursuivies, générant un CA de 6,6 M€ et un résultat opérationnel négatif de 0,8 M€ (15,9 M€ et une perte d'environ 4,4 M€ en 2007).
- La société LOTUS TECHNOLOGIES avait intégré le groupe ECA en 2006, dans le cadre de l'acquisition par ECA du groupe ELECTRONAVAL. L'activité de LOTUS TECHNOLOGIES n'avait que très peu de synergies avec les autres activités du groupe et contribuait faiblement aux comptes du groupe (1,2 M€ au CA et 0,05 M€ au résultat opérationnel 2007). Cette activité non stratégique a été cédée en juin 2008 et déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice.
- La société SINTERS CANADA, filiale d'ECA SINTERS, est en cours de cession à son management. SINTERS CANADA distribue des produits d'ECA SINTERS au Canada et assure de la maintenance de produits ECA SINTERS. Cette filiale n'est pas stratégique. La société contribuait au chiffre d'affaires 2007 pour 0,8 M€ et pour -0,06 M€ au résultat net.
- Le groupe NTS et la société CNA (1,1 M€ de CA en 6 mois en 2007 et -0,3M€ de résultat net) constituent l'activité de convoyeurs à air pour les lignes d'embouteillage. Cette activité existe dans le groupe depuis 2007 mais n'a pas permis de développer les synergies attendues avec CIMLEC INDUSTRIE et n'a pas atteint non plus un niveau d'activité suffisant. Il a donc été décidé en décembre 2008 de ne pas poursuivre cette activité et de privilégier une cession.
- Le groupe RECIF TECHNOLOGIES (14,4 M€ de CA en 2007 et -1,2 M€ de résultat net) subit depuis mi-2007 la chute drastique du marché des biens d'équipement pour la fabrication des semi-conducteurs. La qualité des nouveaux produits de RECIF TECHNOLOGIES et l'importance du parc installé (générateur de chiffre d'affaires en services et pièces détachées) devraient permettre de trouver un acquéreur malgré la situation du marché.

L'ensemble de ces activités, traitées dans le cadre de la norme IFRS 5, ont généré sur l'année 2008 un chiffre d'affaires de 23,0 M€ et un résultat opérationnel courant de l'ordre de -8,0 M€ avant dépréciations.

### 4/ Des restructurations significatives ont été engagées.

Des restructurations ont été engagées dans plusieurs sociétés du groupe au cours de l'année. Cela concerne ECA EN (anciennement ELECTRONAVAL), ECA SINTERS, FTS, le groupe RECIF TECHNOLOGIES. Les coûts font l'objet de provisions lorsque les restructurations sont annoncées. Le coût total des restructurations est de 2,0 M€, dont 0,7 M€ au titre des activités poursuivies et 1,3 M€ au titre des activités non poursuivies.

### 5/ ECA a cédé les titres BERTIN TECHNOLOGIES qu'elle détenait.

Les titres de la société BERTIN TECHNOLOGIES ont été cédés par ECA en janvier 2008. ECA détenait 9,8% du capital de BERTIN TECHNOLOGIES et a cédé sa participation à l'occasion de l'acquisition de 100% du capital de BERTIN TECHNOLOGIES par le groupe CNIM. Une plus-value de 1,2 M€ a été constatée.

### 6/ FINUCHEM a décidé l'attribution d'actions gratuites.

Le conseil d'administration du 22 février 2008 a décidé l'attribution d'actions gratuites en faveur de quatre dirigeants du groupe. Certaines de ces attributions sont sous conditions de performance, le nombre maximum d'actions nouvelles potentielles est de 62.000.

### 7/ FINUCHEM a renforcé sa participation dans sa filiale ECA.

En procédant à l'acquisition de titres ECA sur le marché, FINUCHEM a augmenté sa participation dans sa filiale ECA, le taux d'intérêt du groupe atteint désormais 53,24 % du capital (y compris la participation de 7,79 % détenue par l'intermédiaire de CNAi) contre 50,18 % à fin 2007.

### 8/ FINUCHEM a procédé à des achats d'actions propres.

Dans le cadre de son programme de rachat, FINUCHEM détenait déjà 99.094 actions propres au 1er janvier 2008 (1,57 % du capital). Les rachats effectués en 2008 portent l'autocontrôle à 289.979 actions au 31/12/2008, soit 4,54 % du capital.

### 9/ Cession d'un actif immobilier.

En novembre 2008, le bâtiment industriel détenu par la société LES PATUREAUX et inoccupé depuis l'été 2007 a trouvé un acquéreur. La cession a été réalisée pour un prix de 1,35 M€, et a permis de dégager une plus-value de 1,17 M€.

## STRATÉGIE

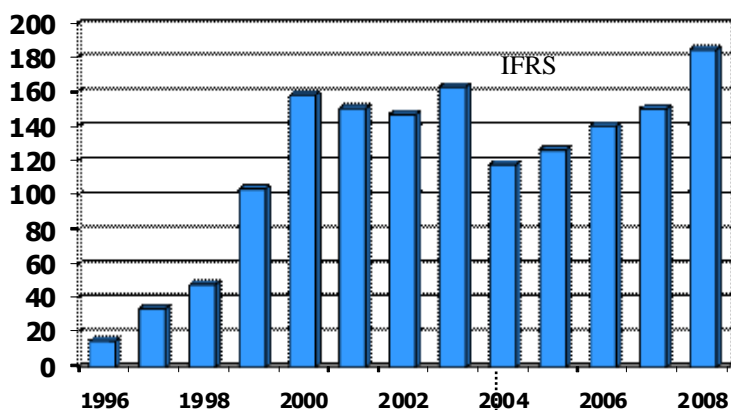
Dans un environnement extérieur perturbé, FINUCHEM est bien armée pour poursuivre son développement. La situation financière du groupe est solide avec un endettement financier quasi nul ; de plus, des lignes de crédit non utilisées sont aujourd'hui disponibles pour faire face à des opportunités qui pourraient se présenter.

FINUCHEM souhaite poursuivre sa stratégie de développement par croissance et développement interne de ses filiales, en mettant l'accent sur les marchés les plus porteurs tels que la Défense, la simulation, la sécurité et le nucléaire. Le Groupe saura également acquérir des actifs ou des sociétés et se développer par croissance externe comme il l'a toujours fait. La crise internationale accentuera sans doute les possibilités d'acquisition de sociétés industrielles à redresser. La direction se sent particulièrement armée et expérimentée pour mener à bien ce type d'opérations fortement créatrices de valeur lorsqu'elles sont réussies.

## LES CHIFFRES CLÉS

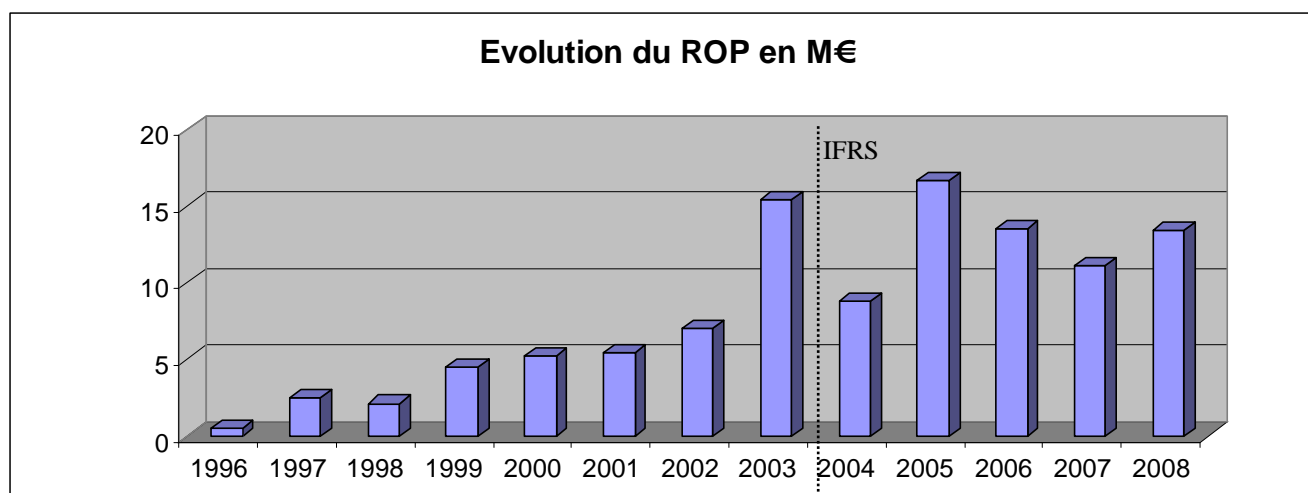
### Croissance du chiffre d'affaires et du résultat sur 10 ans

Evolution du CA en M€



(CA 2004 à 2008 en IFRS, avec application de IFRS 5 pour rendre 2006 et 2007 comparables à 2008)

Evolution du ROP en M€



(Résultat d'exploitation jusque 2003, résultat opérationnel courant IFRS à partir de 2004 retraité IFRS 5)

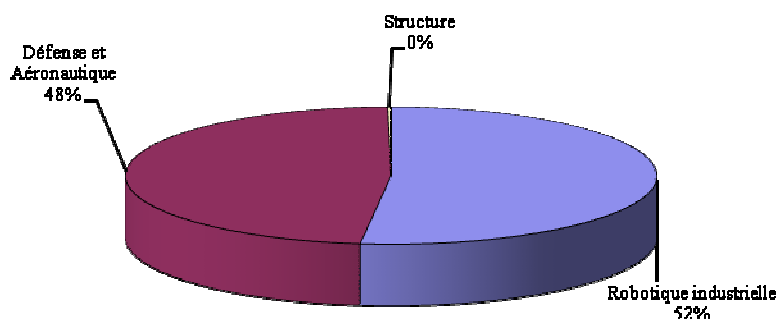


**Répartition du chiffre d'affaires par activités :**

(EN M€)	2008	2007	2006
<b>Robotique industrielle</b>	95,8	68,8	72,6
<b>Défense et Aéronautique</b>	88,5	80,1	67,3
<b>Structure</b>	0,4	0,4	0,4

(CA 2007 et 2006 retraités dans le cadre de IFRS 5)

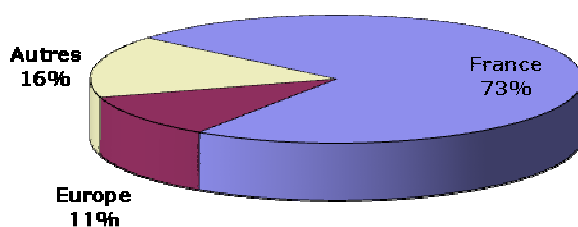
**Répartition du Chiffre d'affaires par activités en 2008**



**Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques :**

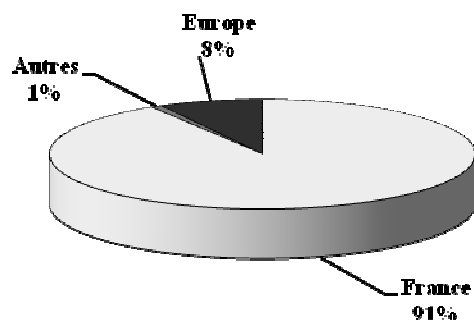
(EN M€)	2008	2007	2006
France	135,4	105,2	108,9
Europe	20,2	14,8	14,3
Autres	29,2	30,3	17,2

**Répartition du Chiffre d'affaires par zones géographiques en 2008**

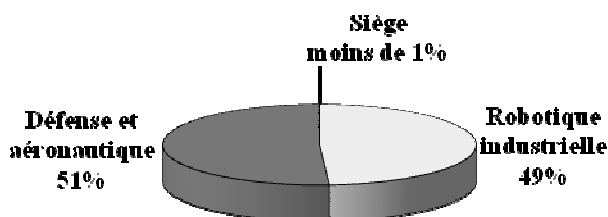


**Ressources humaines : 1102 personnes au 31 décembre 2008**

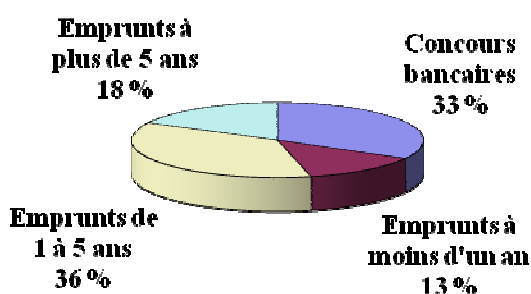
Répartition des effectifs par zone géographique :



Répartition des effectifs par secteurs d'activités :



**Dettes Financières :**



Emprunts et dettes financières,		dont crédit-bail retraité
à moins d'un an :	3.083 K€	619 K€
de un à cinq ans :	8.465 K€	4.146 K€
à plus de cinq ans :	4.082 K€	3.357 K€
Total emprunts et dettes financières :	15.630 K€	8.122 K€
Concours bancaires :	<u>7.740 K€</u>	
Total :	23.370 K€	

### Endettement net / capitaux propres Groupe :

(en K€)	2008 <sup>(1)</sup>	2007	2006
Dettes financières	15 630	20 098	11 514
Concours bancaires	7 740	6 396	12 599
Valeurs mobilières de placement	(4 167)	(7 985)	(8 889)
Disponibilités	(11 100)	(8 848)	(9 543)
<b>Endettement net (A)</b>	<b>8 103</b>	<b>9 661</b>	<b>5 681</b>
<b>Capitaux propres ensemble consolidé</b> <sup>(1)</sup> <b>(B)</b>	<b>64 127</b>	<b>77 892</b>	<b>75 685</b>
<b>(A) / (B)</b>	<b>0.126</b>	<b>0.124</b>	<b>0.075</b>
<b>Endettement net retraité</b> <sup>(2)</sup>	<b>(19)</b>	<b>979</b>	<b>5 260</b>

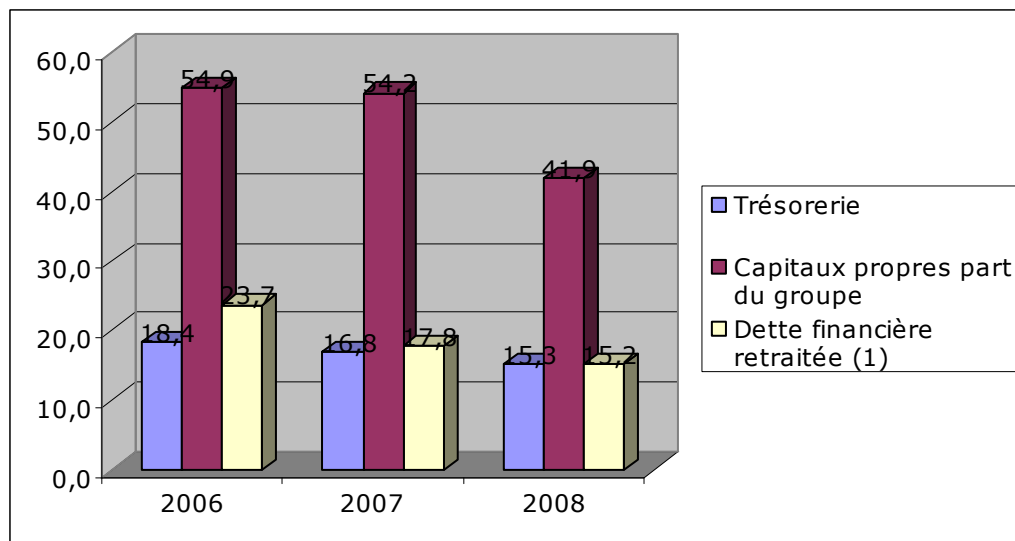
<sup>(1)</sup> dont capitaux propres revenant aux minoritaires ECA 22 105 K€ ; dont endettement net sous-groupe ECA (3 769) K€.

<sup>(2)</sup> Endettement net retraité : endettement net diminué de la dette relative aux contrats de crédit-bail retraitée dans les comptes consolidés.

### Investissements :

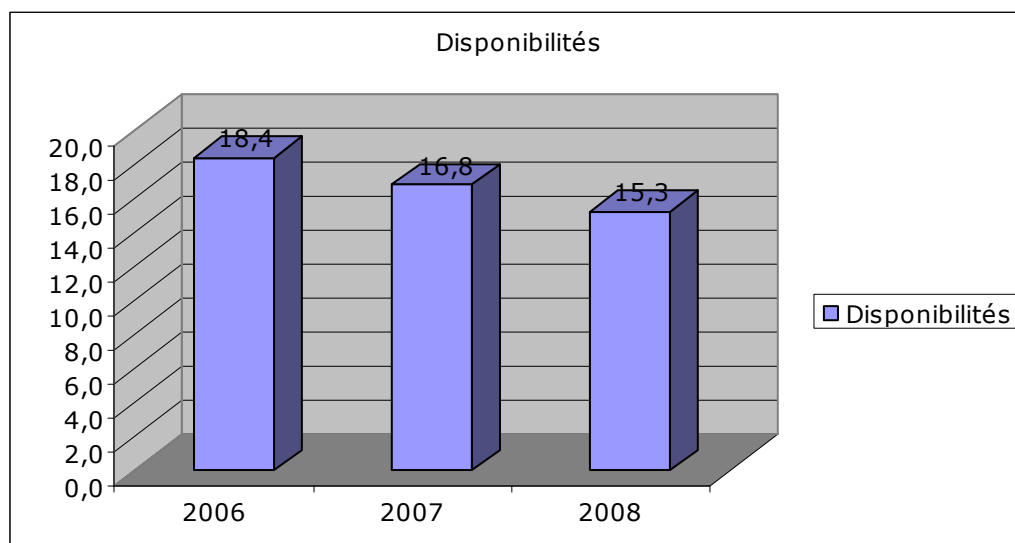
(EN M€)	2008	2007	2006
Investissements industriels	5.26	8.10	4.70
Investissements financiers	-	-	0.4

### Evolution de la trésorerie, de la dette financière retraitée <sup>(1)</sup> et des capitaux propres (part du Groupe) en M€



(1) Dette financière retraitée : dette financière incluant les concours bancaires courants et diminuée de la dette relative aux contrats de crédit-bail retraitée dans les comptes consolidés.

**Evolution des disponibilités et valeurs mobilières de placement en M€**



## **RAPPORT DE GESTION**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis d'une part en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et d'autre part en Assemblée Générale Extraordinaire afin de renouveler l'autorisation à donner au Conseil en vue de réduire la capital social par voie d'annulation d'actions d'autocontrôle.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur et notamment les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport de gestion présentant la situation de notre société et celle de notre groupe, les comptes annuels et autres documents s'y rapportant, les comptes consolidés ont été mis à votre disposition au siège social de la société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

## **PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE FINUCHEM**

Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière des normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), référentiel adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel du 13 octobre 2003. Les impacts de la transition IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, au 31 décembre 2004 et au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont détaillés dans une note de l'annexe aux comptes consolidés de l'année 2005.

Les chiffres présentés ci-après sont ceux des comptes 2008, 2007 et 2006 établis selon les mêmes normes IFRS. Les données ne peuvent être comparées qu'en prenant en compte les variations de périmètre commentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Certaines activités du Groupe FINUCHEM ont été abandonnées au cours de l'exercice, ou ont été cédées ou sont en cours de cession à la clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux ont été établis conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, en isolant la contribution des activités abandonnées sur une ligne distincte. Les comptes de résultat et tableaux de flux de 2007 et 2006 ont été retraités de la même façon, conformément à la norme IFRS.

Les écarts actuariels constatés lors de l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont désormais constatés directement en capitaux propres (méthode du SORIE). L'impact de ce changement de méthode n'est pas significatif tant sur les résultats que sur les capitaux propres des trois exercices présentés. En conséquence, aucun ajustement rétrospectif n'a été effectué sur l'information comparative donnée. Le groupe a décidé d'opter pour la méthode du SORIE en prévision de l'amendement de la norme IAS 19 et afin de présenter une meilleure information financière.

Par ailleurs, la ligne « plus-value sur cession d'actifs » du compte de résultat a été supprimée pour être incluse dans la ligne « autres charges nettes de produits ». Les comptes de résultat de 2007 et 2006 ont été modifiés en conséquence pour être comparables à celui de 2008. Ce changement de présentation, sans effet sur 2007, a pour effet d'augmenter le résultat opérationnel courant de 2006 de 1,9 M€, le résultat opérationnel restant inchangé.

L'ensemble des sociétés consolidées ont établi des comptes au 31 décembre 2008.

Les comptes des différentes sociétés intégrées sont arrêtés conformément aux règles du Plan Comptable Général et retraités aux normes IFRS dans le cadre de la préparation des comptes consolidés. Les chiffres indiqués pour 2007 et 2006 sont ceux des comptes de résultat retraités (IFRS 5).

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 184,8 M€, contre 150,25 M€ en 2007 et 140,4 M€ en 2006.

Le résultat opérationnel courant ressort à 13,45 M€, contre 11,14 M€ l'exercice précédent et 13,50 M€ en 2006.

Le résultat courant, après prise en compte du coût de l'endettement financier net, s'établit à 11,67 M€ pour 10,36 M€ l'exercice précédent et 13,98 M€ en 2006.

Après prise en compte :

- de l'impôt sur les bénéfices de	- 2,6 M€,
- du résultat des sociétés mises en équivalence	- 0,1 M€,
- du résultat des activités non poursuivies	- 15,3 M€,

l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par un déficit net de l'ensemble consolidé de 6,37 M€, contre un bénéfice de 4,2 M€ l'exercice précédent et de 5,9 M€ en 2006.

Ce déficit net de l'ensemble consolidé se répartit comme suit :

- part du groupe :	- 9,23 M€
- part des minoritaires :	+ 2,86 M€

Conformément à l'article L233-16 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des sociétés contrôlées directement par FINUCHEM SA, ainsi que les pourcentages de détention :

	Quote-part
<b>CIMLEC INDUSTRIE</b>	100 %
<b>ALMITEC</b>	95 %
<b>ECA</b>	45,84 % <sup>(1)</sup>
<b>LASER TECHNOLOGIES</b>	95,60 %
<b>LES PATUREAUX</b>	100 %
<b>MELCO</b>	100 %
<b>CNAi</b>	95 %
<b>STONI</b>	100 %
<b>SCI LES CARRIERES</b>	100 %
<b>RECIF TECHNOLOGIES</b>	98 %

<sup>(1)</sup> détention directe de FINUCHEM, non compris la détention de 7,79 % par l'intermédiaire de CNAI

Par ailleurs, vous trouverez dans l'annexe aux comptes consolidés toutes les informations relatives aux variations du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2008.

## PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

### BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en K€)</i>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
Actifs non courants	46 955	52 415	44 674
Actifs courants	139 934	138 344	150 782
Actifs destinés à être cédés	14 768	12 772	5 416
<b>Total de l'actif</b>	<b>201 657</b>	<b>203 534</b>	<b>200 872</b>
Capitaux propres (part du groupe)	41 890	54 167	54 911
Intérêts minoritaires	22 237	23 725	20 775
Passifs non courants	20 318	27 122	20 593
Passifs courants	102 108	86 095	100 845
Passifs destinés à la vente	15 105	12 425	3 748
<b>Total du passif</b>	<b>201 657</b>	<b>203 534</b>	<b>200 872</b>

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en K€)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Chiffre d'affaires	184 794	150 250	140 384
Résultat opérationnel courant	13 446	11 140	13 496
Résultat opérationnel	12 723	11 029	13 496
Résultat courant	11 670	10 363	13 976
Résultat net des activités poursuivies	8 953	9 311	14 829
Résultat net	(6 367)	4 214	5 935
Résultat net part du groupe	(9 227)	808	2 675

## L'ORGANISATION ET LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Les modifications de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2008 sont mineures, mais le groupe a décidé de ne plus poursuivre plusieurs activités, dont une significative.

FINUCHEM a créé la société ALMITEC pour développer une nouvelle activité d'ingénierie mécanique. ALMITEC a elle-même créé une filiale, ALMEITA, pour reprendre une partie des actifs de METATLANTIC. ALMEITA réalise des prestations (étude, fabrication, pose) liées à la tuyauterie industrielle. ALMEITA intervient dans le secteur de la construction navale mais pourra intervenir dans d'autres industries.

Plusieurs opérations sans influence sur les comptes consolidés, mais simplifiant l'organigramme du groupe, ont été réalisées :

- la société CBSi a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit de sa mère la société CNAi,
- la société ECA SA a fusionné avec sa fille ECA HYTEC, qu'elle détenait préalablement à 93,35%.

Des activités en cours de cession fin 2007 ont été effectivement cédées en 2008. De nouvelles activités sont en cours de cession à la fin de l'exercice ou ont été abandonnées par le groupe :

- Cession de la société FTS, dont le processus de vente avait été engagé au printemps 2007, en date du 30 septembre 2008. Cette cession a permis au groupe de réduire encore significativement son exposition aux fluctuations du secteur automobile.
- Cession de la société LOTUS Technologies, qui avait intégré le groupe ECA en 2006, dans le cadre de l'acquisition par ECA du groupe ELECTRONAVALÉ mais qui n'avait que très peu de synergies avec les autres activités du groupe.
- Décision de ne pas poursuivre l'activité de convoyeurs à air pour les lignes d'embouteillage (groupe NTS et la société CNA) qui n'a pas permis de développer les synergies attendues avec CIMLEC Industrie et n'a pas atteint non plus un niveau d'activité suffisant.
- Décision de rechercher un acquéreur pour le groupe RECIF Technologies (robots pour la fabrication des semi-conducteurs), qui subit depuis mi-2007 la chute drastique du marché des biens d'équipement pour la fabrication des semi-conducteurs. La qualité des nouveaux produits de RECIF Technologies et l'importance du parc installé (générateur de chiffre d'affaires en services et pièces détachées) devraient permettre de trouver un acquéreur malgré la situation du marché.

L'ensemble de ces activités, traitées dans le cadre de la norme IFRS 5, ont généré sur l'année 2008 un chiffre d'affaires de 23,0 M€ et un résultat opérationnel de l'ordre de -8,0 M€ avant dépréciations.

## **ACTIVITÉ ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE**

En 2008, le groupe a réalisé 27 % de son chiffre d'affaires à l'international, contre 30 % en 2007. Le pôle Défense et Aéronautique réalise 51 % de son activité en dehors de France, contre 46% en 2007. Le chiffre d'affaires à l'international du pôle Robotique Industrielle ne représente que 6 % de son chiffre d'affaires, contre 11 % en 2007. Il faut noter que l'essentiel du chiffre d'affaires à l'international de ce pôle était auparavant réalisé par RECIF Technologies, qui n'est plus incluse dans ces chiffres du fait de l'application de la norme IFRS 5 (activité non poursuivie).

Au cours de cet exercice, des restructurations significatives ont été engagées dans plusieurs sociétés du groupe. Cela concerne ECA EN (anciennement ELECTRONAVALÉ), ECA SINTERS, FTS, le groupe RECIF Technologies. Le coût total des restructurations est de 2,0 M€ dont 0,7 M€ au titre des activités poursuivies et 1,3 M€ au titre des activités non poursuivies.

Par ailleurs, des cessions d'actifs ont été opérées : ECA détenait 9,8% du capital de BERTIN TECHNOLOGIES et a cédé sa participation à l'occasion de l'acquisition de 100% du capital de BERTIN TECHNOLOGIES par le groupe CNIM en janvier 2008. Une plus-value de 1,2 M€ a été constatée. En novembre 2008, le bâtiment industriel détenu par le groupe à Saumur et inoccupé depuis l'été 2007 a trouvé un acquéreur. La cession a été réalisée pour un prix de 1,35 M€, et a permis de dégager une plus-value de 1,17 M€.

Le résultat opérationnel courant atteint 13,4 M€, contre 11,1 M€ en 2007 et 13,5 M€ en 2006. Le résultat net s'élève à -6,4 M€, contre 4,2M€ en 2007 et 5,9 M€ en 2006. Le résultat 2007 incluait un écart d'acquisition négatif de 1 M€ relatif à ECA Sindel, celui de 2006 incluait quant à lui un écart d'acquisition négatif de 2,3 M€, lié à ECA FAROS et ECA SINTERS.

Le résultat net des activités poursuivies est de 8,95 M€, contre 9,3 M€ en 2007 et 14,8 M€ en 2006. Il faut noter l'effet de l'impôt sur le résultat net qui se normalise : le taux d'imposition s'élève à 22,6 % du résultat courant, contre 10% en 2007 et -9% en 2006. Les activités non poursuivies dégagent quant à elles une perte de 15,3 M€, contre 5,1 M€ en 2007 et 8,9 M€ en 2006. L'importance de la perte des activités non poursuivies est essentiellement due à RECIF Technologies, du fait de dépréciations d'actifs incorporels (2,5 M€), de provisions pour pertes liées à la cession (6,7 M€) et de coûts de restructuration (1 M€).

L'activité du pôle Robotique Industrielle a été porteuse dans le secteur naval, plus difficile dans les autres secteurs, la nouvelle activité ALMITEC-ALMEITA contribuant négativement pour son premier exercice. Le résultat opérationnel du pôle s'élève à 2,6 M€.

Le pôle Défense et Aéronautique a réalisé en 2008 un résultat opérationnel de 8,4 M€.

## **RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

L'effort de Recherche et Développement en 2008 ne concerne que le pôle Défense et Aéronautique. Les dépenses de R&D immobilisées se sont élevées à 3,1 M€ pour un total de 11,1 M€ de dépenses. Les axes principaux ont été les suivants :

- Programme AUV (véhicule sous marin autonome),
- Simulateur d'entraînement au pilotage,
- Poste de pilotage, contrôle commandes et électronique de puissance pour sous marins.



Au sein du pôle Robotique Industrielle, il n'y a pas eu de dépenses de R&D au sein des activités poursuivies. Seule la société RECIF Technologies (classée en activité non poursuivie) a continué à investir sur des projets engagés les années précédentes. Les dépenses de R&D de RECIF Technologies se sont élevées à 2 M€.

L'ensemble des filiales du groupe ont obtenu des crédits impôt recherche pour un total de 2,0 M€, dont 1,6 M€ pour le pôle Défense et Aéronautique.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les investissements du Groupe se sont élevés à 5,3 M€, contre 8,1 M€ en 2007 et 4,7 M€ en 2006. Ils sont aux deux tiers composés d'investissements incorporels (R&D, logiciels). Il est à noter que les investissements 2007 étaient élevés car ils incluaient un bâtiment en crédit-bail à Gènes (2,2 M€) et un bâtiment à Saint-Nazaire (1,0 M€).

Les investissements industriels sont majoritairement financés sur fonds propres. Les investissements immobiliers sont financés par endettement, classique ou sous forme de crédit-bail.

## SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Au 31 décembre 2008, l'endettement financier net consolidé (somme des emprunts et des dettes financières pour 15,6 M€ et des concours bancaires pour 7,7 M€, moins les valeurs mobilières de placement pour 4,2 M€ et les disponibilités pour 11,1 M€) s'élève à 8,1 M€.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, il s'élevait à 9,7 M€.

## FACTEURS DE RISQUES

### 1. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Note : l'information fournie dans ce paragraphe répond à des prescriptions de la norme IFRS 7, a été auditée, mais n'est pas répétée au sein de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Risque de liquidité

La gestion de la trésorerie est assurée au niveau des filiales principales de FINUCHEM. Les filiales d'ECA sont liées à ECA SA par des conventions de trésorerie. Les autres filiales de FINUCHEM SA (hors ECA SA) ont conclu avec leur société mère des conventions de trésorerie. La négociation des financements bancaires est réalisée au niveau de ECA SA (pôle défense et aéronautique) et au niveau de FINUCHEM (reste du groupe).

Au 31 décembre, la trésorerie nette du groupe s'élève à 7,5 M€ (soit 15,3 M€ de trésorerie disponible et 7,7 M€ de concours bancaires), non compris en cela la trésorerie des activités non poursuivies (+0,7 M€).

Le groupe dispose des financements qui lui sont nécessaires, il n'y a pas de financements indispensables à l'activité qui soit en cours de négociation. Par ailleurs, ECA a signé en juillet 2008 une convention de crédit d'un montant de 20 M€ dont 5 M€ pour financer le BFR ; cette ligne n'est pas utilisée. Les lignes de financement court terme (escompte, découvert, mobilisation de créances) autorisées mais non utilisées des autres filiales de FINUCHEM s'élèvent à 5,6 M€ au 31 décembre 2008..

#### Risque de change

Les opérations en devises sont concentrées chez ECA (Livres Sterling et Dollar américain) et chez RECIF Technologies (Dollar américain). Les positions en dollar taïwanais ou dinar tunisien de RECIF Technologie sont complètement non significatives. La part du chiffre d'affaires réalisée en devises par les sociétés françaises du groupe reste limitée.

ECA et RECIF Technologies peuvent être amenées à réaliser des opérations de couverture de change de façon fréquente.

En K€	GBP	USD <sup>(1)</sup>	USD <sup>(2)</sup>
Actifs	1 673	10 025	7 677
Passifs	1 232	4 089	6 392
Position nette avant gestion	441	5 937	1 285
Position hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	441	5 937	1 285

<sup>(1)</sup> Activités poursuivies, principalement le sous-groupe ECA.

<sup>(2)</sup> Activités non poursuivies, principalement le sous-groupe RECIF TECHNOLOGIES.

#### Risque de crédit

Le groupe FINUCHEM n'a pas de financements bancaires dépendant de la notation du groupe ni de concentration importante du risque de crédit. Les modalités de remboursement des principaux prêts et leurs covenants sont les suivantes :

Emprunt	Taux	Montant	Capital restant dû	Echéance	Covenants financiers
FORTIS <sup>(1)</sup>	E3M+0,90	3 000 000 €	1 500 000 €	20 trimestrialités à partir de juillet 2006	
GIAC	E3M+0,35	1 600 000 €	960 000 €	20 trimestrialités à partir de mars 2007	Exigibilité immédiate en cas de diminution importante de la situation nette ou de l'actif immobilisé d'ECA SA
GIAC	E3M+0,35	1 600 000 €	960 000 €	20 trimestrialités à partir de mars 2007	Exigibilité immédiate en cas de diminution importante de la situation nette ou de l'actif immobilisé de CIMLEC SAS
SOGEBAIL	TEC10+0,55	6 319 675 €	5 715 760 €	48 trimestrialités à partir de juin 2007	

<sup>(1)</sup> ECA a souscrit une couverture de taux pour un taux fixe de 4,58%.

En matière de crédit client, il n'y a pas de concentration trop importante. Le recouvrement des créances clients fait l'objet d'un suivi extrêmement régulier de la part des directions générales des filiales. L'échéancier des créances clients échues non provisionnées figure en annexe des comptes consolidés.

### Risque de taux

Compte tenu du niveau raisonnable d'endettement du groupe, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée. D'une manière générale, la politique du groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier au cas par cas les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers ad hoc pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié.

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers <sup>(1)</sup>	10 391	5 571	3 368
Actifs financiers <sup>(2)</sup>	-	7	-
Position nette avant gestion	10 391	5 563	3 368
Hors bilan	-600	-900	-
Position nette après gestion	9 791	4 663	3 368

<sup>(1)</sup> non compris les financements qui ne portent pas intérêt et y compris les concours bancaires courants pour un montant de 7.740 K€..

<sup>(2)</sup> non compris les VMP pour 4,2 M€

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 13,6 M€ au 31 décembre 2008. Une hausse ou une baisse de 100 points de base (1%) de l'ensemble des taux aurait un impact d'environ plus ou moins 136 K€ sur la charge financière annuelle avant impôt du groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

### Risque de marché

Les investissements en actions sont effectués en général suivant une démarche stratégique plutôt qu'une volonté spéculative. C'est pourquoi les acquisitions d'actions cotées sont rares. Elles sont faites exclusivement sur des marchés réglementés et sont centralisées. La position au 31 décembre 2008 s'élève à 206 K€.

Une évolution de 10% du cours des investissements réalisés en actions aurait un impact sur le résultat de 21 K€.

## 2. AUTRES RISQUES

- Le groupe FINUCHEM, en raison du caractère pluriel de ses activités et de la diversité de sa clientèle (institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers) n'est pas surexposé à un risque industriel ou commercial particulier. Seuls trois clients représentent plus de 5% du CA consolidé. Pour la première fois et en raison d'une activité exceptionnellement élevée avec lui en 2008, un client représente plus de 20 % du chiffre d'affaires. En 2009, la part respective des principaux clients dans le chiffre d'affaires du groupe va se rééquilibrer.

Les parts respectives des cinq premiers clients (en % du CA consolidé) sont les suivantes :

Client A	23,2 %
Client B	6,7 %
Client C	6,6 %
Client D	5,4 %
Client E	3,6 %

- Les risques « pays » sont également très limités.
- Le Groupe n'a pas de dépendance significative par rapport à des fournisseurs ou des sous-traitants et veille, dans chaque pôle d'activité, à disposer d'un éventail suffisant qu'il élargit à l'étranger pour des raisons de coûts.
- Les risques liés à la propriété industrielle sont limités en raison de la complexité des systèmes produits par le Groupe sur la majeure partie de ses activités ; le Groupe pratique une politique de dépôt et d'entretien de brevets auprès de l'INPI.
- En matière d'environnement, les activités du Groupe, qui ne nécessitent aucune manipulation de substances dangereuses ou toxiques, ne présentent aucun risque particulier.
- Assurances : outre les polices à caractère obligatoire, toutes les sociétés du Groupe FINUCHEM sont assurées au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais et des systèmes robotisés, du parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation ; le montant des garanties est défini selon la particularité des activités de chaque secteur pour des niveaux de couverture suffisants.

La société a procédé à une revue de ses risques et il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ici.

### **ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

En janvier 2009, FINUCHEM et PELICAN VENTURE ont obtenu une ligne de crédit de 10 M€ utilisable par chacun des deux co-emprunteurs pour financer des opérations de croissance externe.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2008 et la date du Conseil d'Administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Par ailleurs, le groupe n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (autre que celles mentionnées en note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

### **ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Concernant le pôle Robotique Industrielle, les perspectives sont très différentes en fonction des entités et de leurs marchés.

Au cours des 18 derniers mois, le marché des biens d'équipement pour les semi-conducteurs s'est effondré, entraînant une chute drastique de l'activité de RECIF Technologies. Poursuivant sa restructuration et se concentrant aujourd'hui sur son activité de vente de pièces détachées et de service sur le parc de machines installées, RECIF Technologies a cédé sa filiale de production en Tunisie le 18 février 2009. Cette cession n'a pas d'impact significatif sur le résultat du groupe. Le marché des biens d'équipements pour les semi-conducteurs ne redémarrera pas en 2009 et probablement pas avant mi-2010. RECIF Technologies a pour enjeux de parfaire les développements des nouveaux produits à moindre coût et de consommer le moins de liquidités possibles en attendant mi-2010. FINUCHEM soutient sa filiale, en maintenant ses engagements et en décidant de reconstituer les fonds propres de RECIF Technologies (abandon de créance et augmentation de capital par incorporation de créance).

Pour CIMLEC Industrie, la période actuelle est une période à risque. Cette société est exposée pour une partie de son activité au secteur automobile qui connaît une crise sévère. Le développement des activités de CIMLEC Industrie sur d'autres marchés, mené à bien depuis plusieurs années, porte donc en partie ses fruits aujourd'hui. Néanmoins, la conjoncture oblige, dans les activités de CIMLEC (automatismes, électricité, métallerie) où la visibilité n'est traditionnellement pas élevée en termes de carnet de commandes, à la plus grande prudence.

Pour la nouvelle filiale ALMITEC, créée au printemps 2008, l'année 2009 doit être celle du vrai démarrage de l'activité. Des commandes sont en cours de négociation dans le secteur de l'énergie, pour l'étude, la réalisation et la pose d'ouvrages mécaniques ou de chaudronnerie. Le groupe espère développer cette nouvelle activité, qui pourrait connaître des synergies avec d'autres activités du groupe.

Enfin, concernant l'activité d'ingénierie pour les aménagements intérieurs de la construction navale (CNAi), le carnet de commandes est très élevé et indique un niveau d'activité prévisionnel à 3 ans satisfaisant, bien qu'en retrait par rapport au chiffre d'affaires exceptionnel de 2008 (44 M€). CNAi est en effet positionnée sur le secteur de la construction navale militaire, où les commandes en carnet et les projets permettent de compenser le repli de la construction navale civile.

Dans le pôle Défense et Aéronautique, la marche des affaires pour les premiers mois de l'exercice 2009 est caractérisée par une forte activité commerciale autour des nouveaux produits robotiques, simulation ainsi que des équipements navals et aéronautiques.

Au cours du premier trimestre, ECA a remporté un contrat majeur de déminage sous marin avec son robot démineur K-ster pour la marine Lituanienne.  
Le groupe ECA anticipe un chiffre d'affaires compris entre 90 et 95 M€ pour l'exercice 2009.

## PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2,50 M€, contre 1,77 M€ en 2007 et 1,75 M€ en 2006. Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à +0,16 M€ contre (0,34) M€ en 2007 et (0,05) M€ en 2006.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 0,20 M€, contre 1,7 M€ en 2007 et 3,1 M€ en 2006. Il faut noter que le résultat financier de FINUCHEM en 2008 est très faible (+0,03 M€), étant affecté par une provision sur titres RECIF Technologies (2 M€).

Les dividendes nets compris dans le résultat courant sont de 2,2 M€, contre 1,9 M€ en 2007 et 2,2 M€ en 2006.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (5,7) M€ (comprenant des dotations aux provisions sur les créances sur RECIF Technologies pour 6,1 M€),
- du produit d'impôt de 0,6 M€

l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par une perte de 4,9 M€, contre un bénéfice de 4,1 M€ en 2007 et un déficit de 3,8 M€ en 2006.

Par ailleurs, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 2.778 €, ainsi que le montant d'impôt correspondant, soit 759 €.

## ÉVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES ECHANGES SUR EUROLIST C DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2007

Mois (EN €)	Plus Haut	Plus Bas	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros
Octobre 2007	12.64	10.90	220 725	2 610.1
Novembre 2007	12.25	9.10	215 880	2 273.57
Décembre 2007	9.50	8.09	486 787	4 126.98
Janvier 2008	10.19	6.18	308 213	2 496.87
Février 2008	9.39	6.60	232 996	1 788.83
Mars 2008	9.05	8.25	165 878	1 442.26
Avril 2008	10.63	8.60	135 999	1 274.70
Mai 2008	9.11	8.67	73 294	652.08
Juin 2008	9.09	8.60	188 595	1 678.03
Juillet 2008	9.11	8.60	50 262	447.97
Août 2008	9.25	8.59	30 113	272.24
Septembre 2008	9.08	5.61	65 074	531.93
Octobre 2008	6.83	5.75	143 009	893.37
Novembre 2008	6.41	5.74	141 983	856.82
Décembre 2008	5.91	5.61	90 790	527.26
Janvier 2009	6.13	5.83	63 149	379.72
Février 2009	5.93	4.26	35 623	192.90
Mars 2009	4.92	3.60	139 105	602.60

Source : www.euronext.com

## POLITIQUE SOCIALE

Au 31 décembre 2008, les effectifs au niveau du groupe s'élevaient à 1.102 personnes contre 1.002 fin 2007 et 979 fin 2006 (pour les activités poursuivies uniquement). Les effectifs des activités non poursuivies s'élèvent à 462 personnes fin 2008. A fin 2008, 9 % de l'effectif du groupe est à l'étranger. Les sociétés nouvelles dans le périmètre du groupe en 2008 ne représentent que 54 personnes.

Outre le recours à la sous-traitance, le Groupe fait également appel aux ressources de travail temporaire pour faire face aux pics de charge. Les sociétés du Groupe qui recourent partiellement à la sous-traitance et au travail temporaire s'assurent du respect des législations en vigueur en la matière.

Les accords d'intéressement conclus dans les filiales clés des deux pôles principaux du Groupe, qui s'ajoutent à la participation légale, permettent à leurs salariés de bénéficier des résultats de leurs entités.

Le dispositif actuel dans le cadre duquel certains cadres dirigeants sont directement actionnaires des filiales qu'ils animent pourrait être élargi à d'autres cadres soit sous forme de participation directe, soit sous forme d'options d'achat d'actions. Ainsi, des bons de souscription (2 fois 150.000) et des options de souscription portant sur le capital de la filiale ECA ont d'ores et déjà été attribués à certains cadres de la société. Le Conseil d'Administration de FINUCHEM a procédé à une attribution gratuite d'actions en février 2008, dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de FINUCHEM du 18 décembre 2006, pour un maximum de 62.000 actions qui seront définitivement attribuées sous conditions de performance.

## PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

En 2008, FINUCHEM a pris une participation minoritaire dans une nouvelle société d'intérim à Saint Nazaire, Marine Intérim. FINUCHEM a créé une nouvelle filiale, ALMITEC SAS. Sa participation au capital de RECIF Technologies est passée de 93% à 98% et au capital de CNAi de 91,6% à 95% du fait du rachat de titres de minoritaires. FINUCHEM a de plus accru sa participation au capital d'ECA par le rachat de titres sur le marché.

Un tableau complet des participations figure dans l'annexe aux comptes sociaux.

## ACTIONNARIAT

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2008 :

	31 décembre 2008				31 décembre 2007 <sup>(2)</sup>				31 décembre 2006			
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%
Famille GORGÉ <sup>(1)</sup>	3 366 750	53,24%	6 113 033	69,21%	2 907 135	45,97%	5 632 185	62,93%	2 863 700	46,31%	3 110 525	48,45%
SPGP	-	-	-	-	259 205	4,10%	259 205	2,90%	325 513	5,26%	325 513	5,06%
SILLAGE- Philipp MOCH	49 313	0,78%	98 626	1,12%	49 313	0,78%	49 313	0,55%	57 500	0,93%	57 500	0,90%
Auto détention	286 979	4,54%	-	-	99 094	1,57%	-	-	6 713	0,11%	-	-
Public	2 620 279	41,44%	2 621 479	29,68%	3 008 574	47,58%	3 009 484	33,62%	2 930 263	47,39%	2 926 650	45,59%
<b>Total</b>	<b>6 323 321</b>	<b>100%</b>	<b>8 833 138</b>	<b>100%</b>	<b>6 323 321</b>	<b>100%</b>	<b>8 950 187</b>	<b>100%</b>	<b>6 183 689</b>	<b>100%</b>	<b>6 420 188</b>	<b>100%</b>

(1) « famille GORGÉ » désigne les titres détenus en direct par Jean-Pierre GORGÉ, fondateur et président du groupe, soit 115 219 titres, ceux détenus en direct par Raphaël GORGÉ (38 200 titres) ainsi que les titres détenus par PELICAN VENTURE SAS, société holding détenue exclusivement par trois membres de la famille GORGÉ et dont Jean-Pierre GORGÉ détient la majorité.

(2) Sauf pour le nombre de titres de SPGP qui correspond à celui déclaré par la société au 5 septembre 2007.

Au cours de l'exercice 2008, l'actionariat de la société FINUCHEM a connu les principaux changements suivants :

- En avril 2008, PELICAN VENTURE, Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ ont déposé à l'Autorité des Marchés Financiers une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique à l'occasion de l'augmentation de leur participation, située initialement entre le tiers et 50 % du capital de la société FINUCHEM, de plus de 2% en moins de douze mois. Le 29 avril 2008, considérant que le groupe familial GORGÉ détenait la majorité des droits de vote de FINUCHEM, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société PELICAN VENTURE, l'AMF a octroyé la dérogation demandée.
- Par courriers du 25 juin 2008, PELICAN VENTURE, Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ ont déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juin 2008, par suite d'une acquisition d'actions FINUCHEM sur le marché, le seuil de 50 % du capital de la société FINUCHEM et détenir 3 171 682 actions FINUCHEM représentant 5 896 732 droits de vote, soit 50,16 % du capital et 64,81 % des droits de vote de cette société.
- La société SPGP, qui avait déclaré en novembre 2006 avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital, avec 325 513 titres et avait déclaré en septembre 2007 avoir franchi ce seuil à la baisse, a indiqué en 2008 ne plus détenir de titres FINUCHEM.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la société.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Il n'existe pas non plus de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

FINUCHEM est contrôlée par la famille GORGÉ qui détient 69,21 % des droits de vote au 31 décembre 2008 du fait d'actions détenues depuis 4 ans au nominatif qui bénéficient d'un droit de vote double. Ce contrôle est effectif au travers de la société holding PELICAN VENTURE. PELICAN VENTURE est une SAS au capital de 4 M€. Ses capitaux propres consolidés (2007) s'élevaient à 107,6 M€, son principal actif étant sa participation dans FINUCHEM. Ses autres actifs sont SOPROME, société de capital investissement gérant environ 16 M€ de capitaux ; BALISCO, groupe de trois entités intervenant dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens (CA 2008 environ 40 M€) ; une participation de plus de 40% dans AUPLATA (société exploitant une mine d'or en Guyane) ainsi que des actifs immobiliers et financiers.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DISTRIBUTION

Le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2008 représente une perte de 4.900.196,19 €. Au titre de l'exercice 2008, nous vous proposons de ne pas procéder à une distribution de dividende et d'affecter ce résultat en totalité au poste « Report à nouveau ».

Le report à nouveau s'élevant à 6.998.183,47 €, il sera de 2.097.987,28 € après affectation du résultat de 2008.

### Distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

2005	0,50 € nets par action ;
2006	0,50 € nets par action ;
2007	0,16 € nets par action.

### DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (L.225-129 du Code de commerce)

En ce qui concerne les délégations de compétence en matière d'augmentation de capital votées lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2008, elles restent encore en vigueur jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2009. Elles n'ont pas été utilisées par le conseil au cours de l'exercice 2008.

## ADMINISTRATEURS

Le mandat de M. Jean-Pierre GORGÉ, administrateur et Président du Conseil d'administration, expire à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008. Il vous est demandé de renouveler le mandat de M. Jean-Pierre GORGÉ. Si son mandat est renouvelé, le Conseil d'Administration a d'ores et déjà prévu de renouveler son mandat de Président du Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé.

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
GORGÉ Jean-Pierre	CA du 11/03/1991	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008 Mandat à renouveler	Président Directeur Général jusqu'au 14 octobre 2008.  A la suite de la dissociation entre les fonctions de Présidence du Conseil et de Direction générale décidée lors du CA du 14 octobre 2008, M. GORGÉ est devenu Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'administration de AUPLATA SA	Président de PELICAN Venture SAS  Administrateur des sociétés : ECA, MELCO.  Vice-président du Conseil de Surveillance de la société SOPROME

GORGÉ Raphaël	AG du 17/06/2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009	Administrateur Directeur Général Délégué, puis, à la suite de la dissociation entre les fonctions de Présidence du Conseil et de Direction générale décidée lors du CA du 14 octobre 2008, M. Raphaël GORGÉ est devenu Directeur Général	Représentant permanent de PELICAN Venture SAS au Conseil d'administration de la société AUPLATA au Comité de Surveillance de la société PLEIADE Investissement (anciennement BEFORE)	Directeur Général Délégué de PELICAN Venture SAS Représentant permanent de FINUCHEM au Conseil d'administration ECA Président et directeur général de la société MELCO Président du Conseil de Surveillance de la société SOPROMECE Président et membre du conseil d'administration de RECIF Technologies Gérant des sociétés SCI THOUVENOT EURL LES PATUREAUX SCI DES CARRIERES Président des sociétés CLF SAS NTS SAS (jusqu'au 18/06/2008) NTC Technologies SAS STONI SAS
LUCOT Sylvie	AG du 18/12/2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010	Administrateur	Directrice des relations avec les investisseurs - THALES	PDG de SIFELEC SA Administrateur au CA de THALES Canada Inc.
LHOMME Mathieu	AG du 18/12/2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012	Administrateur	Directeur de projet département développement - Groupe DANONE	Co-gérant de la SCI Société Civile BLB

Au cours des dernières années, les mandats exercés par les mandataires sociaux ont été les suivants :

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Jean-Pierre GORGÉ</b>					
ECA	x	x	x	x	x
FINUCHEM	x	x	x	x	X
BEMA Ingénierie <sup>(1) (2)</sup>	x	x	x		
CIMLEC Industrie	x	x	x	x	
MS COMPOSITES <sup>(3)</sup>	x	x			
MELCO	x	x	x	x	X
BERTIN Technologies <sup>(4)</sup>	x	x	x	x	X
LANGUEPIN Soudage <sup>(5)</sup>	x				
LASER Technologies <sup>(6)</sup>		x	x	x	x
CNAI		x			
PELICAN VENTURE		x	x	x	X
SOPROMECE Participations			x	x	X
AUPLATA					x
FTS <sup>(7)</sup>				x	
<b>Raphaël GORGÉ</b>					
FINUCHEM	x	x	x	x	X
SCI THOUVENOT	x	x	x	x	X
PELICAN VENTURE	x	x	x	x	X
LES PATUREAUX	x	x	x	x	X
BEMA Ingénierie <sup>(1) (2)</sup>	x	x	x		
PLEIADE Investissement - BEFORE		x	x	X	X
AUPLATA			x	X	X
CLF			x	X	X
ECA			x	X	X
CIMLEC Industrie		x	x	X	

MELCO		x	x	X	X
CNAI		x	x		
SOPROME Participations			x	x	X
RECIF Technologies		x	x	x	X
SCI des Carrières				x	X
STONI				x	X
NTS <sup>(8)</sup>				x	x
NTC Technologies				x	x
<b>Sylvie LUCOT</b>					
FINUCHEM			x	x	x
SIFELEC SA	x	x	x	x	x
THALES CANADA					X(9)
<b>Mathieu LHOMME</b>					
FINUCHEM			x	x	X
SCI Société Civile BLB	x	x	x	x	X

- (1) Jusque septembre 2006  
(2) société ayant déclaré sa cessation des paiements en octobre 2006  
(3) société cédée en avril 2005  
(4) jusqu'au 14 janvier 2008  
(5) Languepin Soudage a été absorbée par Cimlec Industrie en décembre 2007  
(6) Société en cours de liquidation  
(7) Société cédée le 30 septembre 2008, ayant déclaré sa cessation des paiements en février 2009  
(8) Jusqu'au 18 juin 2008  
(9) Depuis décembre 2008

Raphaël GORGÉ est le fils de Jean-Pierre GORGÉ. Mathieu LHOMME est son gendre. Sylvie LUCOT est un administrateur indépendant. Les administrateurs ont une expérience à des postes de direction ou de présidence de sociétés ou au sein de directions de grands groupes. Au cours des cinq dernières années, aucun des administrateurs n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ou d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

La présence d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de FINUCHEM (personne qui n'entretient aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement) permet de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive car cet administrateur pourrait jouer un rôle d'alerte s'il constatait qu'un contrôle était exercé de façon abusive.

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 a été fixé à 8.000€.

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération brute au titre de l'exercice 2008 de la part de FINUCHEM.

Monsieur Raphaël GORGÉ (Directeur Général) a reçu une rémunération brute fixe de 120.000 € de PELICAN VENTURE ainsi qu'un avantage en nature de 6.096 € (rémunération identique à 2006 et 2007).

Un conseil d'administration de février 2008 a procédé à l'attribution gratuite d'actions en faveur de Raphaël GORGÉ (pour partie sous conditions d'atteinte d'objectifs). Monsieur GORGÉ pourra bénéficier au maximum, si tous les objectifs définis par le Conseil d'Administration sont atteints, de 31.000 actions.

Monsieur Jean-Pierre GORGÉ (Président du Conseil d'Administration) a reçu une rémunération brute fixe de 132.000 € de PELICAN VENTURE ainsi qu'un avantage en nature de 3.390 € (rémunération identique à 2006 et 2007).

La société n'a pris aucun autre engagement de rémunération au bénéfice de ses dirigeants mandataires sociaux, à quelque titre que ce soit.

Il n'existe pas de contrat liant un membre du Conseil d'Administration au groupe ou à une de ses filiales. Les mandataires sociaux de la société FINUCHEM n'ont perçu aucune rémunération dans les sociétés contrôlées.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la société a synthétisé la rémunération des dirigeants dans les tableaux suivants :



**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées  
à chaque dirigeant mandataire social**

<b>Raphaël GORGÉ, Directeur Général (Directeur Général Délégué jusqu'au 14 octobre 2008)</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau « récapitulatif des rémunérations »)	128.096	128.096
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau « Attribution gratuite d'actions »)	-	106.837
<b>TOTAUX Raphaël GORGÉ</b>	128.096	234.933

<b>Jean-Pierre GORGÉ, Président du Conseil d'administration et jusqu'au 14 octobre 2008 Directeur Général</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau « récapitulatif des rémunérations »)	137.411	137.390
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau « Attribution gratuite d'actions »)	-	-
<b>TOTAUX Jean-Pierre GORGÉ</b>	137.411	137.390

**Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

<b>Raphaël GORGÉ, Directeur Général (Directeur Général Délégué jusqu'au 14 octobre 2008)</b>	<b>Montants au titre de 2007</b>		<b>Montants au titre de 2008</b>	
	dus	Versés	dus	Versés
- rémunération fixe	120.000	120.000	120.000	120.000
- rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
- rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
- jetons de présence	2.000	2.000	2.000	2.000
- avantages en nature	6.096	6.096	6.096	6.096
<b>TOTAUX</b>	128.096	128.096	128.096	128.096

<b>Jean-Pierre GORGÉ, Président du Conseil d'administration et jusqu'au 14 octobre 2008 Directeur Général</b>	<b>Montants au titre de 2007</b>		<b>Montants au titre de 2008</b>	
	dus	Versés	dus	Versés
- rémunération fixe	132.000	132.000	132.000	132.000
- rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
- rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
- jetons de présence	2.000	2.000	2.000	2.000
- avantages en nature	3.411	3.411	3.390	3.390
<b>TOTAUX</b>	<b>137.411</b>	<b>137.411</b>	<b>137.390</b>	<b>137.390</b>

**Tableau sur les jetons de présence**

<b>Membres du Conseil</b>	<b>Jetons de présence versés en 2007</b>	<b>Jetons de présence versés en 2008</b>
Sylvie LUCOT	2.000	2.000
Mathieu LHOMME	2.000	2.000
Jean-Pierre GORGÉ	2.000	2.000
Raphaël GORGÉ	2.000	2.000
<b>TOTAUX</b>	<b>8.000</b>	<b>8.000</b>

**Attribution gratuite d'actions à chaque mandataire social**

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Raphaël GORGÉ	22 février 2008 sur une autorisation de l'AGE en date du 18 décembre 2006	31.000 <sup>(1)</sup> , dont 20.666 sont soumises à des conditions de performance	106.837 euros	22 avril 2010	22 avril 2012
Jean-Pierre GORGÉ			Néant		

<sup>(1)</sup> Par décision du Conseil d'Administration prise en application de l'article L.225-197-1 du Code de Commerce, M. Raphaël GORGÉ, Directeur Général de FINUCHEM, sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 10 % des actions définitivement acquises.

## **CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons, conformément à l'article L225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L225-38 dudit Code et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

## **PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il convient de noter qu'aucune participation des salariés n'est détenue dans le cadre d'une gestion collective.

## **RACHAT D' ACTIONS**

### **Information requise en vertu de l'article L.225-211 du Code de commerce**

Conformément à l'article L.225-211 du Code de Commerce, les informations suivantes vous sont données concernant la réalisation des opérations de rachat d'actions au cours de l'exercice 2008.

Les achats d'actions intervenus en 2008 l'ont été dans le cadre des autorisations obtenues lors des assemblées générales du 18 juin 2007 et du 18 juin 2008.

### **1. Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-208, L. 225-209 et L. 225-209-1 du Code de Commerce et cours moyen des achats et des ventes :**

En 2008, 232.289 actions FINUCHEM ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2007 et 145.837 actions ont été rachetées dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2008.

Ainsi, au total, 378.126 actions FINUCHEM ont été rachetées au cours de l'année 2008 au prix moyen de 7,788 euros par action, pour un coût total de 2.944.884 euros :

- 110.027 actions FINUCHEM rachetées au prix moyen de 8,389 euros par action en vue de régulariser le cours de bourse, soit un coût total de 923.026 euros, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 18 juin 2007 ;
- 83.280 actions FINUCHEM rachetées au prix moyen de 7,275 euros par action en vue de régulariser le cours de bourse, soit un coût total de 605.822 euros, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 18 juin 2008 ;
- 122.262 actions FINUCHEM rachetées au prix moyen de 8,494 euros par action en vue d'être remises à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe, pour un coût total de 1.038.460 euros, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 18 juin 2007 ;
- 62.557 actions FINUCHEM rachetées au prix moyen de 6,036 euros par action en vue d'être remises à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe, pour un coût total de 377.576 euros, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 18 juin 2008.

190.241 actions FINUCHEM ont été cédées en 2008 au prix moyen de 7,829 euros par action dans le cadre du contrat de liquidité.

### **2. Le montant des frais de négociation :**

En 2008, les frais de négociations se sont élevés à : 4.588,03 €.

### **3. Le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat – Fraction du capital qu'elles représentent :**

Au 31 décembre 2008, FINUCHEM détenait 286.979 actions propres (soit 4,54 % de son capital), valorisées 2.253.517 € au bilan, soit 7,85 € par action en moyenne. Au cours de bourse du 31 décembre 2008 de 5,85 €, leur valeur s'élevait à 1.678.827,15 €.

13.363 actions sont détenues en vue de régulariser le cours de bourse. 273.616 actions sont détenues en vue d'être remises à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le nombre d'actions et les chiffres ci-dessus sont donnés sur la base d'un nominal de l'action à 1 euro et d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2008 de 6.323.321 actions.

Les actions auto détenues sont inscrites au bilan de FINUCHEM SA dans la rubrique « Valeurs mobilières de placement ».

#### **4. Annulation d'actions de la Société au cours de l'exercice 2008 :**

La Société n'a pas utilisé au cours de l'exercice 2008 les autorisations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2007 et l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2008 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

#### **5. Nombre des actions éventuellement utilisées :**

La destination des actions rachetées peut être (autorisation du 18 juin 2008) :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement,
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés,
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées,
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la régularisation du cours de bourse de l'action.

A l'exception des actions utilisées dans le cadre du contrat de liquidité, aucune action n'a été utilisée dans le cadre des autres finalités autorisées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2008.

#### **6. Réallocations éventuelles, au cours de l'exercice 2008, à d'autres finalités décidées :**

Les actions achetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2008, ou dans le cadre d'autorisations antérieures, n'ont pas, au cours de l'exercice 2008, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

### **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Il vous sera également demandé d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à renouveler le programme de rachat par la société de ses propres actions.

Cette autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- régulariser le cours de bourse, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- remettre des actions à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- céder ou attribuer des actions aux salariés ou dirigeants de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites d'actions existantes ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la résolution prévue à cet effet et dans les termes qui y sont indiqués.

Cette autorisation s'inscrirait dans le cadre législatif résultant de l'article L. 225-209 du code de commerce :

- elle serait valable pour une période maximale de 18 mois et priverait d'effet, à compter de son adoption par l'Assemblée Générale et pour le solde restant, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions ;
- le montant maximum d'actions pouvant être acquises par le conseil d'administration ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que la société ne pourra détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- le prix maximum d'achat par action serait fixé à 30 €.

L'Assemblée Générale délèguerait au Conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, soit de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Il est ici précisé que ces opérations devraient être effectuées en conformité avec les règles déterminées par les articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

Le descriptif du programme de rachat d'actions prévu à l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers est publié dans les conditions prévues à l'article 221-3 dudit règlement et contient toutes les informations complémentaires utiles à votre information quant à ce programme de rachat.

Dans la perspective d'une annulation des actions achetées, votre Assemblée, statuant en Assemblée Générale Extraordinaire, autoriserait pour une période de 18 mois, en une ou plusieurs fois, la réduction du capital dans la limite de 10 % de son montant actuel, étant rappelé que cette limite de 10 % s'appliquerait à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée et déléguerait au Conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser.

#### **TABLEAU DES DELEGATIONS**

Un tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L225-129-1 et L225-129-2 du Code de Commerce figure en annexe du présent rapport.

#### **RAPPORT SPECIAL SUR LES STOCK OPTIONS OU LES ACTIONS GRATUITES**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 décembre 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à certains membres du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de Commerce, des options d'achat et/ou de souscription d'actions.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée en 2007 ou en 2008. En conséquence, il n'a pas été établi de rapport spécial sur le sujet.

Une attribution gratuite d'actions a eu lieu en février 2008. Cette attribution est pour partie conditionnée à l'atteinte de différents objectifs. Elle concerne 4 personnes qui peuvent collectivement bénéficier de 20.668 à 62.000 actions en fonction de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Conformément à l'article L 225-197-4 du Code de commerce, un rapport spécial est établi par le Conseil d'administration sur ces attributions d'actions gratuites décidées au cours de l'exercice et est présenté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes 2008.

#### **TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Votre Conseil vous invite, après lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Paris, le 8 avril 2009

Le Conseil d'Administration

## Tableau financier article R.225-102 du Code de Commerce

Nature des indications	2008	2007	2006	2005	2004
Capital social	6 323 321€	6 323 321€	6 183 689€	6 183 689€	5 250 000€
Nombre d'actions émises	6 323 321	6 323 321	6 183 689	6 183 689	1 050 000
Valeur nominale d'une action	1€	1 €	1 €	1 €	5 €
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	2 503 889	1 771 959	1 752 058	1 408 217	1 298 719
Résultats avant impôts, amortissements & Provisions	2 433 291	1 258 501	3 153 082	6 266 944	5 832 386
Impôt sur les bénéfices	(627 224)	(1 626 295)	(2 561 828)	196 250	1 414 678
Résultats après impôts mais avant amortissements & provisions	3 060 515	2 884 796	5 714 910	6 070 694	4 417 708
Résultats après impôts, amortissements & Provisions	(4 900 196)	4 081 220	(3 780 457)	7 564 752	13 595 337
Résultats distribués	977 962	3 091 845	3 091 844	2 473 476	-
Par action, résultat après impôt mais avant amortissements & provisions <sup>(1)</sup>	0,48	0,46	0,92	0,98	4,21
Par action, résultat après impôt, amortissements & provisions <sup>(1)</sup>	(0,79)	0,65	(0,61)	1,22	12,95
Dividende net attribué à chaque action <sup>(1)</sup>	0,16	0,5 -	0,5	0,50	<sup>(2)</sup> 1,40
Effectif moyen des salariés	7	7	4	6	6
Montant de la masse salariale	445 611	388 624	295 803	646 187	598 941
Cotisations sociales et avantages sociaux	227 496	189 274	116 194	215 188	234 630

(1) division du nominal par 5 en février 2005, dividende versé au cours de l'année et au titre de l'exercice précédent

(2) dont un acompte de 1 euro versé en décembre 2004 à titre exceptionnel et 0,4 euro versé en 2005

**Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2008**

<b>Sociétés</b> <i>En euros</i>	<b>Valeurs nettes d'inventaire</b>
<b>I – Titres de participation</b>	
<b>1. Sociétés françaises</b>	
a/ Titres de participation cotés ECA	8 106 416
b/ Titres de participation non cotés	
CIMLEC	1 164 755
LES PATUREAUX	7 622
CNAI	3 654 800
RECIF Technologies	0
AFMA Robots	0
MELCO	0
LA SER TECHNOLOGIES	0
MARINE INTERIM	34 000
ALMITEC	36 239
FINUCHEM DEVELOPPEMENT	37 000
FINU 2	37 000
<b>2. Sociétés étrangères</b>	
a/ Titres de participation cotés Néant	
b/ Titres de participation non cotés Néant	
	<b>13 077 832</b>
<b>II - Autres titres immobilisés</b>	
<b>1. Sociétés françaises</b>	
a/ Titres cotés Néant	
b/ Titres non cotés Néant	
<b>2. Sociétés étrangères</b>	
a/ Titres cotés Néant	
b/ Titres non cotés Néant	
	-
<b>III - Valeurs mobilières de placement</b>	
a/ SICAV	1 645 129
b/ actions françaises cotées Néant	
c/ actions propres	2 253 518
	<b>3 898 647</b>
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>16 976 479</b>

Note : FINUCHEM détient également les titres des sociétés, SCI des CARRIERES pour 1.914.000 € et SAS STONI pour 5.690.000 €, inscrits en stock car acquis en 2006 sous le régime de marchand de biens.

**Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital**

<b>Date</b>	<b>Délégation</b>	<b>Validité</b>	<b>Montant nominal maximal</b>	<b>Utilisation</b>
AGM du 18/06/2008 (9 <sup>o</sup> résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société soit par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2009	5.000.000 € <sup>(1)</sup> 50.000.000 € <sup>(1)</sup> (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 18/06/2008 (10 <sup>o</sup> résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2009	5.000.000 € <sup>(2)</sup> 50.000.000 € <sup>(2)</sup> (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 18/06/2008 (11 <sup>o</sup> résolution)	Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors d'une augmentation de capital	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2009	15 % du montant de l'émission initiale	Aucune
AGM du 18/06/2008 (12 <sup>o</sup> résolution)	Autorisation à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital de la Société en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apports en nature	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2009	10 % du capital en cas d'apport en nature <sup>(3)</sup>	Aucune

(1) Avec imputation sur le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> résolutions

(2) Avec imputation sur le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> résolutions

(3) Avec imputation sur le plafond global prévu à la 9<sup>e</sup> résolution



**COMPTES CONSOLIDÉS 2008**

## COMPTES CONSOLIDÉS

### BILAN CONSOLIDÉ

En K€

<i>ACTIF</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2007</i>	<i>31/12/2006</i>
<b>Actifs non courants</b>		<b>46 955</b>	<b>52 417</b>	<b>44 674</b>
Ecarts d'acquisition	4.1	14 247	13 865	13 324
Immobilisations incorporelles	4.2	16 157	18 521	16 463
Immobilisations corporelles	4.2	12 101	12 942	10 053
Immeubles de placement	4.2	338	41	41
Actifs financiers : prêts et créances	4.5	1 174	1 196	1 188
Actifs financiers : titres non consolidés	3	151	1 413	592
Titres mis en équivalence	4.5	195	122	128
Impôt différé	4.9	1 980	3 190	2 168
Autres actifs non courants	4.8	613	1 127	717
<b>Actifs courants</b>		<b>139 934</b>	<b>138 344</b>	<b>150 782</b>
Stocks et en-cours	4.6	14 445	22 068	26 084
Clients et comptes rattachés	4.7	92 152	83 410	88 739
Autres actifs courants	4.8	10 551	8 523	13 129
Créance d'impôt	4.9	7 518	7 510	4 398
Trésorerie et autres équivalents	4.10	15 267	16 833	18 432
<b>Actifs destinés à la vente</b>	4.11	<b>14 768</b>	<b>12 772</b>	<b>5 416</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>201 657</b>	<b>203 534</b>	<b>200 872</b>
<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		<b>41 890</b>	<b>54 167</b>	<b>54 911</b>
Capital <sup>(1)</sup>	4.12	6 323	6 323	6 184
Primes <sup>(1)</sup>		15 196	15 154	13 080
Réserves et résultat consolidés <sup>(2)</sup>		20 371	32 690	35 647
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>22 237</b>	<b>23 725</b>	<b>20 775</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>20 318</b>	<b>27 122</b>	<b>20 593</b>
Provisions long terme	4.14	2 208	4 337	6 971
Dettes financières à plus d'un an	4.15	12 547	15 272	6 630
Impôts différés	4.9	4 138	6 253	4 891
Autres passifs non courants	4.16	1 425	1 260	2 101
<b>Passifs courants</b>		<b>102 108</b>	<b>86 095</b>	<b>100 845</b>
Provisions court terme	4.14	5 867	2 676	3 357
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	4.15	10 824	11 223	17 483
Fournisseurs et comptes rattachés	4.16	37 858	30 267	33 623
Autres passifs courants	4.16	46 606	41 215	45 467
Impôt exigible	4.16	953	713	916
<b>Passifs destinés à la vente</b>	4.11	<b>15 105</b>	<b>12 425</b>	<b>3 748</b>
<b>Total du passif</b>		<b>201 657</b>	<b>203 534</b>	<b>200 872</b>

<sup>(1)</sup> de l'entreprise mère consolidante.

<sup>(2)</sup> dont résultat de l'exercice.

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En K€	Notes	2008	2007 <sup>(1)</sup>	2006 <sup>(1)(2)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.18	<b>184 794</b>	<b>150 250</b>	<b>140 384</b>
Production immobilisée		3 527	2 432	1 360
Production stockée		(934)	1 123	(3 434)
Autres produits d'exploitation		2 279	3 166	1 942
Achats consommés	4.19	(115 799)	(90 826)	(80 430)
Charges de personnel		(54 297)	(48 702)	(45 477)
Impôts et taxes		(3 255)	(3 055)	(3 114)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.20	(4 840)	(3 465)	(1 739)
Ecarts d'acquisition	4.1	378	1 000	2 300
Autres charges d'exploitation nettes des produits	4.19	1 593	(782)	1 705
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>13 446</b>	<b>11 140</b>	<b>13 496</b>
Coûts de restructuration	1.4	(723)	(111)	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>12 723</b>	<b>11 029</b>	<b>13 496</b>
Coût de l'endettement financier net	4.21	(1 053)	(666)	480
<b>Résultat courant</b>		<b>11 670</b>	<b>10 363</b>	<b>13 976</b>
Impôt sur le résultat	4.9	(2 634)	(1 043)	1 216
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(83)	(9)	(363)
<b>Résultat après impôts des activités poursuivies</b>		<b>8 953</b>	<b>9 311</b>	<b>14 829</b>
Résultat net des activités non poursuivies	4.11	(15 319)	(5 097)	(8 895)
<b>Résultat net</b>		<b>(6 367)</b>	<b>4 214</b>	<b>5 935</b>
Résultat net part des minoritaires		2 860	3 406	3 259
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>(9 227)</b>	<b>808</b>	<b>2 675</b>
Nombre moyen d'actions	4.12	6 100 606	6 228 729	6 177 192
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros	4.12	0,970	0,937	1,863
Résultat net par action, en euros	4.12	(1,512)	0,130	0,433

<sup>(1)</sup> Retraité dans le cadre de la norme IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, voir note 4.11.

<sup>(2)</sup> Le crédit impôt recherche a été reclassé en autres produits d'exploitation (résultat opérationnel courant), voir note 2.1.

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Notes	2008	2007 <sup>(1)</sup>	2006 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>8 953</b>	<b>9 311</b>	<b>14 829</b>
Charges et produits calculés	4.24	(3 651)	2 137	(2 590)
Plus et moins values de cessions		(2 343)	(180)	(1 429)
QP de résultat des sociétés mises en équivalence		83	9	363
<b>Capacité d'autofinancement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)</b>	4.24	<b>3 042</b>	<b>11 277</b>	<b>11 173</b>
Coût de l'endettement financier net	4.21	1 053	666	(480)
Charge d'impôt	4.9	2 634	1 043	(1 216)
<b>Capacité d'autofinancement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)</b>		<b>6 729</b>	<b>12 985</b>	<b>9 477</b>
Impôts versés	4.9	(1 510)	(704)	(348)
Variation du besoin en fonds de roulement	4.24	4 512	(3 488)	(10 558)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>9 731</b>	<b>8 793</b>	<b>(1 429)</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Décassement / acquisition immobilisations incorporelles		(3 563)	(2 930)	(1 525)
Décassement / acquisition immobilisations corporelles		(1 752)	(2 298)	(1 951)
Encaissement / cession immobilisations corporelles et incorporelles		1 293	24	1 301
Décassement / acquisition immobilisations financières		(302)	(458)	(631)
Encaissement / cession immobilisations financières		1 895	480	3 161
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales	4.24	(2 142)	(214)	(8 813)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(4 571)</b>	<b>(5 395)</b>	<b>(8 457)</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Augmentations de capital ou apports		5	3 199	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		(978)	(3 092)	(3 099)
Dividendes versés aux minoritaires		(1 432)	(1 595)	(1 247)
Achats / Revente actions propres		-	-	34
Encaissements provenant d'emprunts		935	7 772	2 805
Remboursement d'emprunts		(2 772)	(3 889)	(3 642)
Coût de l'endettement financier net	4.21	(1 053)	(666)	480
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>(5 295)</b>	<b>1 729</b>	<b>(4 703)</b>
<b>Flux de trésorerie généré par les activités poursuivies</b>		<b>(134)</b>	<b>5 127</b>	<b>(14 589)</b>
<b>Flux de trésorerie généré par les activités non poursuivies</b>		<b>2 503</b>	<b>(486)</b>	<b>4 920</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>2 369</b>	<b>4 640</b>	<b>(9 669)</b>
<i>Incidence des variations de taux de change</i>		<i>(309)</i>	<i>(230)</i>	<i>(79)</i>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	4.10	<b>10 437</b>	<b>5 834</b>	<b>13 903</b>
Reclassement de trésorerie <sup>(2)</sup>		(2 467)	46	1 678
<b>Trésorerie à la clôture</b>	4.10	<b>7 527</b>	<b>10 437</b>	<b>5 834</b>

<sup>(1)</sup> Retraité dans le cadre de la norme IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, voir note 4.11.

<sup>(2)</sup> Reclassement de trésorerie 2006 : trésorerie négative de BBR Automation reclassée en actifs destinés à être cédés.

Reclassement de trésorerie 2007 : trésorerie négative de FTS reclassée en actifs destinés à être cédés, déconsolidation de BBR A.

Reclassement de trésorerie 2008 : acquisition d'actions propres (1,6 M€) et reclassement de trésorerie d'activités non poursuivies (0,8 M€)

PRESENTATION DES FLUX EN DISTINGUANT ACTIVITES POURSUIVIES ET NON POURSUIVIES	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>10 437</b>	<b>(2 670)</b>
Reclassement de la trésorerie des activités non poursuivies	(796)	796
Acquisitions d'actions propres	(1 612)	-
Variations de la période <sup>(1)</sup>	3 129	(3 604)
Apports des activités poursuivies aux activités non poursuivies	(3 263)	3 263
Change	(356)	47
Autres	(12)	12
Cessions d'activités (déconsolidation de la trésorerie négative)	-	2 843
<b>Trésorerie de clôture <sup>(2)</sup></b>	<b>7 527</b>	<b>688</b>

<sup>(1)</sup> hors apports des activités poursuivies aux activités non poursuivies

<sup>(2)</sup> La trésorerie des activités non poursuivies en cours de cession figure au bilan au sein des actifs et passifs destinés à la vente.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En KC	Capital	Réserves	Résultat	Groupe	Minoritaires	Totaux
<b>31/12/2007</b>	<b>6 323</b>	<b>47 036</b>	<b>808</b>	<b>54 167</b>	<b>23 725</b>	<b>77 893</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat		808	(808)			
Dividendes		(1 092)		(1.092)	(1 546)	(2 638)
Effet IFRS des stocks options		79		79	33	112
Effet IFRS de variation de l'autocontrôle sur la période		(1 703)		(1 703)	(34)	(1 737)
Effet IFRS des plus-values sur actions propres		420		420	-	420
Effet IFRS de la juste valeur des actifs destinés à la vente		(442)		(442)	(388)	(831)
Effet IFRS 32-39		-		-	-	-
Effet SORIE		(262)		(262)	(104)	(366)
Résultat consolidé			(9 227)	(9 227)	2 860	(6 367)
Variations des écarts de change		(101)		(101)	(151)	(253)
Variation des % d'intérêt		(82)		(82)	(2 276)	(2 358)
Autres impacts		134		134	118	251
<b>31/12/2008</b>	<b>6 323</b>	<b>44 794</b>	<b>(9 227)</b>	<b>41 890</b>	<b>22 237</b>	<b>64 127</b>

Le dividende versé en 2008 est celui que l'Assemblée Générale du 18 juin 2008 a voté sur proposition du Conseil d'Administration.

En KC	Capital	Réserves	Résultat	Groupe	Minoritaires	Totaux
<b>31/12/2006</b>	<b>6.184</b>	<b>46.051</b>	<b>2.675</b>	<b>54.910</b>	<b>20.775</b>	<b>75.686</b>
Augmentation de capital	139	2 074		2 213	774	2 987
Affectation du résultat		2 675	(2 675)			
Dividendes		(3.092)		(3.092)	(1 585)	(4 677)
Effet IFRS des stocks options		82		82	81	163
Effet IFRS de variation de l'autocontrôle sur la période		(721)		(721)	-	(721)
Effet IFRS des plus-values sur actions propres		(91)		(91)	8	(83)
Effet IFRS de la juste valeur des actifs destinés à la vente		417		417	414	831
Effet IFRS 32-39		-		-	-	-
Résultat consolidé			808	808	3 406	4 214
Variations des écarts de change		(365)		(365)	(88)	(453)
Variation des % d'intérêt		18		18	(58)	(40)
Autres impacts		(12)		(12)	-	(12)
<b>31/12/2007</b>	<b>6 323</b>	<b>47 036</b>	<b>808</b>	<b>54 167</b>	<b>23 725</b>	<b>77 893</b>

Le dividende versé en 2007 est celui que l'Assemblée Générale du 18 juin 2007 a voté sur proposition du Conseil d'Administration.

## **ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

L'exercice couvre une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les comptes consolidés du Groupe FINUCHEM ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 8 avril 2009.

Le compte de résultat est présenté par nature, le tableau des flux de trésorerie est établi selon le modèle prévu par la recommandation 2004-R02 du CNC du 27/10/2004.

Le bilan est établi sous la forme courant/non courant, sachant qu'un actif est courant lorsqu'il répond à l'un des critères suivants :

- sa réalisation, sa vente ou sa consommation entre dans le cadre du cycle d'exploitation,
- il est détenu essentiellement à des fins de transaction ou pour une durée courte (12 mois),
- l'actif est de la trésorerie ou un équivalent de trésorerie.

Les autres actifs sont des actifs non courants.

Un passif est courant s'il est attendu qu'il soit réglé dans le cadre du cycle d'exploitation ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la clôture.

Certaines activités ont été classées conformément à la norme IFRS 5 et les informations comparatives présentées dans ce document ont donc été retraitées. Ces retraitements sont décrits en note 4.11.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont en milliers d'euros.

### **1. FAITS SIGNIFICATIFS**

### **2. PRINCIPES COMPTABLES**

- 2.1 Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés
- 2.2 Référentiel comptable
- 2.3 Principes de consolidation
- 2.4 Méthodes et règles d'évaluation

### **3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **4. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

- 4.1 Écarts d'acquisition
- 4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 4.3 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles
- 4.4 Flux d'amortissements et pertes de valeur des actifs incorporels et corporels
- 4.5 Autres actifs financiers
- 4.6 Stocks et encours
- 4.7 Clients et comptes rattachés
- 4.8 Autres créances et charges constatées d'avance
- 4.9 Impôt sur les sociétés
- 4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 4.11 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies
- 4.12 Capitaux propres
- 4.13 Provisions pour retraites
- 4.14 Provisions pour risques et charges
- 4.15 Emprunts et dettes financières
- 4.16 Variation des autres dettes
- 4.17 Engagements et passifs éventuels
- 4.18 Ventilation du chiffre d'affaires
- 4.19 Ventilation des achats consommés
- 4.20 Dotations et reprises d'exploitation
- 4.21 Coût de l'endettement
- 4.22 Contribution des activités au résultat d'ensemble
- 4.23 Informations bilancielles par activités
- 4.24 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie
- 4.25 Note relative aux parties liées

### **5. AUTRES NOTES**

- 5.1 Effectifs
- 5.2 Rémunération des mandataires sociaux
- 5.3 Faits exceptionnels et litiges
- 5.4 Événements postérieurs

### **6. INFORMATION PRO FORMA**

### **7. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES**

## 1. FAITS SIGNIFICATIFS

Plusieurs opérations ou décisions prises en 2008 ont un impact significatif sur la présentation des comptes consolidés de l'exercice.

### 1/ FINUCHEM a créé une nouvelle filiale.

FINUCHEM a créé la société ALMITEC pour développer une nouvelle activité d'ingénierie mécanique. ALMITEC a elle-même créé une filiale, ALMEITA, pour reprendre une partie des actifs de METATLANTIC. ALMEITA réalise des prestations (étude, fabrication, pose) liées à la tuyauterie industrielle et intervient dans le secteur de la construction navale. Elle pourra à l'avenir intervenir dans d'autres industries. ALMITEC et ALMEITA comptent 54 salariés et contribuent au chiffre d'affaires 2008 pour 5,3 M€.

### 2/ Le groupe a procédé à des opérations de simplification de son organigramme

Plusieurs opérations sans influence sur les comptes consolidés, mais simplifiant l'organigramme du groupe ont été réalisées :

- la société CBSi a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit de sa mère la société CNAi,
- la société ECA SA a fusionné avec sa fille ECA HYTEC, qu'elle détenait préalablement à 93,35 %.

### 3/ Plusieurs activités ont été abandonnées ou sont en cours de cession.

Des activités en cours de cession fin 2007 ont été effectivement cédées en 2008. De nouvelles activités sont en cours de cession à la fin de l'exercice ou ont été abandonnées par le groupe.

- Les activités de fabrication d'outils pour les robots des constructeurs automobiles (société FTS), dont le processus de vente a été engagé au printemps 2007, ont pu être cédées en date du 30 septembre 2008. Cette cession a permis au groupe de réduire encore significativement son exposition aux fluctuations du secteur automobile. FTS a été consolidée jusqu'au 30 juin 2008, au sein des activités non poursuivies, générant un CA de 6,6 M€ et un résultat opérationnel de -0,8 M€ (15,9 M€ et une perte d'environ 4,4 M€ en 2007).
- La société LOTUS Technologies avait intégré le groupe ECA en 2006, dans le cadre de l'acquisition par ECA du groupe ELECTRONAVAL. L'activité de LOTUS TECHNOLOGIES n'avait que très peu de synergies avec les autres activités du groupe et contribuait faiblement aux comptes du groupe (1,2 M€ au CA et 0,05 M€ au résultat opérationnel 2007). Cette activité non stratégique a été cédée en juin 2008 et déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice.
- La société SINTERS CANADA, filiale d'ECA SINTERS, est en cours de cession à son management. SINTERS CANADA distribue des produits d'ECA SINTERS au Canada et assure de la maintenance de produits ECA SINTERS. Cette filiale n'est pas stratégique. La société contribuait au chiffre d'affaires 2007 pour 0,8 M€ et pour -0,06 M€ au résultat net.
- Le groupe NTS et la société CNA (1,1 M€ de CA en 6 mois en 2007 et -0,3M€ de résultat net) constituent l'activité de convoyeurs à air pour les lignes d'embouteillage. Cette activité existe dans le groupe depuis 2007 mais n'a pas permis de développer les synergies attendues avec CIMLEC Industrie et n'a pas atteint non plus un niveau d'activité suffisant. Il a donc été décidé en décembre 2008 de ne pas poursuivre cette activité et de privilégier une cession.
- Le groupe RECIF Technologies (14,4 M€ de CA en 2007 et -1,2 M€ de résultat net) subit depuis mi-2007 la chute drastique du marché des biens d'équipement pour la fabrication des semi-conducteurs. La qualité des nouveaux produits de RECIF TECHNOLOGIES et l'importance du parc installé (générateur de chiffre d'affaires en services et pièces détachées) devraient permettre de trouver un acquéreur malgré la situation du marché.

L'ensemble de ces activités, traitées dans le cadre de la norme IFRS 5, ont généré sur l'année 2008 un chiffre d'affaires de 23,0 M€ et un résultat opérationnel courant de l'ordre de -8,0 M€ avant dépréciations.

### 4/ Des restructurations significatives ont été engagées.

Des restructurations ont été engagées dans plusieurs sociétés du groupe au cours de l'année. Cela concerne ECA EN (anciennement ELECTRONAVAL), ECA SINTERS, FTS, le groupe RECIF Technologies. Les coûts font l'objet de provisions lorsque les restructurations sont annoncées. Le coût total des restructurations est de 2,0 M€, dont 0,7 M€ au titre des activités poursuivies et 1,3 M€ au titre des activités non poursuivies.

### 5/ ECA a cédé les titres BERTIN TECHNOLOGIES qu'elle détenait.

Les titres de la société BERTIN TECHNOLOGIES ont été cédés par ECA en janvier 2008. ECA détenait 9,8 % du capital de BERTIN TECHNOLOGIES et a cédé sa participation à l'occasion de l'acquisition de 100 % du capital de BERTIN TECHNOLOGIES par le groupe CNIM. Une plus-value de 1,2 M€ a été constatée.

### 6/ FINUCHEM a décidé l'attribution d'actions gratuites.

Le conseil d'administration du 22 février 2008 a décidé l'attribution d'actions gratuites en faveur de quatre dirigeants du groupe. Certaines de ces attributions sont sous conditions de performance, le nombre maximum d'actions nouvelles potentielles est de 62.000.

### 7/ FINUCHEM a renforcé sa participation dans sa filiale ECA.

En procédant à l'acquisition de titres ECA sur le marché, FINUCHEM a augmenté sa participation dans sa filiale ECA, le taux d'intérêt du groupe atteint désormais 53,24 % du capital (y compris la participation de 7,79 % détenue par l'intermédiaire de CNAI) contre 50,18 % à fin 2007.

### 8/ FINUCHEM a procédé à des achats d'actions propres.

Dans le cadre de son programme de rachat, FINUCHEM détenait déjà 99.094 actions propres au 1er janvier 2008 (1,57 % du capital). Les rachats effectués en 2008 portent l'autocontrôle à 289.979 actions au 31/12/2008, soit 4,54 % du capital.

### 9/ Cession d'un actif immobilier.

En novembre 2008, le bâtiment industriel détenu par la société LES PATUREAUX et inoccupé depuis l'été 2007 a trouvé un acquéreur. La cession a été réalisée pour un prix de 1,35 M€, et a permis de dégager une plus-value de 1,17 M€.

## **2 PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1 Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés**

En 2008, le groupe a identifié des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession éligibles à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Conformément à cette norme, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie antérieurement publiés ont été retraités. Les effets de ces retraitements sont mentionnés en note 4.11.

Les écarts actuariels constatés lors de l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont désormais constatés directement en capitaux propres (méthode du SORIE). L'impact de ce changement de méthode n'est pas significatif tant sur les résultats que sur les capitaux propres des trois exercices présentés. En conséquence, aucun ajustement rétrospectif n'a été effectué sur l'information comparative donnée. Le groupe a décidé d'opter pour la méthode du SORIE en prévision de l'amendement de la norme IAS 19 et afin de présenter une meilleure information financière.

Par ailleurs, la ligne « plus-value sur cession d'actifs » du compte de résultat a été supprimée pour être incluse dans la ligne « autres charges nettes de produits ». Les comptes de résultat de 2007 et 2006 ont été modifiés en conséquence pour être comparables à celui de 2008. Ce changement de présentation, sans effet sur 2007, a pour effet d'augmenter le résultat opérationnel courant de 2006 de 1,9 M€, le résultat opérationnel restant inchangé.

### **2.2 Référentiel comptable**

Les états financiers du groupe FINUCHEM sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2008. Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les options retenues pour la première application des normes internationales, ainsi que la nature et l'incidence des changements de principes et méthodes comptables sur le bilan d'ouverture et de clôture et les résultats de l'exercice 2004 établis selon le référentiel comptable français sont décrits dans le document de référence enregistré par l'AMF le 21 juillet 2006 sous le numéro R.06-128.

Par ailleurs, le groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne et dont la date de mise en application est postérieure au 31 décembre 2008. Les normes et interprétations suivantes, qui seront applicables au groupe, n'ont notamment pas été anticipées : IFRS 8 – *Segments opérationnels*, Amendement à IAS 23 – *Coûts d'emprunts*. D'autres normes et interprétations d'application au ou après le 1er janvier 2008 ne sont pas applicables au groupe : IFRIC 13 – *Programme de fidélisation des clients*, IFRIC 12 – *Accords de concession*, IFRIC 14 IAS19 – *limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction*.

Le groupe a choisi de présenter les informations relatives à la gestion du risque financier au sein du rapport de gestion, comme le permet la norme (IFRS 7.B6), et renvoie donc le lecteur à ce document.

### **2.3 Principes de consolidation**

#### **• Méthode de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.



Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 7. Certaines filiales non significatives au regard du groupe peuvent ne pas être consolidées.

#### • **Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice peuvent être calculés en fonction des cours moyens mensuels proratisés sur le chiffre d'affaires.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

#### • **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. La différence existant entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an. Les Unités Génératrices de Trésorerie prises en compte correspondent aux sociétés concernées. Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « écarts d'acquisition ».

#### • **Crédit d'impôt recherche (CIR)**

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, le crédit d'impôt recherche n'étant ni un élément du résultat fiscal, ni calculé sur la base du résultat fiscal, n'étant pas un élément de liquidation de l'impôt ni limité au montant de l'impôt liquidé, son classement en résultat opérationnel a été privilégié depuis 2007. La présentation du compte de résultat a donc été modifiée dès l'exercice 2007 pour faire apparaître les crédits d'impôt recherche constatés par les filiales au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt. Il est rappelé que le compte de résultat 2006 a été retraité en conséquence pour être comparable à ceux de 2007 et 2008.

## **2.4 Méthodes et règles d'évaluation**

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs,
- l'évaluation des provisions pour risques et charges,
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours,
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 4.13).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

#### **Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises**

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles*.

Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif,
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

### **Immobilisations incorporelles générées en interne**

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement ou en fonction du nombre de produits livrés rapporté à une estimation du nombre de produits à livrer au titre du programme avec, dans ce cas, un démarrage du plan d'amortissement au moment de la première vente.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- Constructions : 10 à 35 ans,
- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans,
- Autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises ».

### **Dépréciation des actifs non courants**

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité

après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC), calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque), une prime de risque de marché (source Natixis-Journal des Finances) et un  $\beta$  calculé en fonction du cours de l'action de la société (ECA ou FINUCHEM) et de l'évolution du CAC 40. Les flux après impôts sont projetés sur la période de prévision de l'activité concernée (en général cinq ans) et peuvent intégrer une valeur terminale avec une hypothèse prudente de croissance.

Lorsqu'une UGT contient un goodwill, la perte de valeur réduit en général en priorité le goodwill, avant qu'une dépréciation ne soit constatée, le cas échéant, sur les autres actifs de l'UGT.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelle du groupe sont :

ELECTRONAVAL, ECA AERO, ECA HYTEC, CNAI, les fonds de commerce Systèmes et Information d'une part et Télérobotique d'autre part de ECA, la relation clients équipements embarqués et GSE, la relation clients pièces détachées RECIF, l'UGT regroupant les cash-flows propres aux simulateurs transport FAROS, ECA SINDEL et SSI, celle regroupant les cash-flows propres au produit K-Ster et celle regroupant les cash-flows propres aux programmes SPR et NPW.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils étaient jusque là rattachés.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

### **Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession**

Le groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

### **Contrats de location**

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de locations dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

### **Actifs financiers**

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court ou moyen terme.

Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

### **Stocks, encours et reconnaissance des revenus**

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Comme il est indiqué précédemment, les activités étant différentes, les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- Les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers.
- Les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous activité.
- Lorsque sur la base des évaluations à partir d'hypothèses de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

## **Modalités de prise en compte des affaires en cours à la clôture de l'exercice**

### ***Robotique industrielle***

Dans la mesure où les sociétés sont capables d'apprécier le résultat global avec une sécurité suffisante, la méthode retenue est la prise en compte au fur et à mesure de l'avancement. Cette méthode permet de traduire correctement le niveau d'activité et de résultat de l'entreprise.

Le coefficient d'avancement résulte du rapport entre le coût de production à la clôture de l'exercice et le coût global de l'affaire. Les évaluations de chiffre d'affaires à l'avancement sont établies dans le respect du principe de prudence. Lorsqu'une perte à terminaison est prévisible, une provision est constituée.

Pour les sociétés construisant des machines spéciales, le premier stade d'acceptation du degré d'avancement par le client intervient généralement lors de la livraison de la machine. Du début de l'étude jusqu'à cette date, le chiffre d'affaires et le résultat probable ne sont pas pris en compte. Les coûts engagés sont portés en travaux en cours.

### ***Maintenance et services***

Le résultat sur les affaires est dégagé au moment de la livraison pour l'activité fabrication et à l'achèvement des travaux pour les autres activités. Lorsqu'une perte à terminaison est prévisible, une provision est constituée.

### ***Défense et aéronautique***

Les contrats long terme d'études ou d'études et de livraison unique d'un matériel sont évalués selon la méthode de l'avancement (prorata des coûts). Les contrats long terme comportant des adaptations d'une technologie existante aux besoins du client et la livraison de lots successifs sont évalués au fur et à mesure de la livraison des lots au prorata des coûts. Pour les fournitures de rechanges et de matériels de série, les marges sont dégagées à la livraison, approvisionnements et coûts internes de production sont comptabilisés en travaux en cours.

## **Créances et dettes**

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

## **Écarts de conversion – Risques de change**

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

Les principaux contrats à l'exportation pour lesquels la facturation et le paiement sont exprimés en devises prévoient des clauses de révision de prix en fonction des variations de la devise considérée.

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

## **Actions propres**

Les actions FINUCHEM détenues par la société mère sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets d'effets d'impôt.

## **Provisions pour risques et charges**

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.
- les risques et charges sur affaires ; ces provisions sont constituées :
  - des provisions statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois.
  - des provisions pour pertes à terminaison sur affaires en cours.
  - des provisions pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées.
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

## **Impôts différés et situation fiscale latente**

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

## **Paiements en actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution d'actions gratuites)**

ECA, filiale de FINUCHEM, a mis en place un plan d'option de souscription ou d'achat d'actions et a procédé à l'émission de bons de souscription au profit de certains salariés.

Les prix d'option d'achat ou de souscription sont fixés au jour du Conseil d'Administration qui consent les options. Ils ne peuvent être inférieurs à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés des 20 séances de Bourse précédant cette date. Le prix des options d'achat ne peut être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société.

La juste valeur des options et des bons est calculée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

FINUCHEM a mis en place en février 2008 un plan d'attribution d'actions gratuites, en partie sous conditions de performances, liées à l'évolution du cours de bourse ou l'évolution du résultat du groupe. La juste valeur des actions gratuites est calculée à l'aide du modèle d'évaluation du CNC, corrigé des observations de l'IFRIC.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

## **Engagements de retraite**

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation (note 4.13).

### 3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est fournie en note 7. Les sociétés non consolidées sont les suivantes :

Sociétés non consolidées	% contrôle	Capital Capitaux propres	Valeur brute des titres Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires Résultat net	Observations
MARINE INTERIM	34 %	100 K€ 107 K€	34 K€ 34 K€	1 806 K€ 7,5 K€	Pas d'influence notable
Autres	n/a	n/a	166 K€ 117 K€	n/a	Pas d'influence notable

La société 1ROBOTICS a été créée par ECA en 2007 avec un partenaire aux Etats-Unis. Cette société a été consolidée par mise en équivalence pour la première fois en 2008.

Les titres des sociétés BERTIN TECHNOLOGIES et MILLESCAMPS MODELAGE (non consolidées en 2007) ont été cédés respectivement par ECA en février 2008 et par FINUCHEM en décembre 2008.

#### VARIATIONS DE PERIMETRE

Le groupe n'a pas connu de variation de périmètre significative.

- Les titres de la société LOTUS Technologies (activité d'électronique) ont été cédés au 1<sup>er</sup> semestre 2008. Cette activité était déjà traitée en 2007 dans le cadre de la norme IFRS 5. Le résultat de cession s'élève à -140 K€.
- Les titres de la société FTS (outils pour les robots des constructeurs automobiles), activité déjà traitée en 2007 dans le cadre de la norme IFRS 5, ont effectivement été cédés en septembre 2008. La société est consolidée sur le premier semestre uniquement, et contribue à ce titre au résultat des activités non poursuivies pour -0,9 M€. Le résultat de cession de l'activité est inférieur à 250 K€.
- La société ALMEITA a été créée en avril 2008 pour reprendre une partie des actifs de la société METATLANTIC. ALMEITA est elle-même filiale de la société ALMITEC, créée pour lancer une nouvelle activité d'ingénierie mécanique au sein du groupe. ALMEITA contribue à hauteur de 5,2 M€ au chiffre d'affaires de l'année.

#### **ALMEITA :**

Une partie des actifs de la société METATLANTIC a été acquise par la société nouvellement créée ALMEITA pour 0,05 M€. L'excédent de la quote-part d'intérêts de la société dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût d'acquisition (écart d'acquisition négatif) a été comptabilisé en résultat pour 0,12 M€.

#### Contribution des regroupements d'entreprises au résultat consolidé de 2008

	ALMEITA
<b>1- Contributions depuis la date d'acquisition</b>	
Chiffre d'affaires	5 173
Résultat opérationnel	(1 225)
Résultat Net	(1 240)
<b>2- Contributions depuis le début de la période<sup>(1)</sup></b>	
Chiffre d'affaires	5 173
Résultat opérationnel	(1 225)
Résultat Net	(1 240)

(1) Produits et résultats réalisés par les regroupements comme si ceux-ci avaient pris effet au début de la période. ALMEITA est une société nouvelle qui a repris des actifs sans reprendre une société pré existante, la contribution depuis le début de la période est donc égale à la contribution depuis la date d'acquisition.

## 4. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

### 4.1 Écarts d'acquisition

Les mouvements des écarts d'acquisition sont récapitulés dans le tableau suivant :

<b>Écarts d'acquisition nets</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Ouverture	13 865	13 324	6 609
Entrées de périmètre	-	498	7 160
Autres	382	43	(445)
Sorties de périmètres	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Effet des variations de change	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 247</b>	<b>13 865</b>	<b>13 324</b>

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

Robotique industrielle :	24 %
Défense et aéronautique :	76 %

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit le groupe à enregistrer de perte de valeur des écarts d'acquisition.

Les écarts liés aux entrées de périmètre se répartissent ainsi :

#### ALMEITA

Prix d'acquisition	50
Frais d'acquisition	18
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>68</b>
Situation nette réévaluée	188
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>(120)</b>

Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

ALMEITA	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Corporels	50	281	331
Corporels en crédit bail	-	234	234
Amortissements /crédit bail	-	(77)	(77)
Dette de crédit bail	-	(134)	(134)
Stocks	-	50	50
Fiscalité différée	-	(71)	(71)
IFC	-	(15)	(15)
Congés, RTT	-	(130)	(130)
<b>Totaux</b>	<b>50</b>	<b>138</b>	<b>188</b>

L'écart d'acquisition négatif constaté sur ALMEITA a été constaté en profit sur la ligne « écarts d'acquisition » du compte de résultat.

## 4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	2008			2007	2006
	Valeurs brutes	Amortissements/ pertes de valeur	Valeurs nettes	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Projets de développement	17 404	3 898	13 506	11 876	9 504
Autres immobilisations incorporelles	5 340	2 689	2 651	6 645	6 960
<b>Totaux</b>	<b>22 744</b>	<b>6 587</b>	<b>16 157</b>	<b>18 521</b>	<b>16 463</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	1 331	4	1 327	1 330	1 082
Constructions	12 967	5 852	7 115	6 637	4 996
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 849	4 516	1 333	1 722	2 274
Autres immobilisations corporelles	5 263	3 398	1 865	2 210	1 671
Immobilisations corporelles en cours	462	-	462	1 044	30
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>25 872</b>	<b>13 771</b>	<b>12 101</b>	<b>12 942</b>	<b>10 053</b>
<b>Immeubles de placement</b>	394	56	338	41	41

Les terrains et constructions représentent une partie significative des immobilisations corporelles. Une partie de ces investissements est réalisée en location financement. Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'une multitude d'équipements informatiques, de mobilier et d'outillages industriels. Le groupe ne détient aucun actif corporel autre qu'immobilier dont la valeur unitaire est significative

Le poste immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	Valeurs nettes 2008		
	Robotique industrielle	Défense et aéronautique	Total
Programme AUV	-	6 472	6 472
Programme Mine Killer	-	1 447	1 447
Simulation de pilotage <sup>(1)</sup>	-	3 342	3 342
Equipements navals	-	785	785
Simulation navale <sup>(2)</sup>	-	1 432	1 432
Autres	-	-	-
<b>Sous total projets de développement</b>	-	<b>13 478</b>	<b>13 478</b>
Relation clientèle ECA sinters <sup>(3)</sup>	-	1 667	1 667
Autres	143	869	1 012
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>143</b>	<b>16 014</b>	<b>16 157</b>

<sup>(1)</sup> Dont juste valeur 1 500

<sup>(2)</sup> Dont juste valeur 1 432

<sup>(3)</sup> Dont juste valeur 1 667



### 4.3 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Ouverture	Activités non poursuivies	Mvts périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mvts	Ecart conversion	Clôture
Frais de recherche	14 903	(264)		3 072	434	127	-	17 404
Autres immo. incorporelles	9 445	(4 419)	(5)	491	248	-	75	5 340
<b>Totaux immobilisations incorporelles</b>	<b>24 348</b>	<b>(4 683)</b>	<b>(5)</b>	<b>3 563</b>	<b>682</b>	<b>127</b>	<b>75</b>	<b>22 744</b>
Terrains	148	-	-	5	5	(5)	-	143
Terrains - Crédit bail	1 188	-	-	-	-	-	-	1 188
Constructions	5 382	(5)	-	320	383	1 249	(26)	6 536
Constructions - Crédit bail	6 786	-	-	-	-	(355)	-	6 431
Installations techniques	6 625	(1 591)	318	108	93	33	214	5 615
Install. techniques crédit bail	137	(137)	234	-	-	-	-	234
Autres immo. corporelles	6 254	(1 407)	(6)	807	330	(33)	(19)	5 263
Immobilisations en cours	1 044	-	-	462	32	(1 012)	-	462
<b>Totaux immobilisations corporelles</b>	<b>27 564</b>	<b>(3 140)</b>	<b>546</b>	<b>1 702</b>	<b>844</b>	<b>(122)</b>	<b>169</b>	<b>25 872</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>96</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>298</b>	<b>-</b>	<b>394</b>

Les frais de recherche sont générés en interne ou correspondent à la juste valeur des frais de R&D pour les sociétés entrantes. Les autres immobilisations incorporelles sont composées pour 1,67 M€ de relations clients.

### 4.4 Flux d'amortissements et de pertes de valeur des actifs incorporels et corporels

En K€	Ouverture	Activités non poursuivies	Mvts périmètre	Dotations	Reprises	Diminutions	Autres mvts	Ecart conversion	Clôture
Frais de recherche	3 026	-	-	1 428	-	580	23	-	3 898
Autres immo. Incorporelles	2 800	(514)	(5)	329	-	172	250	-	2 689
<b>Totaux</b>	<b>5 826</b>	<b>(514)</b>	<b>(5)</b>	<b>1 757</b>	<b>-</b>	<b>752</b>	<b>273</b>	<b>-</b>	<b>6 587</b>
Terrains	4	-	-	3	-	6	-	-	-
Terrains - crédit bail	3	-	-	1	-	-	-	-	4
Constructions	3 623	(3)	-	307	-	207	40	(25)	3 736
Constructions - crédit Bail	1 908	-	-	249	-	-	(40)	-	2 116
Installations techniques	5 006	(902)	68	388	-	54	21	(36)	4 491
Instal techniques - crédit bail	35	(35)	-	25	-	-	-	-	25
Autres immo. corporelles	4 045	(842)	(2)	470	22	189	(21)	(40)	3 398
<b>Totaux</b>	<b>14 622</b>	<b>(1 782)</b>	<b>66</b>	<b>1 443</b>	<b>22</b>	<b>456</b>	<b>-</b>	<b>(100)</b>	<b>13 771</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>56</b>

Au 31 décembre 2008, la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs incorporels n'a pas conduit à constater de perte de valeur.

#### 4.5 Autres actifs financiers

##### Autres actifs financiers non courants

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
En K€	<b>Net</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Prêts	7	79	183
Dépôts et cautionnements	809	854	864
Autres immobilisations financières	357	264	141
<b>Totaux prêts et créances</b>	<b>1 174</b>	<b>1 196</b>	<b>1 188</b>

##### Titres de participation mis en équivalence

	31/12/2008		31/12/2007	31/12/2006
En K€	<b>Brut</b>	<b>Dépréciations</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>195</b>	<b>-</b>	<b>195</b>	<b>122</b>
				<b>128</b>

Ce poste concerne les sociétés DPC, détenue à 49 % par CIMLEC Industrie et 1ROBOTICS, contrôlée à 29,89 % par ECA (avec un pourcentage d'intérêt de 81 %).

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

En K€	Ouverture	Entrée	Résultat 2008	Juste valeur	Autres	Solde balance
DPC	122	-	(50)	-	-	72
1 ROBOTICS		157	(33)		(1)	123
<b>Totaux</b>	<b>122</b>	<b>157</b>	<b>(83)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>195</b>

#### 4.6 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

En K€	2008			2007			2006
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Matières premières	8 860	2 175	6 685	14 614	3 053	11 560	14 100
En cours	5 366	208	5 158	8 495	357	8 138	9 498
Produits intermédiaires et finis	3 606	1 004	2 602	3 173	843	2 330	2 411
Marchandises	1	1	-	60	20	40	75
<b>TOTAUX STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>17 833</b>	<b>3 388</b>	<b>14 445</b>	<b>26 342</b>	<b>4 274</b>	<b>22 068</b>	<b>26 084</b>

Sur la période, les pertes de valeur nettes des reprises enregistrées en compte de résultat s'élèvent à 254 K€. Les entrées de périmètre s'élèvent à 331 K€ (valeurs nettes). Les activités reclassées en activités non poursuivies en 2008 contribuaient pour 8.184 K€ (valeur nette) en 2007.

#### 4.7 Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs brutes	95 392	85 120	90 434
Pertes de valeur	(3 240)	(1 710)	(1 694)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>92 152</b>	<b>83 410</b>	<b>88 739</b>

Les effets escomptés non échus sont maintenus au poste clients. Ils s'élèvent à 1.041 K€ à la clôture 2008, 831 K€ à la clôture 2007, 4.946 K€ à la clôture 2006. Les activités reclassées en activités non poursuivies en 2008 contribuaient pour 4.630 K€ (valeur nette) en 2007.

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 12,0 M€<sup>(1)</sup>, dont 8,4 M€ pour le pôle Défense et Aéronautique, et s'analysent comme suit :

Retard par rapport à l'échéance	0 à 30 jours	30 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Créances clients échues non provisionnées	6 032	2 239	3 747	12 018

<sup>(1)</sup> sur l'ensemble de ces créances, plus de 5,2 M€ ont été réglées à la date d'arrêt des comptes. Le groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires qui justifieraient une éventuelle provision.

#### 4.8 Autres actifs non courants et courants

En K€	2008		2007	2006
	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Comptes courants débiteurs	15 810	15 197	613	1 127
<b>Totaux autres débiteurs non courants</b>	<b>15 810</b>	<b>15 197</b>	<b>613</b>	<b>1 127</b>
Avances et acomptes versés	2 515	-	2 515	1 497
Débiteurs divers	2 452	915	1 537	1 004
Autres débiteurs	4 914	-	4 914	4 885
Comptes courants débiteurs	480	-	480	257
Charges constatées d'avance	1 106	-	1 106	879
<b>Totaux autres débiteurs courants</b>	<b>11 467</b>	<b>915</b>	<b>10 551</b>	<b>8 523</b>
				<b>13 129</b>

Le poste « autres actifs non courants » est composé exclusivement de comptes courants pour 613 K€, net de provisions. Ces comptes courants concernent essentiellement la société ECA SINTERS (envers SINTERS CANADA) pour 354 K€ et la société CIMLEC INDUSTRIE (envers NTS) pour 258 K€. En 2007, les contributions des « activités non poursuivies » reclassées concernant les autres actifs représentent 2 923 K€.

#### 4.9 Impôts sur les sociétés

Deux intégrations fiscales sont réalisées au sein du groupe FINUCHEM : au niveau de FINUCHEM SA et au niveau de ECA SA, avec pour chacune des deux sociétés l'ensemble des sociétés françaises pour lesquelles les conditions réglementaires sont réunies.

##### Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif :

<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>8 953</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(83)
Résultat net avant mise en équivalence	9 035
Charge d'impôt	(2 634)
Résultat avant impôt	11 670
Taux d'impôt	33,33 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>(3 890)</b>
Ecart sur différences permanentes	235
Imputation de déficits non activés	294
Déficits de l'exercice non activés	(107)
Impôt lié aux charges et produits liées aux cessions inscrites en activités non poursuivies	177 <sup>(1)</sup>
Crédits d'impôt	667 <sup>(2)</sup>
Retraitements non taxés	152
Ecart d'imposition France/étranger	(135)
Ecart sur IS à taux réduit	(27)
<b>Charge d'impôt effectivement constatée</b>	<b>(2 634)</b>

<sup>(1)</sup> Lié à un profit d'impôt du fait de l'utilisation par les activités poursuivies de pertes des activités non poursuivies dans le cadre de l'intégration fiscale.

<sup>(2)</sup> Essentiellement lié au crédit d'impôt recherche inclus dans le résultat avant impôt pour 1,6 M€ et qui génère un écart de 537 K€.

##### Ventilation de la charge d'impôt :

	2008	2007 <sup>(1)</sup>	2006 <sup>(1)</sup>
Impôts différés	(1 124)	(339)	(1 546)
Impôts exigibles <sup>(2)</sup>	(1 510)	(702)	2 762
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(2 634)</b>	<b>(1 043)</b>	<b>1 216</b>

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits impôt recherche, classés en autres produits (voir note 2.3)

<sup>(1)</sup> Charge d'impôt retraitée dans le cadre de IFRS 5 (voir note 4.11)

<sup>(2)</sup> En 2006, la charge d'impôt inclut un carry-back de FINUCHEM de 2,3 M€

##### Situation fiscale latente :

Bases en M€	2008	2007	2006
Déficits ordinaires	4,9	7,31	6,08
<b>Totaux</b>	<b>4,9</b>	<b>7,31</b>	<b>6,08</b>

#### Ventilation des impôts différés par nature :

En K€	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Décalages temporaires	1 980	2 932	2 168
Déficits reportables	-	258	-
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>1 980</b>	<b>3 190</b>	<b>2 168</b>
Décalages temporaires	4 354	6 792	5 486
Déficits reportables	(216)	(539)	(595)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>4 138</b>	<b>6 253</b>	<b>4 891</b>

Le déficit reportable de la société ECA Sinters a été activé en raison des perspectives d'imputation rapide de ce déficit. L'actif d'impôt différé résultant de cette activation a été imputé sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive de cette société.

#### Dettes et créances d'impôt :

En K€	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Créance d'impôt	7 518	7 510	4 398
Impôt exigible	(953)	(713)	(916)
<b>Créance / (dette) d'impôt nette</b>	<b>6 565</b>	<b>6 797</b>	<b>3 482</b>

Les créances d'impôt sont constituées de créances de carry-back (2,3 M€) constituées principalement en 2006 et de créances de crédit d'impôt recherche. La créance de carry-back de FINUCHEM de 2,3 M€ a été remboursée en février 2009.

#### 4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
VMP	4 167	7 985	8 889
Disponibilités	11 100	8 848	9 543
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>15 267</b>	<b>16 833</b>	<b>18 432</b>
Concours bancaires	(7 740)	(6 396)	(12 598)
<b>Totaux</b>	<b>7 527</b>	<b>10 437</b>	<b>5 834</b>

En 2008, la trésorerie des activités non poursuivies s'élève à 688 K€, elle est classée dans les actifs et passifs destinés à être cédés.

#### 4.11 Actifs détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

Les activités arrêtées, cédées ou en cours de cession concernent en 2008 les activités de FTS (outils pour robots pour le secteur automobile), de SINTERS CANADA (service sur des équipements GSE), de RECIF Technologies (robots de manipulation pour la fabrication des semi-conducteurs), de NTS et CNA (convoyeurs à air pour bouteilles).

##### FTS

Le groupe a entamé en juin 2007 un processus de vente de la société FTS qui fournit uniquement des constructeurs automobiles, en pinces et préhenseurs pour l'équipement des robots. Cette cession a été concrétisée le 30 septembre 2008.

##### RECIF TECHNOLOGIES

Le groupe a entamé en décembre 2008 un processus de vente de la société RECIF Technologies et de ses filiales à l'étranger.

##### SINTERS CANADA

Un processus de vente de SINTERS Canada au management de cette filiale a été entamé fin 2008. Les parties ont trouvé un accord sur les principales modalités de la cession, mais les acquéreurs n'ont pas encore obtenu l'intégralité du financement qui leur est nécessaire.

##### NTS-CNA (convoyeurs à air)

La décision d'arrêter ou de céder les sociétés NTS, CNA et leurs filiales a été prise en décembre 2008. Des discussions sont en cours avec plusieurs acquéreurs potentiels.

Les sociétés RECIF Technologies, NTS, CNA, SINTERS Canada sont considérées en conséquence comme des activités en cours de cession à la clôture.

Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées. Les flux nets liés aux activités non poursuivies du tableau des flux de trésorerie consolidé correspondent à l'ensemble des flux de trésorerie de la période. La trésorerie de clôture de ces activités a été reclassée pour ne plus être incluse dans la trésorerie du groupe.

Les actifs et passifs des « activités cédées ou en cours de cession » sont présentés sur des lignes séparées au bilan consolidé, sans retraitement des périodes antérieures.

#### Impacts sur les états financiers

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie des activités non poursuivies se présentent de la façon suivante :

	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	23 051	41 187	68 238
Résultat opérationnel courant	(15 170)	(2 337)	266
Coûts de restructuration	(1 297)	(1 860)	(7 290)
Résultat opérationnel	(16 467)	(4 197)	(7 024)
Résultat courant	(16 807)	(4 981)	(7 691)
Impôt	1 488	8	(1 204)
Q/P des MEQ	-	(125)	-
Résultat net	(15 319)	(5 097)	(8 895)
<i>Dont part du groupe</i>	<i>(15 143)</i>	<i>(5 030)</i>	<i>(8 831)</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>	<i>(176)</i>	<i>(66)</i>	<i>(64)</i>
	<b>31/12/08</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 772	(3 005)	(9 276)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(316)	1 278	(1 230)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(1 745)	898	7 322
<b>Flux nets de trésorerie</b>	<b>(290)</b>	<b>(829)</b>	<b>(3 185)</b>
Déconsolidation de trésorerie <sup>(2)</sup>	2 793	1 587	8 105
Flux nets <sup>(1)</sup>	2 503	758	4 920

<sup>(1)</sup> dont des avances de 3,2 M€ reçues des activités poursuivies en 2008 et 1,2 M€ en 2007.

<sup>(2)</sup> déconsolidation de la trésorerie négative de BBR Automation en 2007, de FTS et Lotus Technologies en 2008.

Le résultat des activités non poursuivies inclut d'une part le résultat propre de ces activités et d'autre part le résultat de cession :

- Résultat net des activités non poursuivies :	(8.139)
- Charges nettes liées à la cession <sup>(1)</sup> :	(7.180)
	-----
- Résultat des activités non poursuivies :	(15.319)

<sup>(1)</sup> dont des reprises et dotations aux provisions pour -7.450 K€.

Le résultat des activités non poursuivies concerne le pôle Robotique Industrielle pour (15 215) K€ et le pôle Défense et Aéronautique pour (104) K€.

Au bilan, la décomposition des actifs et passifs destinés à la vente est la suivante :

Actifs	2008	2007	Passifs	2008	2007
Actifs de l'activité « FTS »	-	12 425	Passifs de l'activité « FTS »		12 425
Actifs de l'activité « RECIF T »	13 208	-	Passifs de l'activité « RECIF T »	13 762	-
Actifs de l'activité « NTS-CNA »	1 000	-	Passifs de l'activité « NTS-CNA »	637	-
Actifs de l'activité « SINTERS Canada »	560	-	Passifs de l'activité « SINTERS Canada »	706	-
Terrain en vente aux Mureaux	-	298			
Titres Active Audio	-	50			
<b>Total des actifs en cours de cession ou liés à des activités cédées</b>	<b>14 768</b>	<b>12 772</b>	<b>Total des passifs liés aux activités cédées ou en cours de cession</b>	<b>15 105</b>	<b>12 425</b>

## 4.12 Capitaux propres

Au 31/12/2008, le capital social de FINUCHEM SA s'élève à 6 323 321 €, constitué de 6 323 321 actions de 1 euro de nominal chacune, totalement libérées.

### • Evolution du capital

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital en euros
<b>Capital au 31/12/2005</b>	<b>6 183 689</b>	<b>6 183 689</b>
<b>Capital au 31/12/2006</b>	<b>6 183 689</b>	<b>6 183 689</b>
<b>Capital au 31/12/2007</b>	<b>6 323 321</b>	<b>6 323 321</b>
<b>Capital au 31/12/2008</b>	<b>6 323 321</b>	<b>6 323 321</b>

En 2007, 139.632 nouvelles actions de 1€ de nominal ont été créées, les actionnaires existant ayant pu opter pour le paiement du dividende en actions nouvelles.

### • Actionnariat

	31 décembre 2008				31 décembre 2007 <sup>(2)</sup>				31 décembre 2006			
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%
Famille GORGÉ <sup>(1)</sup>	3 366 750	53,24%	6 113 033	69,21%	2 907 135	45,97%	5 632 185	62,93%	2 863 700	46,31%	3 110 525	48,45%
SPGP	-	-	-	-	259 205	4,10%	259 205	2,90%	325 513	5,26%	325 513	5,06%
SILLAGE- Philipp MOCH	49 313	0,78%	98 626	1,12%	49 313	0,78%	49 313	0,55%	57 500	0,93%	57 500	0,90%
Auto détention	286 979	4,54%	-	-	99 094	1,57%	-	-	6 713	0,11%	-	-
Public	2 620 279	41,44%	2 621 479	29,68%	3 008 574	47,58%	3 009 484	33,62%	2 930 263	47,39%	2 926 650	45,59%
<b>Total</b>	<b>6 323 321</b>	<b>100%</b>	<b>8 833 138</b>	<b>100%</b>	<b>6 323 321</b>	<b>100%</b>	<b>8 950 187</b>	<b>100%</b>	<b>6 183 689</b>	<b>100%</b>	<b>6 420 188</b>	<b>100%</b>

(3) « famille GORGÉ » désigne les titres détenus en direct par Jean-Pierre GORGÉ, le fondateur et président du groupe, soit 115 219 titres, ceux détenus en direct par Raphaël GORGÉ (38 200 titres) ainsi que les titres détenus par PELICAN VENTURE SAS, société holding détenue exclusivement par trois membres de la famille GORGÉ et dont Jean-Pierre GORGÉ détient la majorité.

(4) Sauf pour le nombre de titres de SPGP qui correspond à celui déclaré par la société au 5 septembre 2007.

Les actions inscrites au nominatif pendant quatre années acquièrent un droit de vote double.

Au cours de l'exercice 2008, l'actionnariat de la société FINUCHEM a connu les principaux changements suivants :

- En avril 2008, PELICAN VENTURE, Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ ont déposé à l'Autorité des marchés financiers une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique à l'occasion de l'augmentation de leur participation, située initialement entre le tiers et 50 % du capital de la société FINUCHEM, de plus de 2 % en moins de douze mois. Le 29 avril 2008, considérant que le groupe familial GORGÉ détenait la majorité des droits de vote de FINUCHEM, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société PELICAN VENTURE, l'AMF a octroyé la dérogation demandée.
- Par courriers du 25 juin 2008, Pélican venture, Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ ont déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juin 2008, par suite d'une acquisition d'actions FINUCHEM sur le marché, le seuil de 50 % du capital de la société FINUCHEM et détenir 3 171 682 actions FINUCHEM représentant 5 896 732 droits de vote, soit 50,16 % du capital et 64,81 % des droits de vote de cette société.
- La société SPGP, qui avait déclaré en novembre 2006 avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital, avec 325 513 titres, et avait déclaré le 5 septembre 2007 avoir franchi ce seuil à la baisse (avec 259.205 actions à cette date), a indiqué en 2008 ne plus détenir de titres FINUCHEM.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote de la société.

### • Achat par l'émetteur de ses propres actions

Les achats d'actions intervenus en 2008 l'ont été dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2007 ou du 18 juin 2008.

Au 31 décembre 2008, FINUCHEM détient 286.979 actions propres (dont 13.363 détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité). 273.616 actions ont été acquises dans le cadre du programme de rachat, pour 2.174.890 €, soit 7,949 € par action en moyenne. La destination de ces actions peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement,
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés,
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées,
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la régularisation du cours de bourse de l'action.

#### • Paiements en actions

	Plan 2 ECA	BSA 17€ ECA	BSA 20€ ECA	AGA 2008 FINUCHEM
Type de plan	Souscription	Souscription	Souscription	Actions gratuites
Nombre de bénéficiaires	10	5	5	4
Action support	ECA	ECA	ECA	FINUCHEM
Nombre d'actions potentiel	24 700	150 000	150 000	62 000
Levée d'options sur l'exercice / attributions définitives	5 650	-	-	-
Solde des actions potentiel	19 050	150 000	150 000	62 000
Date de mise en place	Septembre 2005	Avril 2006	Avril 2006	Février 2008
Début de la période d'exercice / d'acquisition	Septembre 2007	Avril 2008	Avril 2010	Février 2008
Fin de la période d'exercice / date d'acquisition	Septembre 2010	Mars 2010	Avril 2012	Avril 2010
Prix de souscription	10,06 €	17 €	20 €	-
Valeur des options en K€	28	211	173	42

#### • Résultat par action

Pour calculer le résultat par action, on utilise le nombre moyen pondéré d'actions. En 2006 et 2008, le nombre moyen pondéré d'actions est retraité uniquement en déduisant l'autocontrôle moyen. En 2007, le nombre moyen pondéré d'actions est calculé en prenant en compte les actions créées en août (paiement du dividende, soit 5/12<sup>ème</sup> d'année) et en déduisant 13.140 actions d'auto contrôle en moyenne. En 2008, l'autocontrôle moyen s'élève à 222.715 actions.

Le résultat par action est calculé à partir du résultat net part du groupe. Le résultat par action des activités poursuivies est calculé à partir du même résultat retraité du résultat sur activités non poursuivies et de la part des minoritaires dans le résultat des activités non poursuivies.

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte les actions potentielles existantes (attribution d'actions gratuites).

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>	6.100.606	6.228.729	6.177.192
<b>Dividende par action versé au titre de l'exercice</b>	-	0,16	0,50
<b>Résultat par action, en euros</b>	(1,512)	0,130	0,433
<b>Résultat par action des activités poursuivies, en euros</b>	0,970	0,937	1,863
<b>Actions potentielles dilutives</b>	62.000	-	-
<b>Nombre moyen pondéré d'actions après dilution</b>	6.162.606	6.228.729	6.177.192
<b>Résultat par action dilué, en euros</b>	(1,497)	0,130	0,433
<b>Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros</b>	0,960	0,937	1,863

#### 4.13 Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les écarts actuariels sont désormais intégralement comptabilisés en capitaux

propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE), voir note 2.1 « modifications apportées aux comptes antérieurement publiés ».

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il a été modifié le mode de départ et qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur son application :

- Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),
- calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,
- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 3,42 % (taux des OAT 10 ans au 31-12-2008 sans prime de risque),
- taux de charge 50 %,
- turn-over : 10 % jusqu'à 34 ans, 7 % de 35 à 45 ans, 2 % de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 1,93 %, inflation incluse,
- table INSEE de mortalité 2003-2005,
- EDRMA 2008 : 9,47.

---

#### **VARIATION DE L'OBLIGATION**

<b>Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture</b>	<b>1 402</b>
Fusion <sup>(1)</sup>	68
Coût des services rendus de la période	162
Intérêt sur actualisation	69
Cotisations employés	-
Coût des services passés	-
Acquisition/Cession	(8)
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	-
Pertes et (gains) actuariels générés sur l'obligation	516
Prestations payées	-
<b>Valeur actualisée de l'obligation à la clôture</b>	<b>2 208</b>

---

#### **COUVERTURE FINANCIERE**

Couverture financière	(2 208)
Dette initiale non comptabilisée	-
Pertes et gains actuariels non comptabilisés	-
Coût des services passés non comptabilisés	-
<b>Provision comptabilisée</b>	<b>(2 208)</b>

---

#### **COÛT DE LA PERIODE**

Coût des services rendus de la période	162
Intérêt sur actualisation	69
Rendement attendu des actifs	-
Amortissement de la dette initiale	-
Amortissement des pertes et gains actuariels	-
Amortissement du coût des services passés	-
Impact des liquidations ou réductions de régime	-
<b>Coût de la période</b>	<b>230</b>

---

#### **VARIATION DU PASSIF COMPTABILISE AU BILAN**

<b>Passif ouverture</b>	<b>(1 402)</b>
Fusion	(68)
Charge comptabilisée au compte de résultat	(230)
Prestations versées au cours de l'exercice	-
Cession	8
Ecart actuariels (SORIE)	(516)
<b>Passif clôture</b>	<b>(2 208)</b>

<b>Coût de la période</b>	<b>230</b>
Prestations versées au cours de l'exercice	-
Indemnités de fin de contrat	-
<b>Impact net résultat</b>	<b>230</b>

<sup>(1)</sup> Fusion ECA HYTEC avec ECA



#### 4.14 Variation des provisions pour risques et charges

Le classement des provisions pour risques et charges entre provisions courantes et non courantes a été revu, pour s'assurer que les provisions relatives au cycle d'exploitation soient bien classées en provisions courantes, même si ces provisions sont relatives à des obligations éventuelles à échéance supérieures à 12 mois. Cette revue justifie les reclassements figurant dans la colonne « autres mouvements » du tableau de variation des provisions.

Provisions En K€	Ouverture	Activités non poursuivies	Mvts de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mvts	Ecarts de conversion	Clôture
<b>Non courant</b>								
pour retraites	1 511	(41)	7	746	15	-	-	2 208
pour garanties données aux clients	622	(622)	-	-	-	-	-	-
Pour autres risques et charges <sup>(1)</sup>	2 204	(88)	-	-	-	(2 116)	-	-
<b>Sous-totaux non courant</b>	<b>4 337</b>	<b>(751)</b>	<b>7</b>	<b>746</b>	<b>15</b>	<b>(2 116)</b>	<b>-</b>	<b>2 208</b>
<b>Courant</b>								
pour litiges	276	(148)	(31)	1 091	87	-	-	1 101
pour garanties données aux clients	261	(51)	-	252	189	276	-	549
pour pertes à terminaison	680	(126)	-	484	360	-	-	677
Pour travaux restant à effectuer	946	(946)	-	379	303	303	-	379
Pour amendes et pénalités	126	-	-	231	-	149	-	506
pour autres risques et charges <sup>(1)</sup>	388	880	31	902	934	1 388	-	2 655
<b>Sous-totaux courant</b>	<b>2 677</b>	<b>(392)</b>	<b>-</b>	<b>3 339</b>	<b>1 872</b>	<b>2 116</b>	<b>-</b>	<b>5 867</b>
<b>Totaux</b>	<b>7 014</b>	<b>(1 142)</b>	<b>7</b>	<b>4 085</b>	<b>1 888</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 075</b>

<sup>(1)</sup> FINUCHEM a constitué 4.400 K€ de provisions pour risques et charges en 2006 dans le cadre de la cession de BEMA Ingénierie. Une reprise de provision de 2.772 K€ a été effectuée en 2007 et une nouvelle de 408 K€ a été effectuée en 2008. Cette reprise de provision est sans impact sur le résultat des activités poursuivies mais bénéficie au résultat des activités non poursuivies. Ces provisions ont été reclassées en « provisions courantes ».

#### 4.15 Emprunts et dettes financières

##### • Variation des emprunts et dettes financières

	Ouverture	Activités non poursuivies	Mvts de périmètre	Augmenta tions	Diminu tions	Autres Mvts	Ecarts conversion	Clôture
Retraitement des crédits baux	8 682	(94)	134	-	554	(46)	-	8 122
Emprunts auprès des établissements de crédit	10 002	(1 665)	(89)	876	1 944	78	-	7 257
Autres dettes financières diverses	931	-	-	7	250	(607)	-	81
Dettes participation des salariés	484	(211)	-	164	267	-	-	170
Concours bancaires courants	6 396	(1 782)	(58)	7 740	4 556	-	-	7 740
<b>Totaux dettes financières</b>	<b>26 494</b>	<b>(3 752)</b>	<b>(13)</b>	<b>8 787</b>	<b>7 571</b>	<b>(575)</b>	<b>-</b>	<b>23 370</b>

#### • Echancier des emprunts et dettes financières

En K€	31/12/2008	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an	dont inférieur à 5 ans	dont supérieur à 5 ans
Retraitement des crédits baux	8 122	619	7 503	4 146	3 357
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 257	2 446	4 811	4 263	548
Autres dettes financières diverses	81	18	63	28	35
Dettes participation des salariés	170	-	170	28	142
Concours bancaires courants	7 740	7 740	-	-	-
<b>Totaux dettes financières</b>	<b>23 370</b>	<b>10 824</b>	<b>12 547</b>	<b>8 465</b>	<b>4 082</b>

#### 4.16 Autres passifs courants et non courants

En K€	2008	2007	2006
Fournisseurs	37 376	30 253	33 623
Fournisseurs d'immobilisations	483	15	-
<b>Totaux fournisseurs</b>	<b>37 858</b>	<b>30 267</b>	<b>33 623</b>
Avances et acomptes reçus	13 732	15 043	19 298
Dettes sociales	10 613	10 924	12 326
Dettes fiscales	10 141	8 081	9 027
Comptes courants créditeurs	6	10	14
Dettes diverses	1 828	1 077	484
Produits constatés d'avance	10 288	6 081	4 318
<b>Totaux des autres passifs courants</b>	<b>46 606</b>	<b>41 216</b>	<b>45 467</b>
Dettes diverses	1 425	1 260	2 102
<b>Totaux autres passifs non courants</b>	<b>1 425</b>	<b>1 260</b>	<b>2 102</b>
<b>Impôt exigible</b>	<b>953</b>	<b>713</b>	<b>916</b>

Les dettes fournisseurs sont payées à leurs échéances normales à condition que les prestations des fournisseurs soient bien terminées et en l'absence de litiges.

La contribution des activités en cours de cession évaluée à la clôture 2007 s'élève à 5 353 K€. Elle est reclassée en « passifs liés aux actifs destinés à être cédés ».

#### 4.17 Engagements et passifs éventuels

##### Engagements hors bilan liés à l'activité courante

En M€	2008	2007
Cautions de restitution d'acomptes	26,49	24,29
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	1,0	-
Avals, cautions et garanties donnés	3,0	-
Autres engagements donnés	1,76	2,75
<b>Total</b>	<b>32,25</b>	<b>27,04</b>

##### Engagements complexes

La société FINUCHEM a consenti en 2005 à AD INDUSTRIE une garantie d'actifs et de passifs dans le cadre de la cession de la société MS COMPOSITES. Cette garantie est plafonnée au prix de cession, soit 1,3 M€. Un litige est en cours concernant une éventuelle indemnisation au titre de cette garantie, la demande financière de AD INDUSTRIE s'élève à 800 K€.

La société CIMLEC Industrie a consenti en 2008 à COLOMECA une garantie de passifs dans le cadre de la cession de la société FTS, limitée au risque fiscal et à un litige prud'homal. Cette garantie est plafonnée au montant du solde de la créance en compte-courant de CIMLEC Industrie, soit 0,2 M€.

## Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
En M€				
Dettes à long terme	7,5	2,5	4,3	0,7
Obligations en matière de location - financement	8,1	0,6	4,1	3,4
Contrats de location simple	-	-	-	-
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15,6</b>	<b>3,1</b>	<b>8,4</b>	<b>4,1</b>

## Engagements reçus

En M€	2008	2007
Cautions de contre garantie sur marchés	15,25	15,78

## Nantissements, garanties et sûretés

Nantissements d'actions de l'émetteur

A la connaissance de la société FINUCHEM, les nantissements d'actions FINUCHEM en cours à la date de clôture sont les suivants :

- 200.000 actions sont nanties au profit d'un établissement financier depuis décembre 2004 avec une date d'échéance en décembre 2009.
- 808.626 actions sont nanties au profit d'un établissement financier depuis février 2008 avec une date d'échéance en février 2010.
- 570.000 actions sont nanties au profit d'un établissement financier depuis juin 2008 avec une date d'échéance en juin 2011.

Nantissements d'actifs de l'émetteur

Des titres de participation de sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont nantis au profit d'établissements financiers en garantie de crédits consentis :

Titres de participation	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties % du capital nanti
- ECA EN	04/2006	04/2011	53 182 27,3 %

Il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2008.

## 4.18 Ventilation du chiffre d'affaires

Le secteur Défense et Aéronautique est constitué de ECA et de ses filiales. Le secteur Robotique Industrielle regroupe l'ensemble des activités de robotique et de services associés auprès des clients industriels. Le secteur Structure et foncier regroupe la société mère et des sociétés immobilières.

Le chiffre d'affaires indiqué par pôle représente la contribution du pôle au chiffre d'affaires consolidé.

### Exercice 2008 :

En K€								
Zones géographiques	France	%	Europe	%	Autres	%	Total CA	%
Robotique Industrielle	90 396	67%	5 368	27%	77	0%	95 841	52%
Défense et Aéronautique	44 567	33%	14 872	73%	29 090	100%	88 528	48%
Structure et foncier	425	0%	-	-	-	-	425	0%
<b>Totaux</b>	<b>135 388</b>	<b>100%</b>	<b>20 240</b>	<b>100%</b>	<b>29 166</b>	<b>100%</b>	<b>184 794</b>	<b>100%</b>
<b>%</b>	<b>73 %</b>		<b>11 %</b>		<b>16 %</b>		<b>100 %</b>	

### Exercice 2007 :

En K€								
Zones géographiques	France	%	Europe	%	Autres	%	Total CA	%
Robotique Industrielle	60 980	58%	5 241	35%	2 615	9%	68 837	46%
Défense et Aéronautique	43 757	43%	9 552	65%	27 660	91%	80 968	54%
Structure et foncier	445	0%	-	-	-	-	445	0%
<b>Totaux</b>	<b>105 182</b>	<b>100%</b>	<b>14 793</b>	<b>100%</b>	<b>30 275</b>	<b>100%</b>	<b>150 250</b>	<b>100%</b>
<b>%</b>	<b>70 %</b>		<b>10 %</b>		<b>20 %</b>		<b>100 %</b>	

### Exercice 2006 :

En K€								
Zones géographiques	France	%	Europe	%	Autres	%	Total CA	%
Robotique Industrielle	65 021	60%	7 104	50%	514	3%	72 639	52%
Défense et Aéronautique	43 483	40%	7 177	50%	16 637	97%	67 297	48%
Structure et foncier	438	0%	-	-	-	-	438	0%
<b>Totaux</b>	<b>108 941</b>	<b>100%</b>	<b>14 281</b>	<b>100%</b>	<b>17 151</b>	<b>100%</b>	<b>140 374</b>	<b>100%</b>
<b>%</b>	<b>78 %</b>		<b>10 %</b>		<b>12 %</b>		<b>100 %</b>	

## 4.19 Charges d'exploitation

### Ventilation des achats consommés

En K€	2008	2007	2006
Achats matières 1ères & autres appro.	43 226	33 576	33 100
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	(88)	(681)	(1 790)
Achats de marchandises	15 205	14 732	14 032
Achats de sous-traitance	25 952	18 046	13 827
Achats non stockés, matériel et fournitures	2 129	1 987	1 112
Autres services extérieurs	7 992	6 725	5 840
Autres charges externes	21 380	16 442	14 310
<b>Totaux</b>	<b>115 799</b>	<b>90 826</b>	<b>80 430</b>

### Autres charges d'exploitation nettes des produits

En K€	2008	2007	2006
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	(503)	(291)	(548)
Cessions d'actifs	2 343	(9)	2 568
Autres	(247)	(482)	(315)
<b>Totaux</b>	<b>1 593</b>	<b>(782)</b>	<b>1 705</b>

## 4.20 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

En K€	2008	2007	2006
Dotations aux amortissements et provisions			
- immobilisations incorporelles	1 757	1 331	665
- immobilisations corporelles	1 146	1 200	1 054
- immobilisations en crédit-bail	275	83	140
<b>Sous-totaux</b>	<b>3 179</b>	<b>2 613</b>	<b>1 860</b>
Dotations aux provisions nettes des reprises			
- stocks et encours	254	471	121
- actif circulant	398	(163)	509
- risques et charges	1 087	560	(1) (865)
<b>Sous-totaux</b>	<b>1 739</b>	<b>868</b>	<b>(234)</b>
Dotations aux provisions financières nettes des reprises	(77)	(16)	113
<b>Totaux dotations nettes aux amortissements et provisions</b>	<b>4 840</b>	<b>3 465</b>	<b>1 739</b>

(1) dont reprise de provision devenue sans objet (2,7 M€) au titre d'un litige devenu sans objet.

#### 4.21 Coût de l'endettement

En K€	2008	2007	2006
Produits des autres valeurs mobilières	69	80	163
Autres intérêts et produits assimilés	317	247	278
Différences positives de change	492	227	42
Produits nets sur cession de VMP	460	322	770
<b>TOTAUX PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 337</b>	<b>875</b>	<b>1 254</b>
Intérêts et charges assimilés	(1 414)	(1 196)	(642)
Charges nettes sur cession de VMP	(56)	(7)	(44)
Différence négative de change	(920)	(339)	(88)
<b>TOTAUX CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(2 390)</b>	<b>(1 542)</b>	<b>(774)</b>
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(1 053)</b>	<b>(666)</b>	<b>480</b>

#### 4.22 Contribution des activités poursuivies au résultat d'ensemble

En K€	Défense et aéronautique			Robotique industrielle			Structure <sup>(1)</sup>			Eliminations			Consolidé		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	88 566	80 994	71 423	95 957	68 350	72 912	3 280	2 234	2 239	(3 010)	(1 328)	(6 189)	184 794	150 250	140 384
Résultat opérationnel	8 469	7 982	7 855	2 593	3 427	3 794	1 660	(378)	1 847	-	-	-	12 723	11 029	13 496
Coût de l'endettement net	(394)	(372)	11	(806)	(441)	(462)	147	145	930	-	-	-	(1 053)	(666)	480
Impôt QP sociétés en équivalence	(1 632)	(1 012)	(1 486)	(592)	(782)	(2 415)	(410)	751	5 117	-	-	-	(2 634)	(1 043)	1 216
Résultat net	6 410	6 598	6 380	1 145	2 196	554	1 397	517	7 895	-	-	-	8 953	9 311	14 829

Le chiffre d'affaires indiqué par pôle inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles.

<sup>(1)</sup> La structure désigne le siège de Finuchem et des coûts non affectés (sociétés foncières). Le profit résultant de l'intégration fiscale est maintenu au niveau de la société mère. La plus value de cession de l'immeuble de Saumur (1,2 M€) est ici affectée à la Structure.

#### 4.23 Informations bilanciellles par activités

En K€	Défense et aéronautique			Robotique industrielle			Structure <sup>(1)</sup> 200			Eliminations			Consolidé		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	7	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Actifs incorporels	26 802	24 984	21 420	3 602	7 402	8 366	-	-	1	-	-	-	30 404	32 386	29 787
Autres actifs sectoriels <sup>(2)</sup>	67 469	63 076	66 866	58 549	60 748	69 024	4 876	704	7 175	(2 910)	(2 954)	(7 532)	127 983	127 574	135 533
Actifs non affectés													43 269	43 574	35 552
<b>Actif total consolidé</b>													201 657	203 534	200 872
Passifs sectoriels <sup>(3)</sup>	38 357	32 347	42 031	35 718	34 414	41 459	1 170	082	5 922	(1 176)	(1205)	(5 823)	74 068	68 637	83 589
Passifs non affectés													63 462	57 004	41 598
<b>Passif total consolidé <sup>(4)</sup></b>													137 531	125 641	125 187
Investissements	4 629	7 700	2 701	582	1 893	1 989	55	36	9	-	-	-	5 266	9 629	4 699
Amortissement	2 443	2 040	1 380	576	1 297	1 778	160	160	305	-	-	-	3 179	3 497	3 463
Charges nettes sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement <sup>(5)</sup>	(565)	158	(2 006)	(718)	(1 251)	(1 557)	352	55	12				(930)	(1 039)	(3 552)

<sup>(1)</sup> la structure désigne le siège de FINUCHEM

<sup>(2)</sup> les actifs sectoriels désignent les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles (stocks, clients, avances fournisseurs, autres débiteurs d'exploitation), les actifs corporels.

<sup>(3)</sup> les passifs sectoriels désignent les fournisseurs et autres passifs opérationnels, les charges à payer, avances clients, provisions pour garantie et charges liées aux biens et services vendus.

<sup>(4)</sup> total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

<sup>(5)</sup> dotations (+) et reprises (-) aux provisions pour dépréciation et pour risques et charges, hors provisions pour indemnités de fin de carrière.

#### 4.24 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

##### Détermination de la capacité d'autofinancement

<b>Résultat net</b>	<b>8 953</b>
Ecarts d'acquisition négatifs	-
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	(3 630)
Annulation des plus et moins values sur actions propres	(55)
Autres	(78)
Charge calculée liée aux stocks options et assimilées	112
Résultat des sociétés mises en équivalence	83
Plus et moins value de cessions	(2 343)
<b>Capacité d'autofinancement avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts</b>	<b>3 042</b>

##### Détermination de la trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales

La trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales est exclusivement constituée de flux sur des titres de sociétés déjà consolidées :

Titres ECA :	1.514 K€
Titres CNAi :	449 K€
Titres RECIF T :	134 K€
Titres ECA Sintors :	45 K€
Total :	2.142 K€

## Détermination du besoin en fonds de roulement

Note	Ouverture	Activités non poursuivies	Mvts de périmètre	Variation exercice	Autres mvts	Ecart de conversion	Clôture
	22 068	(8 184)	(205)	947	-	(182)	14 445
	83 410	(4 630)	(193)	13 658	109	(202)	92 152
	1 497	(1)	-	1 018	-	-	2 515
	12 396	(1 146)	(26)	1 206	-	2	12 432
	1 384	3 258	-	(3 407)	(143)	-	1 093
	1 004	1 035	-	-(521)	22	(1)	1 537
	879	(223)	-	462	-	(13)	1 106
	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous totaux</b>	<b>[1] 122 639</b>	<b>(9 891)</b>	<b>(424)</b>	<b>13 363</b>	<b>(12)</b>	<b>(395)</b>	<b>125 280</b>
	30 253	(1 375)	(187)	8 700	-	(15)	37 376
	19 718	(2 100)	(59)	4 070	11	(53)	13 732
	15 043	(108)	-	(1 134)	-	(70)	10 613
	484	(211)	-	(102)	-	(50)	170
	72	-	-	(62)	-	-	10
	2 337	(1 470)	(88)	1 761	762	(50)	3 253
	10	-	-	(4)	(135)	3	6
	6 081	(301)	(6)	4 647	-	-	10 288
	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous totaux</b>	<b>[2] 73 997</b>	<b>(5 564)</b>	<b>(223)</b>	<b>17 876</b>	<b>638</b>	<b>(184)</b>	<b>86 539</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>[1]- [2]</b>	<b>48 642</b>	<b>(4 327)</b>	<b>(201)</b>	<b>(4 512)</b>	<b>(650)</b>	<b>(211)</b>
							<b>38 741</b>

### 4.25 Note relative aux parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants du groupe FINUCHEM ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes. Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées :

En K€

#### PELICAN VENTURE

##### Compte de résultat 2008

Chiffre d'affaires	151
Autres produits	80
Achats et charges externes	508
Résultat des activités non poursuivies	-

##### Bilan 2008

Clients	203
Débiteurs	-
Fournisseurs	105
Créditeurs	-
Dépôts et cautionnements reçus	24

PELICAN VENTURE est une société holding, actionnaire principal de FINUCHEM, présidée par le président du groupe FINUCHEM.

## 5. AUTRES NOTES

### 5.1 Effectifs

	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Effectifs à périmètre constant	1 039	993	979
ALMITEC, ALMEITA	54	-	-
SSI	9	9	-
<b>Activités poursuivies</b>	<b>1 102</b>	<b>1 002</b>	<b>979</b>
<i>Activités non poursuivies<sup>(1)</sup></i>	<i>462</i>	<i>671</i>	<i>556</i>

<sup>(1)</sup> Les effectifs des activités non poursuivies fin 2008 sont ceux de RECIF et filiales, NTS et filiale, CNA, et SINTERS CANADA

Sur les 1.102 personnes présentes au 31 décembre 2008, 8.3% soit environ 92 personnes sont à l'étranger.

## 5.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'Administration de FINUCHEM ont perçu des jetons de présence pour un montant total de 8.000 €.

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont pas perçu de rémunération de la part de FINUCHEM au titre de l'exercice 2008. Ils sont rémunérés par la société PELICAN VENTURE, liée à FINUCHEM par une convention de prestation de services. PELICAN VENTURE leur a versé une rémunération brute globale de 252.000 € ainsi que 9.486 € d'avantages en nature.

## 5.3 Faits exceptionnels et litiges

La société FINUCHEM est engagée dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis des conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

La société AD INDUSTRIE a contacté FINUCHEM en décembre 2006 dans le cadre de la garantie d'actifs et de passifs qui lui a été consentie en 2005 lors de la cession par FINUCHEM de MS COMPOSITES. AD INDUSTRIE prétend recevoir une indemnisation au titre des coûts supportés par MS COMPOSITES pour la réalisation d'un marché passé avant la date de cession par l'armée néerlandaise. L'obligation d'indemnisation prévue au titre de la garantie donnée est limitée au montant du prix d'acquisition. La demande financière de AD INDUSTRIE pourrait s'élever à environ 800 K€. Un expert judiciaire a été nommé.

La société FINUCHEM a été assignée en janvier 2008 par d'anciens salariés de la société BEMA Ingénierie qui réclament à la société une réparation du préjudice subi en étant licenciés par la société BEMA INGENIERIE en redressement judiciaire. FINUCHEM conteste cette réclamation, qui s'élève globalement à 2,6 M€.

Certaines filiales du Groupe ont bénéficié à hauteur de 3,3 M€ d'exonérations d'impôt sur les sociétés dans le cadre de la reprise d'entreprises en difficulté. Ces exonérations sont remises en cause par la Commission Européenne mais l'administration française n'a toujours pas statué de manière définitive. Le Groupe, après prise en compte de l'avis de ses conseils, n'a pas jugé nécessaire de constituer de provision à ce titre.

## 5.4 Événements postérieurs

En janvier 2009, FINUCHEM et PELICAN VENTURE ont obtenu une ligne de crédit confirmée de 10 M€ utilisable par chacun des deux co-emprunteurs pour financer des opérations de croissance externe.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2008 et la date du Conseil d'Administration qui a procédé à l'arrêt des comptes consolidés.

## 6. INFORMATION PROFORMA

En 2008, le groupe FINUCHEM s'est séparé de plusieurs activités, toutes traitées en activités non poursuivies dans les comptes consolidés de l'exercice, dans le cadre de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. En application de la norme IFRS 5, la contribution des activités non poursuivies est isolée dans le compte de résultat sur une ligne distincte intitulée « Résultat des activités non poursuivies », pour les trois exercices présentés. Ce traitement permet de bien isoler la performance des activités poursuivies. Le compte de résultat consolidé 2008, jusqu'au niveau du résultat des activités poursuivies n'est donc pas perturbé par des activités cédées ou en cours de cession qu'il serait nécessaire de retraiter dans le cadre de comptes pro forma.

ALMITEC, filiale de FINUCHEM a réalisé une acquisition en 2008 : sa filiale, la société ALMEITA, créée en avril 2008, a repris une partie des actifs de la société METATLANTIC à la barre du Tribunal.

La société ALMEITA ayant été créée en cours d'année 2008, elle ne contribue aux comptes 2008 qu'à partir de sa date de création. Il n'est donc pas possible de retraiter la contribution de cette société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.



## 7. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	Activités	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Société consolidante</b>							
FINUCHEM	Holding	Top	Top	Top	Top	IG	IG
<b>Filiales françaises</b>							
ALMEITA <sup>(6)</sup>	Robotique industrielle	100	-	95	-	IG	-
ALMITEC <sup>(6)</sup>	Robotique industrielle	95	-	95	-	IG	-
CBSI <sup>(1)</sup>	Robotique industrielle	100	100	95	91,6	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIE	Robotique industrielle	100	100	100	100	IG	IG
CNAI	Robotique industrielle	95	91,60	95	91,60	IG	IG
ECA <sup>(5)</sup>	Défense et aéronautique	68,03	64,36	53,24	50,18	IG	IG
ECA CNAI	Défense et aéronautique	100	100	53,24	50,18	IG	IG
FINUCHEM DEVELOPPEMENT <sup>(6)</sup>	Structure et foncier	100	-	100	-	IG	-
FINU 2 <sup>(6)</sup>	Structure et foncier	100	-	100	-	IG	-
FTS <sup>(2)</sup>	Robotique industrielle	100	100	100	100	IG	IG
ECA HYTEC <sup>(3)</sup>	Défense et aéronautique	93,35	93,35	49,70	46,84	IG	IG
ECA FAROS	Défense et aéronautique	98	98	52,17	49,17	IG	IG
ECA SINTERS	Défense et aéronautique	99,25	97	52,84	48,67	IG	IG
ELECTRONAVAL TECHNOLOGIES	Défense et aéronautique	100	100	53,24	50,18	IG	IG
LOTUS TECHNOLOGIES <sup>(4)</sup>	Défense et aéronautique	-	100	-	50,18	-	IG
LASER TECHNOLOGIES	Robotique industrielle	95,60	95,60	95,60	95,60	IG	IG
LES PÂTUREAUX	Structure et foncier	100	100	100	100	IG	IG
MELCO	Structure et foncier	100	100	100	100	IG	IG
NTS France	Robotique Industrielle	100	100	100	100	IG	IG
RECIF TECHNOLOGIES FRANCE	Robotique industrielle	98	93	98	93	IG	IG
ROBOKEEP	Robotique industrielle	51	51	51	51	IG	IG
SCI DES CARRIÈRES	Structure et foncier	100	100	100	100	IG	IG
SCI MBI	Structure et foncier	100	100	95,01	91,61	IG	IG
SAS STONI	Structure et foncier	100	100	100	100	IG	IG
SEPRI SERVICES	Robotique industrielle	-	100	-	100	IG	IG
TENWHIL	Robotique industrielle	100	99,85	100	99,85	IG	IG
DPC	Robotique industrielle	49,33	49,33	49,33	49,33	MEQ	MEQ
<b>Filiales étrangères</b>							
CIMLEC INDUSTRIAL ROMANIA (Roumanie)	Robotique industrielle	100	100	100	100	IG	IG
CIMLEC SLOVAKIA (Slovaquie)	Robotique industrielle	100	100	100	100	IG	IG
CSIP Ltd (Grande-Bretagne)	Défense et aéronautique	100	100	53,24	50,18	IG	IG
CNA (Etats-Unis)	Robotique industrielle	100	100	100	100	IG	IG
ECA SINDEL (Italie)	Défense et aéronautique	96,02	96,02	51,12	48,18	IG	IG
CIMLEC IBERICA (Espagne)	Robotique industrielle	100	100	100	100	IG	IG
MFG DEUSCTHLAND (Allemagne)	Robotique industrielle	100	100	100	100	IG	IG
M SYSTEMS (Etats-Unis)	Robotique industrielle	48	48	48	48	MEQ	MEQ
NTS IBERICA (Espagne)	Robotique industrielle	100	100	99,99	99,99	IG	IG
OD ECA (Turquie)	Défense et aéronautique	60	60	31,94	30,11	IG	IG

SINTERS CANADA (Canada)	Défense et aéronautique	100	100	52,84	48,67	IG	IG
RECIF TECHNOLOGIES (Taiwan)	Robotique industrielle	97	97	95,06	90,21	IG	IG
RECIF TECHNOLOGIES (Tunisie)	Robotique industrielle	99,90	99,90	97,90	92,91	IG	IG
RECIF TECHNOLOGIES Inc (Etats-Unis)	Robotique industrielle	100	100	98	93	IG	IG
RECIF TECHNOLOGIES BELLARUS (Biélorussie)	Robotique industrielle	100	100	98	93	IG	IG
SSI (Etats-Unis)	Défense et Aéronautique	100	100	52,17	49,17	IG	IG
1ROBOTICS <sup>(6)</sup> (Etats-Unis)	Défense et Aéronautique	29,89	-	43,12	-	MEQ	-

(1) Société absorbée par CNAi en 2008 (Transmission universelle de patrimoine)

(2) Société consolidée sur un seul semestre en activité non poursuivie en 2008

(3) Société fusionnée avec ECA avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2008

(4) Société déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2008

(5) Les pourcentages de contrôle concernant la société ECA pour 2008 et 2007 tiennent compte des droits de votes doubles

(6) Sociétés nouvellement acquises ou créées en 2008

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

### **Aux Actionnaires,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FINUCHEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes 2.1 § 2 , 4.11 et 5.3 § 4 de l'annexe concernant respectivement :

- le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice consistant à constater directement en capitaux propres (méthode du SORIE) les écarts actuariels déterminés lors de l'évaluation des indemnités de fin de carrière ;
- l'impact des activités destinées à être cédées ou abandonnées (IFRS 5) et en particulier celui concernant le sous-groupe RECIF ;
- l'exonération d'impôt sur les sociétés dont ont bénéficié certaines filiales du groupe.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

**La crise financière, qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique, emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :**

- La note 2.1 relative aux modifications apportées aux comptes antérieurement publiés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice consistant à constater directement en capitaux propres (méthode du SORIE) les écarts actuariels déterminés lors de l'évaluation des indemnités de fin de carrière. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la correcte application de cette méthode et l'information donnée à ce titre dans la note 2.1.
- La note 2.4 « méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe expose les modalités d'inscription à l'actif, d'amortissement et de dépréciation des « immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises » et des « immobilisations incorporelles générées en interne ». Les éléments chiffrés correspondants figurent en note 4.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et leur correcte application ainsi que les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des actifs incorporels.
- Le groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note 2.3 § 3 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.
- Concernant les provisions pour risques et charges évoquées dans la note 2.4 de l'annexe et détaillées dans la note 4.14, nous avons apprécié les bases sur lesquelles les provisions ont été constituées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Paris, le 27 avril 2009

*MAZARS*

Bernard ESPAÑA

Commissaires aux Comptes

Membres des Compagnies Régionales de Versailles et Paris

*COREVISE*

Stéphane MARIE

## **COMPTES SOCIAUX**

**ACTIF**

En K€	Brut	2008 Amort. & provisions	Net	2007	2006
Immobilisations incorporelles	34	34	-	1	1
Immobilisations corporelles	146	51	95	51	52
Titres de participation	16 940	3 862	13 078	13 044	11 501
Autres immobilisations financières	2 879	1 034	1 845	3 131	3 192
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>19 999</b>	<b>4 981</b>	<b>15 018</b>	<b>16 227</b>	<b>14 746</b>
Stock	8 534	930	7 604	7 604	8 534
Avances et acomptes versés	-	-	-	72	1
Clients et comptes rattachés	1 723	491	1 232	1 008	1 445
Autres créances d'exploitation	16 246	10 911	5 335	8 225	9 439
Valeurs mobilières de placement	3 898	575	3 323	5 912	2 431
Disponibilités	235	-	235	209	54
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>30 636</b>	<b>12 907</b>	<b>17 729</b>	<b>23 030</b>	<b>21 904</b>
Charges constatées d'avance	-	-	-	3	3
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>50 635</b>	<b>17 888</b>	<b>32 747</b>	<b>39 260</b>	<b>36 653</b>

**PASSIF**

En K€	2008	2007	2006
Capital social	6 323	6 323	6 184
Primes	15 154	15 154	13 080
Réserve légale	632	618	619
Autres réserves	290	290	290
Report à nouveau	6 998	3 909	10 781
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(4 900)</b>	<b>4 081</b>	<b>(3 780)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>24 497</b>	<b>30 375</b>	<b>27 172</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 565</b>	<b>2 973</b>	<b>5 445</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	17	165	5
Dettes financières diverses	35	307	963
Fournisseurs	304	345	720
Dettes fiscales et sociales	738	631	881
Autres dettes	4 592	4 464	1 467
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 685</b>	<b>5 912</b>	<b>4 036</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>32 747</b>	<b>39 260</b>	<b>36 653</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

En K€	2008	2007	2006
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 504</b>	<b>1 772</b>	<b>1 752</b>
Reprises sur provisions et transfert de charges	274	113	59
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 778</b>	<b>1 885</b>	<b>1 811</b>
Autres achats et charges externes	1 866	1 575	1 397
Impôts, taxes et versements assimilés	51	49	34
Frais de personnel	674	578	412
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions :</b>			
- sur immobilisations	12	13	12
- sur actif circulant	-	-	-
Autres charges	10	8	4
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 613</b>	<b>2 223</b>	<b>1 859</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>165</b>	<b>(338)</b>	<b>(48)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>31</b>	<b>2 006</b>	<b>3 173</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>196</b>	<b>1 668</b>	<b>3 124</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(5 723)</b>	<b>787</b>	<b>(9 467)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(627)</b>	<b>(1 626)</b>	<b>2 562</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(4 900)</b>	<b>4 081</b>	<b>(3 780)</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX**

*Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.*

L'exercice couvre une période de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

*Les états financiers (bilan, compte de résultat) présentés supra sont identifiés comme suit :*

- Le montant net global du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 32 747 146,19 €.
- Le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage une perte de 4 900 196,19 €.

Les comptes annuels de FINUCHEM ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 8 avril 2009.

## **SOMMAIRE**

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT
  - 3.1 État de l'actif immobilisé
  - 3.2 État des amortissements
  - 3.3 État des provisions
  - 3.4 Stocks
  - 3.5 État des échéances des créances et des dettes
  - 3.6 Informations relatives aux entreprises liées
  - 3.7 Variation des capitaux propres
  - 3.8 Analyse du résultat financier
  - 3.9 Analyse du résultat exceptionnel
4. AUTRES INFORMATIONS
  - 4.1 Tableau des filiales et participations
  - 4.2 Engagements hors bilan
  - 4.3 Nantissements, garanties et sûretés
  - 4.4 Instruments financiers
  - 4.5 Achat par la société de ses propres actions
  - 4.6 Répartition du capital et des droits de vote
  - 4.7 Effectifs
  - 4.8 Rémunération des mandataires sociaux
  - 4.9 Faits exceptionnels et litiges
  - 4.10 Événements postérieurs
  - 4.11 Honoraires des commissaires aux comptes



## 1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les faits marquants de l'exercice sont :

- L'acquisition pour 449 K€ de titres CNAI qui étaient détenus par des actionnaires minoritaires. La société CNAI est désormais détenue à 95 %.
- L'acquisition de titres ECA pour 1 514 K€, ce qui a permis à FINUCHEM de porter sa participation directe au capital d'ECA de 42,99 % au 31/12/2007 à 45,84 % au 31/12/2008. Il est rappelé que CNAI, filiale de FINUCHEM, détient par ailleurs 7,79% du capital d'ECA.
- La création d'ALMITEC, une nouvelle filiale de FINUCHEM dédiée à l'ingénierie mécanique.
- La prise de participation minoritaire de FINUCHEM dans MARINE INTERIM, société d'intérim à Saint-Nazaire, pour 34 K€.
- RECIF TECHNOLOGIES, filiale de FINUCHEM, connaît des difficultés extrêmement importantes, son marché s'étant effondré sur les 18 derniers mois. Dans ce contexte, il a été décidé de rechercher un acquéreur pour la société et FINUCHEM a provisionné l'intégralité de ses titres (2 M€) et créances (6,1 M€) sur la société.
- FINUCHEM a procédé à des rachats d'actions propres en début et fin d'année 2008, financées sur fonds propres. A la clôture, FINUCHEM détient 4,54 % d'auto contrôle.
- L'attribution gratuite à quatre managers du groupe, en février 2008 et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2006. L'attribution définitive des actions est en partie sous conditions de performance, le nombre maximum d'actions potentielles étant de 62.000.

FINUCHEM affiche donc une perte de 4,9 M€, en raison des provisions importantes constatées au cours de l'exercice concernant RECIF TECHNOLOGIES, le résultat avant provisions et amortissements s'élevant à +2,4 M€.

## 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 Novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de Réglementation Comptable (CRC) 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont dans leurs ensembles identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

### • Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

### • Immobilisations financières

Les titres de participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition déduction faite des éventuelles provisions estimées nécessaires.

Une provision pour dépréciation est constituée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère supérieure à la quote-part de la société dans les capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme.

Les prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine déduction faite des provisions estimées nécessaires.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.  
 Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement.  
 Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Le poste « valeurs mobilières de placement » qui figure à l'actif du bilan au 31 décembre 2008 pour un montant de 3 898 K€ en valeur brute, est composé :

- de SICAV monétaires pour	1 644 K€
- d'actions propres pour	2 254 K€

Le montant total des moins-values latentes a été provisionné pour 575 K€ au 31 décembre 2008, dont 574 K€ au titre des actions propres.

- **Impôt sur les sociétés**

FINUCHEM s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés en tant que tête du groupe formé par elle même et par les filiales suivantes :

<b>Sociétés</b>	<b>Date d'entrée</b>
MELCO	1 <sup>er</sup> janvier 2000
CIMLEC INDUSTRIE	1 <sup>er</sup> janvier 2001
LASER TECHNOLOGIES	1 <sup>er</sup> janvier 2002
LES PATUREAUX	1 <sup>er</sup> janvier 2002
TENWHIL	1 <sup>er</sup> janvier 2002
STONI	1 <sup>er</sup> janvier 2005
NTS	1 <sup>er</sup> janvier 2008

Les sociétés FTS et SEPRI SERVICES ont été cédées au cours de l'exercice et sont donc sorties du périmètre d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2008, le résultat fiscal de l'ensemble consolidé s'établit à 760 K€, le déficit reportable de l'exercice 2007 s'élevant à 4.609 K€. En conséquence, FINUCHEM, en sa qualité de tête du groupe, n'a pas acquitté d'impôt sur le résultat mais a constaté un produit résultant de l'intégration fiscale de 627 K€. Il n'est pas constitué de provision au titre des déficits transmis par les filiales, seule la société CIMLEC Industrie, qui a transmis 6.032 K€ de déficits, étant susceptible de l'utiliser à moyen terme.  
 Le déficit restant à reporter au titre du groupe fiscal s'élève à 3.849 K€.

- **Transferts de charges**

Les transferts de charges s'élèvent à 245 K€, il s'agit essentiellement de frais supportés par FINUCHEM et refacturés à ses filiales.

### 3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

#### 3.1 État de l'actif immobilisé

En K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles	34	-	-	34
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	100	56	10	146
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>10</b>	<b>146</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participation	14 911	2 314	285	16 940
Prêts	2 775	40	-	2 815
Autres immobilisations financières	1 390	-	1 327	63
<b>TOTAL</b>	<b>19 077</b>	<b>2 354</b>	<b>1 612</b>	<b>19 818</b>

En 2008, FINUCHEM a notamment acquis des titres ECA pour 1.514 K€ et des titres CNAI pour 449 K€. Les titres MILLESCAMPS MODELAGE cédés figuraient pour 213 K€ au bilan 2007.

#### 3.2 État des amortissements

La dotation aux amortissements de l'exercice est de 13 K€ et concerne exclusivement la dépréciation linéaire des logiciels, et du matériel de bureau et informatique.

Le montant total des amortissements au 31 décembre 2008 est de 85 K€.

#### 3.3 État des provisions

##### 3.3.1 Synthèse des provisions inscrites au bilan

En K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	2 973	-	408	2 565
<b>Total (1)</b>	<b>2 973</b>	<b>-</b>	<b>408</b>	<b>2 565</b>
<i>Provisions pour dépréciation :</i>				
- des titres de participation	1 868	1 994	-	3 862
- immobilisations financières	1 034	-	-	1 034
- Stocks et en cours	930	-	-	930
- des comptes clients	-	491	-	491
- des autres créances	5 615	6 217	346	11 486
<b>Total (2)</b>	<b>9 447</b>	<b>8 702</b>	<b>346</b>	<b>17 803</b>
<b>TOTAL GENERAL (1)+(2)</b>	<b>12 419</b>	<b>8 702</b>	<b>754</b>	<b>20 368</b>

##### 3.3.2 Provisions pour risques et charges

Le solde de la provision pour risques et charges constituée pour faire face aux engagements de la société liés à ses ex sous-filiales BEMA INGENIERIE et IRI (cautions et garanties de bonne fin) s'élevait à 1.628 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Une reprise de provision de 408 K€ a été effectuée en raison de l'issue qui a pu être trouvée dans différents dossiers.

##### 3.3.3 Provisions pour dépréciation

- Sur titres de participation et autres immobilisations financières

Le montant des provisions sur titres inscrit au bilan pour 3.862 K€ s'analyse comme suit :

Sur titres AFMA ROBOTS	1.068 K€
Sur titres LASER TECHNOLOGIES	800 K€
Sur titres RECIF TECHNOLOGIES	1.994 K€

Le prêt consenti à la société IRI a été provisionné dans son intégralité (1.034 K€) en 2006.

- Sur stocks

Le poste stocks inclut les titres de participation des sociétés SCI des CARRIERES et STONI acquis en 2006 sous le régime marchand de biens. Les titres SCI des CARRIERES ont fait l'objet d'une provision de 930 K€ en raison du retard pris dans le processus de vente du terrain de la SCI et de l'impact fiscal à prévoir des conditions de cession.

- Sur clients et autres créances d'exploitation

Les créances de FINUCHEM sur la société RECIF TECHNOLOGIES ont été provisionnées en totalité, pour 490 K€ (clients) et 5.611 K€ (compte-courant). Les autres provisions concernent les provisions sur valeurs mobilières de placement (575 K€).

### 3.4 Stocks

Le stock est constitué des titres de participation des sociétés SAS STONI et SCI DES CARRIERES, acquis en décembre 2006 auprès de CIMLEC INDUSTRIE. FINUCHEM a opté pour l'acquisition de ces titres pour le régime de marchand de biens, ce qui justifie leur inscription en stock. Le régime de marchand de biens permet d'être exonéré de droits d'enregistrement, en contrepartie d'un engagement de cession des biens acquis sous ce régime dans un délai de 4 ans.

### 3.5 État des échéances des créances et des dettes

#### ETAT DES CREANCES

En K€	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts	2 816	1 782	1 034
Autres immobilisations financières	63	-	63
Autres créances clients	1 723	1 723	-
Sécurité Sociale et autres organismes	1	1	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôt sur les bénéfices	2 917	2 917	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	19	19	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	80	80	-
Groupe et associés	9 072	9 292	-
Débiteurs divers	4 156	347	3 589
Charges constatées d'avance	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20 847</b>	<b>16 161</b>	<b>4 686</b>

Les créances à plus d'un an concernent essentiellement des créances sur BEMA INGENIERIE et sa filiale IRI, intégralement provisionnées. Le remboursement de la créance de carry-back de la société (2,3 M€) a été obtenu en mars 2009.

**Produits à recevoir : néant**

#### ÉTAT DES DETTES

En K€	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : à 1 an maximum à l'origine	17	17	-
Emprunts et dettes financières divers*	35	35	-
Fournisseurs et comptes rattachés	304	304	-
Personnel et comptes rattachés	37	37	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	107	107	-
- Impôt sur les bénéfices	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	273	273	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	321	321	-
Groupe et associés	4 196	-	4 196
Autres dettes	395	395	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 685</b>	<b>1 489</b>	<b>4 196</b>

**Charges à payer par postes du bilan :**

Charges à payer en K€	Montant
Emprunts & dettes établissement de crédit	-
Emprunts & dettes financières diverses	-
Fournisseurs (H.T.)	82
Dettes fiscales & sociales	365
Autres dettes	-
<b>Total</b>	<b>447</b>

### 3.6 Informations relatives aux entreprises liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants de FINUCHEM ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes.

Les montants nets relatifs aux entreprises liées inclus dans les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont les suivants :

	En K€ filiales	En K€ PELICAN VENTURE
Prêt	1 781	-
Clients	1 520	203
Comptes courants débiteurs	9 292	-
Autres créances	35	-
Dépôt et cautionnements reçus	-	24
Fournisseurs	-	105
Comptes courants créditeurs	4 137	-
Autres dettes	-	-
Chiffre d'affaires	2 504	151
Honoraires	-	-
Produits de participation	2 160	-
Autres produits financiers	321	-
Achats et charges externes	-	508
Charges financières	108	-
Autres produits	134	80

L'organisation du groupe est la suivante :

FINUCHEM est une holding dont les actifs sont les participations dans ses filiales.

La maison mère n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- mettre en œuvre la stratégie du groupe définie par PELICAN VENTURE,
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, achats...),
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...),
- apporter une assistance technique (contrôle de gestion, juridique,...)
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité,...).

Ses ressources sont assurées grâce aux dividendes qu'elle reçoit et grâce à un contrat de prestations de services basé sur la facturation de coûts réels, conclu entre FINUCHEM et ses cinq filiales (ECA, RECIF TECHNOLOGIES, CNAI, CIMLEC INDUSTRIE et ALMITEC).

FINUCHEM et ses cinq filiales (ECA, RECIF TECHNOLOGIES, CNAI, CIMLEC INDUSTRIE et ALMITEC) ont également conclu avec la société PELICAN VENTURE (holding de la famille GORGÉ et actionnaire majoritaire de FINUCHEM) un contrat de prestation de services.

Du fait de ce contrat, PELICAN VENTURE définit la politique générale et la stratégie des sociétés du groupe, en matière d'organisation, de croissance externe, de politique de recrutement, de communication financière et de politique de financement.

Pour cela, PELICAN VENTURE se rémunère en facturant chaque société, par l'intermédiaire de FINUCHEM, sur la base de coûts réels (temps passés, coûts affectés, coûts non affectés répartis). Cette convention est conclue pour une durée indéterminée avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Depuis cette date, Jean-Pierre GORGÉ (Président de FINUCHEM) et Raphaël GORGÉ (Directeur Général) sont tous les deux rémunérés exclusivement par PELICAN VENTURE.

Il n'existe pas au sein du groupe de bail immobilier conclu avec une société appartenant aux dirigeants de FINUCHEM ou à des membres de leur famille. Il n'existe pas de conflit d'intérêt entre la société et ses dirigeants.

### 3.7 Variation des capitaux propres

En K€	Ouverture	Augmentation Réduction Capital	Affectation du résultat	Distribut. de dividendes	Fin d'exercice
Capital	6 323	-	-	-	6 323
Primes	15 154	-	-	-	15 154
Réserves légales	618	-	14	-	632
Autres réserves	290	-	-	-	290
Report à nouveau	3 909	-	4 067	(978)	6 998
Résultat N-1	4 081	-	(4 081)	-	-
<b>Total</b>	<b>30 375</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(978)</b>	<b>29 397</b>
					<b>Capitaux propres avant résultat</b>
					<b>29 397</b>
					<b>Résultat de l'exercice</b>
					<b>(4 900)</b>
					<b>Total Capitaux propres</b>
					<b>24 497</b>

### 3.8 Analyse du résultat financier

En K€	2008	2007	2006
Produits financiers de participation <sup>(1)</sup>	2 174	1 891	2 212
Produits nets des placements financiers	617	382	1 152
Intérêts et charges assimilés	(191)	(267)	(191)
<b>Résultat financier avant provisions</b>	<b>2 600</b>	<b>2 006</b>	<b>3 173</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation <sup>(2)</sup>	1 994	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	575	-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>31</b>	<b>2 006</b>	<b>3 173</b>

<sup>(1)</sup> Les produits de participation sont composés de dividendes pour un montant 2 174 K€ en 2008 et de 1 891 K€ en 2007.

<sup>(2)</sup> provision des titres RECIF TECHNOLOGIES 1 994 K€

### 3.9 Analyse du résultat exceptionnel

En K€	2008	2007	2006
Plus value liée aux cessions d'actifs	7	-	-
Résultat exceptionnel lié aux opérations de gestion	(322)	(423)	17
<b>Résultat exceptionnel avant provisions</b>	<b>(315)</b>	<b>(423)</b>	<b>17</b>
Reprises sur provisions <sup>(1)</sup>	725	2 826	7
Dotations aux provisions <sup>(2)</sup>	(6 133)	(1 617)	(9 490)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(5 723)</b>	<b>787</b>	<b>(9 467)</b>

<sup>(1)</sup> En 2008 et en 2007, reprise de provisions liées au dossier BEMA INGENIERIE pour respectivement 408 K€ et 2 772 K€.

<sup>(2)</sup> En 2008, provisions sur créances RECIF TECHNOLOGIES pour 6 102 K€ ; en 2007, provision sur stock pour 930 K€ ; en 2006, provisions sur créances BEMA INGENIERIE, IRI et provisions sur risques associés.

## 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Tableau des filiales et participations

En €	Capital	Quote-part	Valeur brute titres	Prêts, avances,	Chiffre d'affaires
	Capitaux propres	Dividendes	Valeur nette titres	Cautions	Résultat
<b>CIMLEC INDUSTRIE</b>	2.100.000 4.054.300	99,99 % -	1.164.756 1.164.756	814.807 1 160 000	38.015.319 (863.489)
<b>ECA</b>	3.144.591 38.651.501	45,84 % 1.400.251	8.106.416 8.106.416	- 1 474 000	34.479.864 6.287.106
<b>LASER TECHNOLOGIES</b>	40.000 (677 359)	95,60 % -	800.357 -	679.402 -	- (116)
<b>LES PÂTUREAUX</b>	8.000 994 035	100 % -	7.622 7.622	- -	76 404 715 759
<b>MELCO</b>	304.898 (709 586)	100 % -	0,15 0,15	701.399 -	- (143)
<b>CNAI</b>	300.000 2.079.012	95 % 760.580	3.654.800 3.354.800	1.781.502 -	44.550.226 872.422
<i>AFMA ROBOTS</i>	<i>(en liquidation)</i>	-	1 067 211 -	-	N/A
<b>RECIF TECHNOLOGIES</b>	2 000 000 (1.610.694)	98 %	1.994.287 -	5.455.960 2.000.000	8.278.263 (4.296.435)
<b>FINUCHEM DEVELOPPEMENT</b>	37.000 36.739	100 % -	37.000 37.000	- -	- (261)
<b>FINU 2</b>	37.000 37.000	100 % -	37.000 37.000	- -	- -
<b>MARINE INTERIM</b>	100.000 107.519	34 % -	34.000 34.000	- -	1.806.328 7.519
<b>ALMITEC</b>	37.000 (146.435)	95 % -	36.239 36.239	327.964 -	331.081 (183.435)

### 4.2 Engagements hors bilan

#### 4.2.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

- Caution de 960 K€ donnée au GIAC en garantie du prêt accordé à CIMLEC INDUSTRIE (échéance décembre 2011).
- Caution de 960 K€ donnée au GIAC en garantie du prêt accordé à ECA (échéance décembre 2011).
- Cautions de 2.000 K€ accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à RECIF TECHNOLOGIES.
- Caution solidaire auprès du bailleur des locaux de RECIF TECHNOLOGIES.
- Autres cautions pour 714 K€ au total.

#### 4.2.2 Engagements complexes

Une garantie d'actifs et de passifs a été donnée en 2004 à l'acquéreur des titres de la société MS COMPOSITES. Cette garantie est plafonnée au prix de cession des titres soit 1,3 M€.

#### 4.2.3 Autres obligations contractuelles

FINUCHEM a donné une lettre d'intention à un établissement bancaire qui a accordé des concours à RECIF TECHNOLOGIES, et ce pour un montant de 200 K€.

FINUCHEM a délivré une garantie industrielle de maison mère à AKER YARDS, principal client de CNAI.

FINUCHEM a donné des engagements d'achat à des actionnaires minoritaires de ses filiales, sous certaines conditions. Ces engagements, s'ils étaient exécutés aujourd'hui, représenteraient une somme maximum de 226 K€.

FINUCHEM a délivré des cautions, lettres de confort ou garanties de bonne fin en faveur de tiers en relation avec BEMA Ingénierie. Les engagements chiffrés à l'origine s'élevaient à 2,1 M€. L'ensemble des engagements (y compris les garanties de bonne fin) a fait l'objet de provisions dont le solde s'élève à 1,2 M€.

#### 4.2.4 Covenants financiers

Il n'existe plus de conventions de crédit assorties de covenants financiers.

#### 4.2.5 Engagements reçus

FINUCHEM dispose d'une ligne de crédit confirmée non utilisée de 800 K€, dont 400 K€ à échéance 15 février 2009 et 400 K€ à échéance 15 février 2010.

### 4.3 Nantissements, garanties et sûretés

Il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2008.

### 4.4 Instruments financiers

Néant.

### 4.5 Achat par la société de ses propres actions

Les achats d'actions intervenus en 2008 l'ont été dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales du 18 juin 2007 et du 18 juin 2008.

Au 31 décembre 2008, FINUCHEM détient 286.979 actions propres valorisées 2.253.517 € au bilan, soit 7,85 € par action en moyenne. La destination de ces actions peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement,
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés,
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées,
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la régularisation du cours de bourse de l'action.

En conséquence, les actions d'autocontrôle sont inscrites au bilan dans la rubrique « Valeurs mobilières de placement ».

### 4.6 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2008 :

	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote
<b>Famille GORGÉ</b>	3 366 750	53,24 %	6 113 033	69,21 %
<b>SILLAGE</b>	49 313	0,78 %	98 626	1,12 %
<b>Public</b>	2 620 279	41,44 %	2 621 479	29,68 %
<b>Autocontrôle</b>	286 979	4,54 %	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 323 321</b>	<b>100,0 %</b>	<b>8 950 187</b>	<b>100,0 %</b>

« Famille GORGÉ » désigne les titres détenus en direct par Jean-Pierre GORGÉ, le fondateur et président du groupe, ainsi que les titres détenus par PELICAN VENTURE, société holding détenue exclusivement par trois membres de la famille GORGÉ et dont Jean-Pierre GORGÉ détient la majorité.

Les actions inscrites au nominatif pendant quatre années acquièrent un droit de vote double.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la société.



#### 4.7. Effectifs

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2008	2007
Effectif moyen employé	7	7
Cadres et professions supérieures	5	5
Techniciens et agents de maîtrise	2	2

#### 4.8 Rémunération des mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'Administration de FINUCHEM ont perçu des jetons de présence pour un montant total de 8.000 €.

Les dirigeants et administrateurs n'ont pas perçu de rémunération de la part de FINUCHEM au titre de l'exercice 2007. Ils sont rémunérés par la société PELICAN VENTURE, liée à FINUCHEM par une convention de prestation de services. PELICAN VENTURE leur a versé une rémunération brute globale de 252.000 € ainsi que 9.486 € d'avantages en nature.

#### 4.9 Faits exceptionnels et litiges

La société FINUCHEM est engagée dans diverses procédures contentieuses concernant des litiges. Après examen de chaque cas et après avis des conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

La société AD INDUSTRIE a contacté FINUCHEM en décembre 2006 dans le cadre de la garantie d'actifs et de passifs qui lui a été consentie en 2005 lors de la cession par FINUCHEM de MS COMPOSITES. AD INDUSTRIE prétend recevoir une indemnisation au titre des coûts supportés par MS COMPOSITES pour la réalisation d'un marché passé avant la date de cession par l'armée néerlandaise. L'obligation d'indemnisation prévue au titre de la garantie donnée est limitée au montant du prix d'acquisition. La demande financière de AD INDUSTRIE pourrait s'élever à environ 800 K€. Un expert judiciaire a été nommé.

La société FINUCHEM a été assignée en janvier 2008 par d'anciens salariés de la société BEMA Ingénierie qui réclament à FINUCHEM une réparation du préjudice qu'ils auraient subi en étant licenciés par BEMA Ingénierie. FINUCHEM conteste cette réclamation qui s'élève globalement à 2,6 M€.

#### 4.10 Evénements postérieurs

En janvier 2009, FINUCHEM et PELICAN VENTURE ont obtenu une ligne de crédit confirmée de 10 M€ utilisable par chacun des deux co-emprunteurs pour financer des opérations de croissance externe.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2008 et la date du Conseil d'Administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux.

#### 4.11 Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2008, les honoraires des deux co-commissaires aux comptes de FINUCHEM s'élèvent à 168 K€.

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FINUCHEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3.3 § 3 de l'annexe concernant les provisions importantes constatées au cours de l'exercice dans le cadre du projet de cession de la société RECIF TECHNOLOGIES.

### **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise financière, qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique, emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- La note 2 « règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers indique, au paragraphe relatif aux immobilisations financières, les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- La note 3 « note sur le bilan et le compte de résultat » de l'annexe fait état au paragraphe 3.3.3 de provisions sur stocks incluant des titres de participation de sociétés placées sous le régime de marchand de biens. Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et le caractère raisonnable des estimations retenues.
- Concernant les provisions pour dépréciation et pour risques et charges figurant dans la note 3.3 de l'annexe, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

***Fait à Courbevoie et Paris, le 27 avril 2009***

*MAZARS*  
Bernard ESPAÑA

*COREVISE*  
Stéphane MARIE

Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et Paris

**RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL**  
**- Extraits des statuts -**

**Raison sociale :** FINUCHEM

**Société anonyme à conseil d'administration** de nationalité française constituée le 22 septembre 1988.

**La durée de vie** de la société est de 99 ans et expirera le 3 novembre 2087.

**L'exercice social** est d'une année qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Le siège social** est situé 15 rue des Mathurins – 75009 Paris

**Objet : (article 3 des statuts)**

La société a pour objet :

- Toutes opérations concernant directement ou indirectement la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci, ainsi que toutes opérations y relatives, le placement des avoirs liquides ;
- La prise de participation, la gestion et la cession de celles-ci selon toutes modalités dans toutes entreprises commerciales ou industrielles ;
- Généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à ces objets ou à tous objets similaires ou connexes.

<b>Immatriculation</b>	RCS Paris 348 541 186
<b>Code d'activité</b>	7010 Z
<b>Code ISIN</b>	FR0000062671 (cotation EUROLIST Paris depuis février 1998)

**Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires ou régissant les modifications du capital :** les statuts ne comportent pas de dispositions plus strictes que celles prévues par la réglementation applicable.

**Dispositions spécifiques concernant les membres des organes d'administration (extrait art.14 des statuts) :**

« Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-dix ans ».

**Affectation et répartition des bénéfices : (article 25 des statuts)**

« Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction. »

**Assemblées Générales : (article 22 des statuts)**

« Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée soit par insertion dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirant cinq jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Toutefois, le conseil d'administration ou le bureau de l'assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives ou les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

Le vote par correspondance et l'établissement de procuration s'exercent selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui ne peut pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués la loi. »

#### **Droit de vote (extrait de l'article 12 des statuts)**

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

#### **Franchissement de seuils (extrait de l'article 10 – 6 des statuts)**

« Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir jusqu'au seuil légal de 5%, le pourcentage prévu par les textes, est tenue d'en informer la société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus. A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote et le paiement du dividende est différé jusqu'à régularisation, dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale ».

**Franchissement de seuils statutaires :** Néant

**Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder ou empêcher un changement de contrôle :** Néant

**RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL**  
**- Capital social-**

**Capital social** : au 8 avril 2009, le capital social de l'émetteur s'élève à 6.323.321 € divisé en 6.323.321 actions de 1 € chacune, entièrement libérées.

**Particularités** : néant

**Capital autorisé non émis** : néant

**Capital potentiel** : Le Conseil d'Administration de FINUCHEM SA a procédé à l'attribution gratuite d'actions de la société à 4 dirigeants du groupe le 22 février 2008. Le nombre d'actions effectivement attribuées dépendra de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs. Le nombre d'actions nouvelles potentielles est de 62.000 au maximum. La période d'acquisition a une durée de 26 mois (fin avril 2010).

**Tableau d'évolution du capital :**

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale	Prime d'émission	Capital social
24/02/1998	Introduction au second marché	900 000	1 050 000	10 F	29 822 332 F	10 500 000 F
25/02/2000	Augmentation du capital par incorporation d'une somme prélevée sur le poste prime d'émission	1 050 000	1 050 000	32,79 F	-	34 429 500 F
25/02/2000	Conversion de capital en Euros et augmentation du capital pour tenir compte du taux de change	1 050 000	1 050 000	5 €	-	5 250 000 €
18/02/2005	Division de la valeur nominale des actions de la société pour la ramener de 5 € à 1 €	1 050 000	5 250 000	1 €	-	5 250 000 €
24/11/2005	Augmentation du capital consécutive à la conversion d'obligations	5 250 000	6 183 689	1 €	-	6 183 689 €
25/07/2007	Augmentation du capital consécutive au paiement du dividende en actions	6 183 689	6 323 321	1 €	-	6 323 321 €

### REPARTITION DU CAPITAL DE FINUCHEM AU 24 AVRIL 2009

	Actions	%	Droits de vote	%
PELICAN VENTURE	3 294 527	52,10%	6 015 760	65,96 %
Jean-Pierre GORGÉ	115 219	1,82%	140 269	1,54 %
Raphaël GORGÉ	38 452	0,61%	38 452	0,42 %
EXIMIUM <sup>(1)</sup>	318 994	5,04%	318 994	3,50 %
SILLAGE- Philipp MOCH	49 313	0,78%	98 626	1,08 %
Auto détention	303 078	4,79%	303 078	3,32 %
Public	2 203 738	34,85%	2 204 993	24,18%
<b>Total</b>	<b>6 323 321</b>	<b>100%</b>	<b>9 120 172</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Le 17 avril 2009, la société EXIMIUM a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital avec 318.994 actions, ce qui représente 5,04 % du capital et 3,50 % des droits de vote.

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en K€)	MAZARS 2008	%	COREVISE 2008	%	MAZARS 2007	%	COREVISE 2007	%	R&A 2007	%
Commissariat aux comptes et certification des comptes	439	100 %	137	100 %	422	100%	25	100%	24	100%
dont société mère	86		82		100	-	25	-	24	-
dont filiales	353		55		322	-	-	-	2	-
<b>TOTAL</b>	<b>439</b>	100%	<b>137</b>	100%	<b>422</b>	100%	<b>25</b>	100%	<b>26</b>	100%

COREVISE est co-commissaire aux comptes de FINUCHEM depuis 2007, en remplacement de ROFFE & Associés démissionnaire.

# RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 6 à 10 du Code de commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du directeur général ;
- de la référence par la Société à un code de gouvernement d'entreprise et de son application par la Société ;
- des modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) sont mentionnées dans le rapport de gestion (rubrique « actionnariat ») et dans les renseignements de caractère général.

## 1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

### 1.1 Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de quatre membres. La liste des administrateurs de la société est la suivante :

- Monsieur Jean-Pierre GORGÉ, président du Conseil d'Administration de la société FINUCHEM,
- Monsieur Raphaël GORGÉ, directeur général et administrateur de la société FINUCHEM,
- Madame Sylvie LUCOT, administrateur indépendant de la société FINUCHEM,
- Monsieur Mathieu LHOMME, administrateur de la société FINUCHEM.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont statutaires.

### 1.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni huit fois.

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

- **Réunion du 30 janvier 2008, appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**
  - Autorisation de deux garanties de bonne fin à consentir au profit de Aker Yards SA dans le cadre de commandes de travaux auprès de CNAI (chantiers D33 et C33),
  - Arrêté d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration,
  - Questions diverses,
- **Réunion du 22 février 2008, appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**
  - Attribution d'options de souscription et d'achat d'actions
  - Attribution gratuite d'actions
  - Prise de participation dans la société Marine Interim
  - Abandon de créances sur la société BBR avec clause de retour à meilleure fortune
- **Réunion du 14 avril 2008, appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**
  - Arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
  - Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
  - Arrêté et examen des documents de gestion prévisionnelle,
  - Jetons de présence : proposition de montant de l'enveloppe annuelle et point sur les attributions antérieures,
  - Programme de rachat d'actions,
  - Point sur les délégations d'augmentation de capital



- Toutes décisions à prendre pour la préparation et la convocation d'une Assemblée Générale Mixte des actionnaires,
- Autorisation à donner au Directeur Général à l'effet de consentir des cautions, avals et garanties et point sur les engagements hors bilan,
- Conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce,
- Questions diverses.
- **Réunion du 15 avril 2008, appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**
  - Abandon de créances sur la société BBR avec clause de retour à meilleure fortune,
  - Questions diverses.
- **Réunion du 20 juin 2008, appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**
  - Toutes décisions à prendre pour la préparation et la convocation d'une Assemblée Générale,
  - Questions diverses.
- **Réunion du 24 septembre 2008, appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**
  - Examen et arrêté des comptes sociaux de FINUCHEM au 30 juin 2008,
  - Examen et arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008 et du rapport semestriel d'activité,
  - Examen et arrêté des documents de gestion prévisionnelle,
  - Point sur FTS,
  - Convention de détachement entre FINUCHEM et ECA,
  - Répartition des jetons de présence,
  - Questions diverses.
- **Réunion du 14 octobre 2008, appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**
  - Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général,
  - Maintien de M. Jean-Pierre GORGÉ à la présidence du Conseil d'Administration ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
  - Nomination du Directeur Général ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération.
- **Réunion du 29 décembre 2008, appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**
  - Examen des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées,
  - Examen de la situation de certaines filiales du groupe,
  - Autorisation d'une garantie de bonne fin à consentir au profit d'ALSTOM dans le cadre de sa commande de travaux auprès d'ALMITEC,
  - Modification du périmètre d'intégration fiscale – autorisation de convention réglementée,
  - Questions diverses.

### **1.3 Convocation des administrateurs**

Conformément à l'article 15 des statuts, les convocations au Conseil sont faites par tous moyens et même verbalement.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2008, les administrateurs ont été convoqués par e-mail.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

### **1.4 Information des administrateurs**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués, le cas échéant, au moment de leur convocation.

### **1.5 Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social. Le Conseil d'Administration de la Société a arrêté le 30 janvier 2008 un règlement intérieur prévoyant la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue de réunions du Conseil d'Administration.

## **1.6 Comités spécialisés - Comité d'audit**

Aucun comité spécialisé du conseil n'a été mis en place à ce jour.

Toutefois, la Société a pris note de l'ordonnance du 8 décembre 2008 qui vient transposer en droit français la Directive du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés et qui rend obligatoire l'instauration de comités d'audit au sein notamment des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

La constitution et la réunion de ce comité d'audit deviendront obligatoires au sein de la société dans un délai de 8 mois suivant l'assemblée générale appelée à approuver les comptes 2008 et à renouveler un mandat d'administrateur.

Etant donné la taille de la Société et du Conseil d'Administration, il ne sera pas possible de créer un comité d'audit spécial. Dans ces conditions, le Conseil d'Administration pourra envisager de se réunir sous forme de comité d'audit (à l'exclusion du Directeur Général).

## **1.7 Décisions adoptées**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a pris des décisions courantes s'inscrivant dans l'intérêt de la société.

## **1.8 Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

## **2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

*« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :*

- *la réalisation et l'optimisation des opérations,*
- *la fiabilité des informations financières,*
- *la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »*

*(Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission)*

L'AFEP et le MEDEF précisent, s'agissant des procédures de contrôle interne qu'elles *« ont pour objet :*

- *d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;*
- *d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société. »*

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les principaux risques auxquels le groupe doit faire face sont décrits dans le rapport de gestion (*« Facteurs de risques »*).

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

### **2.1 Organisation générale du contrôle interne**

Le directeur général, assisté du directeur adjoint en charge des finances du Groupe, a défini et mis en place le système de contrôle interne de la société en vue d'assurer :

- le maintien et l'intégrité des actifs,
- la fiabilité des flux d'informations.

Ce système de contrôle interne recouvre principalement :

- le pilotage de l'activité du Groupe au travers de la mise en place d'une procédure de reporting d'activité, de résultat et de trésorerie dont la périodicité d'établissement et d'analyse est mensuelle.
- L'organisation des arrêtés comptables au travers de la mise en place d'une procédure biannuelle de clôture des comptes et de production de comptes consolidés.
- L'établissement trimestriel du chiffre d'affaires consolidé au travers d'une procédure de reporting spécifique et l'accomplissement des parutions légales.

## **2.2 Organisation du Groupe**

FINUCHEM est un holding dont les actifs sont les participations dans ses filiales.

La maison mère n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie du groupe,
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, achats...),
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...),
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité ...).

Le Groupe FINUCHEM est organisé en deux pôles d'activités qui sont la Robotique Industrielle et la Défense et l'Aéronautique.

Chaque pôle est autonome et dispose d'une organisation opérationnelle propre (direction générale, direction financière, contrôle de gestion, etc.).

La société mère est présente au Conseil d'Administration ou comité de surveillance des principales filiales, lorsqu'il en existe un.

Le management des principales filiales opérationnelles du Groupe FINUCHEM rapporte directement à la direction générale du Groupe ou à la direction financière le cas échéant sur les sujets qui la concernent directement.

## **2.3 Mise en œuvre du contrôle interne**

### **2.3.1 Reporting d'activité**

Toutes les filiales, directes et indirectes, de la société FINUCHEM renseignent les tableaux de reporting, dont le format a été défini au siège, et qui comprennent les indications d'activité suivantes :

- le niveau de facturation du mois et cumulé,
- le montant des prises de commandes du mois,
- le montant du carnet de commandes,
- autres risques/contentieux.

Ces tableaux de reporting, après validation par les directions générale et financière des pôles, sont transmis au siège social le cinq de chaque mois et sont assortis des notes et commentaires nécessaires à leur analyse et à leur compréhension.

### **2.3.2 Reporting de performance**

Toutes les filiales, directes et indirectes, de la société FINUCHEM, établissent de façon mensuelle un compte de résultat selon le format défini par le siège et comparé au budget. Il est également transmis une situation de trésorerie et une prévision de trésorerie à trois mois.

Ces éléments, assortis des commentaires nécessaires à leur compréhension et après validation des directions de pôles, sont transmis au siège social le vingt de chaque mois. Des réunions ont lieu tous les mois entre la direction du groupe et la direction des filiales, pour commenter les éléments transmis, échanger sur les éventuelles mesures correctrices prises ou à prendre et actualiser les données prévisionnelles.

### **2.3.3 Clôture des comptes**

Toutes les sociétés du Groupe FINUCHEM procèdent à des arrêtés de comptes dans les conditions légales les 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Un outil de saisie de données de consolidations commun à toutes les sociétés a été fourni par la direction du Groupe.

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que la liasse de consolidation sont audités par les commissaires aux comptes avant leur transmission au siège social pour traitement et production des comptes consolidés.

Chaque arrêté donne lieu à une réunion de synthèse entre la direction du groupe et les directions des pôles visant à définir les options à retenir pour ces arrêtés.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par sa direction financière selon les principes en vigueur et font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes. La direction financière utilise le logiciel de consolidation REFLEX, de AS GROUPE, dans sa version paramétrable.

A l'issue de ces arrêtés, il est procédé aux publications légales.

### **2.3.4 Rapports trimestriels d'activité**

Selon le calendrier légal, le Groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que pour l'établissement des comptes consolidés. Les rapports trimestriels sont rédigés en se basant sur les reportings d'activité, de résultat et les discussions avec le management des filiales.

## **2.4 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires**

Le Directeur Général, aidé du Directeur Général Adjoint en charge des finances du groupe, définit la politique de communication financière.

Des réunions d'information SFAF sont organisées deux fois par an à l'occasion de la présentation des comptes intermédiaires et annuels.

Les informations comptables et financières ne sont diffusées qu'après validation par le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes du Groupe.

En outre, le Groupe fait appel à des conseils extérieurs en matière juridique, fiscale et sociale.

## **2.5 Délais de publication du rapport semestriel**

En 2008, le groupe a publié son rapport semestriel le 2 octobre 2008. La publication du rapport semestriel 2009 devrait avoir lieu dans la deuxième quinzaine de septembre.. Le groupe soutient les demandes d'allongement pour les valeurs moyennes (VAMPs) des délais de publication du rapport semestriel. En effet, malgré les modifications des processus de clôture des comptes des filiales et les raccourcissements de délais notables par rapport aux années précédentes, le processus de consolidation des comptes, les audits et la tenue du Conseil d'Administration au sein du groupe ne peuvent avoir lieu avant le 31 août.

## **3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 octobre 2008, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

## **4. REFERENCE PAR LA SOCIETE A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SON APPLICATION PAR LA SOCIETE**

Lors de sa réunion du 29 décembre 2008, le Conseil d'Administration a examiné les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et a décidé que le code AFEP-MEDEF ainsi modifié sera celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du présent rapport à compter de l'exercice en cours.

Ce code a toutefois plutôt vocation à s'appliquer à des sociétés de taille importante et non pas aux valeurs moyennes et petites (VAMPs). En cas de publication d'un nouveau code plus adapté aux contraintes des VAMPs, la société pourra envisager de changer de référentiel.

Essentiellement pour des raisons de taille du groupe ou du Conseil d'Administration, le Conseil a ainsi écarté l'application des recommandations suivantes du Code AFEP/MEDEF :

- recommandation sur le respect des délais raccourcis de publication des comptes préconisés par le Code AFEP/MEDEF ;
- recommandations sur la mise en place de comités ;
- recommandations sur l'évaluation du Conseil d'Administration ;
- recommandation sur la durée des mandats des administrateurs ;
- recommandations sur la détention d'un nombre relativement significatif d'actions de la Société par les administrateurs ;
- recommandation de prévoir une rémunération des administrateurs comprenant une part variable en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil ;
- recommandations sur la fixation de règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance ; un plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté par le Conseil d'Administration, antérieurement à la publication des recommandations de l'AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants.

## **5. MODALITES PARTICULIERES, S'IL EN EXISTE, RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les statuts ne comportent aucune stipulation dérogatoire du droit commun concernant les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale (voir article 22 des Statuts retranscrit dans la partie « Renseignements de caractère général » du Document de Référence établi par la Société).

**6. PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Les rémunérations et avantages en nature perçus par les mandataires sociaux sont décrits dans le rapport de gestion.

Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération différée, ni d'indemnités de départ ou d'engagements de retraite particuliers.

Le Conseil d'Administration a attribué gratuitement des actions à M. Raphaël GORGÉ, Directeur Général, sous réserve de satisfaire certaines conditions de performance et de présence au sein de la Société, comme cela est indiqué au rapport de gestion.

- - - -

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 8 avril 2009.

**Le Président du Conseil d'Administration**

## RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL CONCERNANT L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à vote connaissance, en application des dispositions de l'article L 225-197-4, alinéa 1 du Code de commerce, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des salariés et dirigeants de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale mixte du 18 décembre 2006 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés de la société ou de certaines catégories d'entre eux, ou au profit des dirigeants visés à l'art. L225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés liées à la société dans les conditions prévues à l'art. L225-197-2 du code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, à 5 % du capital de la Société à la date du 18 décembre 2006, étant précisé que ce pourcentage maximal respecte le plafond global des attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'actions gratuites fixé à 5 % du capital en vertu de la neuvième résolution de l'assemblée générale du 18 décembre 2006.

L'assemblée générale mixte du 18 décembre 2006 avait décidé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive aux termes d'une période d'acquisition d'au moins deux ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires serait fixée à deux ans au minimum. L'assemblée générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer l'identité des bénéficiaires et de fixer le cas échéant les éventuelles conditions et/ou critères de performance ou de présence à remplir par les bénéficiaires.

Votre Conseil d'administration a procédé le 22 février 2008, sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2006, à une attribution de 62.000 actions gratuites à émettre comme indiqué ci-dessous :

Bénéficiaire	Nombre d'actions nouvelles	Valeur des actions sur la base du cours de l'action au 22 février 2008
M. Raphaël GORGÉ, Directeur général délégué de FINUCHEM	31.000 dont 20.666 sont soumises à conditions de performance	7,53 €
M. Loïc LE BERRE, salarié de notre Société, qui n'est pas mandataire social. Il est le seul salarié non mandataire social à avoir bénéficié d'une attribution gratuite d'actions.	19.000 dont 12.666 sont soumises à conditions de performance	7,53 €
M. Alain LENOIR, Président de CNAi, société contrôlée par FINUCHEM	6.000 dont 4.000 sont soumises à conditions de performance	7,53 €
M. Christophe PETIT, Président de CIMLEC Industrie, société contrôlée par FINUCHEM	6.000 dont 4.000 sont soumises à conditions de performance	7,53 €

Conformément à la loi et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire, et sauf notamment cas d'invalidité ou de décès du bénéficiaire, ces actions nouvelles ne seront définitivement attribuées aux personnes susvisées qu'à l'expiration de la période d'acquisition fixée à deux ans et deux mois. A l'expiration de cette période, les actions gratuites doivent être conservées par leurs bénéficiaires pendant une période de deux ans.

En application de l'article L.225-197-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a décidé de fixer la quantité des actions attribuées gratuitement que M. Raphaël GORGÉ, Directeur Général de FINUCHEM, sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions comme suit : 10 % des actions définitivement acquises devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur Général au sein de FINUCHEM.

Fait à Paris  
Le 8 avril 2009

Le Président du Conseil d'administration  
Jean-Pierre GORGÉ

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE  
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Aux Actionnaires,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FINUCHEM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et Paris, le 27 avril 2009

<p>MAZARS Bernard ESPAÑA Commissaires aux Comptes Membres des Compagnies Régionales de Versailles et Paris</p>	<p>COREVISE Stéphane MARIE</p>
--	------------------------------------

## Présentation juridique des filiales

### Pôle Robotique Industrielle

FTS a été cédée le 30/09/2008 et SEPRI SERVICES a été cédée le 31/12/2008

	CIMLEC INDUSTRIE	CIMLEC Slovakia	CIMLEC North America Inc.	SC CIMLEC INDUSTRIAL	CIMLEC IBERICA
Forme juridique	SAS	SRO (SARL)	Delaware Corporation	SRL	SL
Capital	2 100 000 €	5 000 €	123 000 \$	5.000€	8 000€
Immatriculation	01/01/1999	14/08/2004		08/02/2007	18/07/2000
RCS	421 409 236 Versailles	35896833	20-1131928	RC J40/2478/08.02.2007 CUI RO 21018884	C.I.F. : B 62347778
Siège social	1/3 rue Chappe 78130 Les Mureaux	Bratislavská 31 91702 Trnava Slovaquie	P.O. Box 861 Tyrone 30290 Georgia USA	Str B-dul DACIA, NFN (Punct Parasti), Oras Mioveni, Jud. ARGES Arges Roumanie	Calle Argon n°3, Poligono Industrial de San Cristobal 47012 Valladolid Espagne
<b>Administration</b>					
Président	Christophe PETIT	N/A	Christophe PETIT Bruno LALLEMAND (vice-president)	N/A	N/A
Directeur Général	N/A	N/A		N/A	N/A
Gérant	N/A	Laurent SEYVE	Georges HOFFMANN (secretary)	Laurent SEYVE	N/A
Administrateurs	N/A	N/A		Samuel VEYSSIER	Christophe PETIT (administrateur unique)
Membre du Conseil de Surveillance	N/A	Christophe PETIT Gilles LAVEISSIERE Eric POGNET	N/A	N/A	N/A
<b>Actionariat :</b>	FINUCHEM 100%				N/A
	Autres -	100 % CIMLEC Industrie	100 % CIMLEC Industrie	100 % CIMLEC Industrie	100 % CIMLEC Industrie
Commissaire aux Comptes Titulaire	MAZARS 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	N/A	N/A	N/A	N/A
Commissaire aux Comptes Suppléant	Guillaume POTEL 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	N/A	N/A	N/A	N/A
	MFG DEUTSCHLAND	TENWHIL	ROBOKEEP	NTS	NTS Iberica
Forme juridique	GmbH	SAS	SAS	SAS	SL
Capital	25 000 €	231 000 €	150 000 €	500.000€	93. \$7€
Immatriculation	DE 813126839 - Kehl	13/11/1990	26/10/2001	14/08/2007	18/01/1994
RCS	HRB 1920	379 818 453 Versailles	439 894 379 Versailles	499 526 416 Versailles	RC Madrid Tome 7.586, Section8, Folio 117 Feuille M-122724 C/ Cristóbal Bordiú, 10 - 1ºD
Siège social	Rannenweg 11 A 77695 KEHL Allemagne	1/3 rue Chappe 78130 Les Mureaux	1/3 rue Chappe 78130 Les Mureaux	1/3 rue Chappe 78130 Les Mureaux	28003 Madrid - Espagne
<b>Administration</b>					
Président	N/A	Christophe PETIT	Christophe PETIT	Christophe PETIT	N/A
Directeur Général	N/A	N/A		N/A	Christophe PETIT
Gérant	Michel Beffriou	N/A	Claude BURLLOT (démissionnaire en 2010) N/A	N/A	N/A
Administrateurs	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Membre du Conseil de Surveillance	N/A	N/A	N/A		



<b>Actionnariat :</b>	FINUCHEM			51 % CIMLEC Industrie (100% CIMLEC Industrie en 2010)	100% Cimlec Industrie	100% NTS
	Autres	100 % CIMLEC Industrie	100 % CIMLEC Industrie	49 % CIA (0% en 2010)		
<b>Commissaire aux Comptes Titulaire</b>	Hr Wolfgang HAMMER Sopfenstrasse 8 Wirtschaftsprufer / StB 76530 Baden-Baden Allemagne	MAZARS 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	MAZARS 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	MAZARS 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	MAZARS 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	N/A
<b>Commissaire aux Comptes Suppléant</b>	N/A	Guillaume POTEL 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	Guillaume POTEL 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	Guillaume POTEL 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	N/A	

	<b>LASER TECHNOLOGIES (en cours de liquidation)</b>	<b>ALMITEC</b>	<b>ALMEITA</b>	<b>CNAI</b>
Forme juridique	SA	SAS	SAS	SAS
Capital	40 000 €	37.000€	200.000€	300 000 €
Immatriculation	29/12/2005	23/03/2008	10/04/2008	12/11/2002
RCS	410 912 778 Bobigny	503 405 623 St Nazaire	503 660 045 St Nazaire	444 024 517 St Nazaire Centre d'Affaires ICARE – Bât. D – ZAC de Cadréanr
Siège social	2 rue Paul Langevin 93270 Sevran	71 rue Henri Gautier 44550 Montoir de Bretagne	71 rue Henri Gautier 44550 Montoir de Bretagne	44550 Montoir de Bretagne

<b>Administration</b>	Michel DUMAS, liquidateur amiable	Alain LENOIR	Alain LENOIR	Alain LENOIR
Président				
Directeur Général	N/A	N/A	N/A	Eric BAUDRY
Gérant	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateurs	N/A	N/A	N/A	N/A
Membre du Conseil de Surveillance	N/A	N/A	N/A	N/A

<b>Actionnariat :</b>	FINUCHEM	95,60%	94,7%		95%
	Autres	4,08 % AFMA ROBOTS 0,32 % (pers physiques)	5,3% (pers. physique)	100% ALMITEC	5% (pers.physiques)

<b>Commissaire aux Comptes Titulaire</b>	ROFFE & ASSOCIES 79 avenue du Gal de Gaulle 02200 Soissons	COREVISE 3-5 rue Scheffer 75016 Paris		MAZARS 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie
<b>Commissaire aux Comptes Suppléant</b>	Laurent BARRE 22 rue de la Félicité 75017 Paris	FIDINTER 3-5 rue Scheffer 75116 Paris		Guillaume POTEL 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie

	<b>RECIF Technologies</b>	<b>RECIF Tunisie</b>	<b>RECIF Taiwan</b>	<b>RECIF Belarus</b>	<b>RECIF Inc. (USA)</b>
Forme juridique	SAS	SARL	N/A	N/A	N/A
Capital	2 000 000 €	20 000 Dinar tunisien	5 000 000 \$ taiwanais	20 000 \$ US	97 270 \$ US
Immatriculation	20/07/2005	13/04/2000	30/06/2001	1993	23/08/1988
RCS	483 341 590 Toulouse	B 127572000 ZI Messadine GP1 - Route Sousse	N/A	N/A	N/A
Siège social	9 rue des Briquetiers BP 20096 31703 Blagnac Cedex	Msaken - Gouvernorat de Sousse Tunisie	3F, n°27, Minzu Road Hsin Chu City, Taiwan 300 R.O.C Taiwan	RB 220024 Minsk Asanalieva 72 Bielorussie	7 Nancy Court Wappingers Falls NY 12590 USA

<b>Administration</b>	Raphaël GORGE Alain Jarre (depuis 07/2008)	N/A Bernard BADAS	Alain JARRE Jefferson CHANG	N/A Mikhael LIASHEVICH	Alain JARRE Ed POPLAWSKI
Président					
Directeur Général					
Gérant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateurs	Alain JARRE FINUCHEM PELICAN VENTURE	N/A	N/A	N/A	N/A
Membre du Conseil de Surveillance	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

<b>Actionnariat :</b>	98% FINUCHEM	100 % RECIF Technologies	100 % RECIF Technologies	100 % RECIF Technologies	100 % RECIF Technologies
Commissaire aux Comptes Titulaire	MAZARS 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	Moncef BOUSSANOUGA N/A N/A	N/A	N/A	N/A
Commissaires aux Comptes Suppléant	Guillaume POTEL 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	N/A	N/A	N/A	N/A

## Pôle Défense et Aéronautique

Lotus Technologies a été cédée le 16/06/2008  
ECA HYTEC a été absorbée par ECA le 28/11/2008 (fusion)

	ECA	ECA CNAI	ECA SINTERS	SINTERS CANADA	ECA EN
Forme juridique	SA	SAS	SAS		SAS
Capital	3 144 591 €	1 138 940 €	2 000 000 €	100 \$Canadien	130.000 €
Immatriculation	12/06/1992	08/02/1990	27/04/2006		27/08/1999
RCS	562 011 528 Toulon	353 167 398 Toulouse	489 855 445 Toulouse		424 052 983 Nantes
Siège social	262 rue des Frères Lumière ZI Toulon Est 83078 Toulon Cedex 09	2 rue Paul Mesplé 31100 Toulouse	5 rue Paul Mesplé 31100 Toulouse	1370 rue de Coulomb Bureau 100 - Boucherville Québec - J4B 7J4	332 bd Marcel Paul ZIL 44800 Saint Herblain
<b>Administration</b>					
Président	Dominique VILBOIS	Alain LENOIR	ECA repr. par D. VILBOIS		Jean-Jacques MARTELLI
Directeur Général	Dominique VILBOIS	Jérôme PUY	Jean-Jacques MARTELLI	Yves MARTEL	Philippe NOVELLI
Gérant	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Administrateurs	Jean-Louis SAMBARINO Dominique VILBOIS Loïc LE BERRE Finuchem repr. par R. GORGE Jean-Pierre GORGE	Alain LENOIR Jérôme PUY ECA repr. par D. VILBOIS	Gilbert ROSSO Alexandre MIAUX	Jean-Jacques MARTELLI Thierry CASAMIAN Eric VIGOUROUX	Jean-Jacques PERIOU Dominique VILBOIS Jean-Jacques MARTELLI
Membre du Conseil de Surveillance	N/A	N/A			
<b>Actionnariat :</b>	Finuchem 45 ,84 % Autres 36,07 % (public) 7,79 % (SH CNAI) 0,07 % (Auto détention) 1 ,54 % (Divers nominatifs) 8,69 % (Delta Lloyd)	100 % ECA	99,25 % ECA 0,75 % Gilbert ROSSO	100 % ECA SINTERS	100% ECA
Commissaires aux Comptes Titulaire	ABPR Ile de France 7 rue du Parc de Clagny 78000 Versailles MAZARS 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	MAZARS 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	MAZARS 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	N/A Cabinet comptable: DIRY TOUCHETTE 435 rue de l'Inspecteur Montréal QC Canada	SA ABPR SEINE ET YONNE 6 Place de l'Europe Immeuble Europa 91000 EVRY
Commissaires aux Comptes Suppléant	Jean-Paul PAPEIX 7 rue du Parc de Clagny 78000 Versailles Guillaume POTEL 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	Guillaume POTEL 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	Guillaume POTEL 61 rue Henri Régault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie		SARL ABPR 21 rue des Favorites 75015 Paris

	ECA SINDEL	OD ECA	ECA CSIP	ECA FAROS	SSI (Simulator Systems International)
Forme juridique	SRL	Société de droit turc	Société de droit anglais	SAS	INC
Capital	100 000 €	84 054 €	180 000 £ Sterling	1 000 000 €	15 000 dollars US
Immatriculation	02/03/2006	N/A	N/A	13/02/2006	
RCS	01634650996 Genova	480034 / 427616 Cinnah Cad. Nihat Erim Is Hani		488 477 761 Guingamp	
Siège social	Via Bucarri 29  16153 Genova  Italie	N°37 Kat : 5D.35  06680 Cankaya/Ankara  Turquie	4-6 Granby Court Granby Industrial Estate Weymouth, Dorset DT4 9XB  Grande-Bretagne	Parc Pégase  rue Blaise Pascal  22300 Lannion	11130 E. 56 <sup>th</sup> St  TULSA OKLAHOMA 7414666713 USA
<b>Administration</b>					
Président	Jean Jacques PERIOU			ECA repr. par Jean-Louis SAMBARINO	Dominique VILBOIS
Directeur Général	Virginio BONIFACINO		Simon GILLIGAN	Patrick AKCELROD	
Administrateurs	Virginio BONIFACINO Jean-Jacques PERIOU Jean-Louis SAMBARINO	Emin ERGIN Dominique PAGEAUD Jean-Louis SAMBARINO Derya Serif YARKIN	Jean-Jacques PERIOU Daniel SCOURZIC Jean-Louis SAMBARINO	Dominique VILBOIS Christian KERGLONOU Gérard LE CAM	John PATRICK
Membre du Conseil de Surveillance	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Actionnariat :</b>	Finuchem Autres	96,02 % ECA 60 % ECA 3, 98 % (pers. Physiques) 40 % ORTADOGU	100 % ECA	98 % ECA 2 % (pers. Physiques)	100 % ECA FAROS
Commissaire aux Comptes Titulaire	BDO Via Andrea Appiani 12 20121 MILANO	N/A	MAZARS LLP 8 New Fields 2 Stinford Road Nuffield Poole DORSET	ABPR Seine et Yonne 4 Rue Gustave Eiffel 91070 Bondoufle	Wilsey Meyer Eatmon Tate PLLC 5100 N Classen, Suite 106 OKLAOMA CITY OK 73118
Commissaires aux Comptes Suppléant	N/A	N/A	N/A	Jean-Paul PAPEIX 7 rue du Parc de Clagny 78000 Versailles	N/A

### 1 ROBOTICS

Forme juridique	INC
Capital	100 000 USD
Immatriculation	
RCS	
Siège social	360 route 59 Monsey, NY 10952 USA
<b>Administration</b>	
Président	Serge SEGUIN
Administrateurs	Serge SEGUIN Dominique VILBOIS
Membre du Conseil de Surveillance	N/A
<b>Actionnariat :</b>	Finuchem Autres
	81 % ECA 19 % Serge Seguin
Commissaire aux Comptes Titulaire	N/A
Commissaires aux Comptes Suppléant	N/A

## Foncier

	SCI DES CARRIERES	SAS STONI	MELCO (en cours de liquidation amiable)	LES PATUREAUX
Forme juridique	SCI	SAS	SA	EURL
Capital	960 €	37 500 €	304 898 €	8 000 €
Immatriculation	28/10/2002	01/07/1990	30/10/1991	09/11/1998
RCS	430 091 181 Paris	378 613 178 Versailles	323 254 839 Evry	421 118 688 Paris
Siège social	15/19 rue des Mathurins 75009 Paris	1/3 rue Chappe 78130 Les Mureaux	Siège de la liquidation : 15/19 rue des Mathurins 75009 Paris	15/19 rue des Mathurins 75009 Paris
<b>Administration</b>			Liquidateur amiable : M. Loïc Le Berre	
Président	N/A	Raphaël GORGE	Raphaël GORGE	N/A
Directeur Général	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérant	Raphaël GORGE	N/A	N/A	Raphaël GORGE
Administrateurs	N/A	N/A	Raphaël GORGE Jean-Pierre GORGE Annie GORGE	N/A
Membre du Conseil de Surveillance	N/A	N/A	/N/A	N/A
<b>Actionnariat :</b>				
Finuchem	100%	100%	100%	100%
Autres				
Commissaire aux Comptes Titulaire	N/A	MAZARS 61 rue Henri Régnault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	ROFFE & Associés 79 ave du Gal de Gaulle 02200 Soissons	N/A
Commissaires aux Comptes Suppléant	N/A	Guillaume POTEL 61 rue Henri Régnault – Tour Exaltis 92400 Courbevoie	Laurent BARRE 22 rue de la Félicité 75017 Paris	N/A

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

#### **1.1. Convention d'intégration fiscale**

Les sociétés FINU2 SAS et FINUCHEM DEVELOPPEMENT SAS, créées courant 2008, et la société Récif Technologie sont entrées dans le périmètre d'intégration fiscale à compter du 29 décembre 2008.

Administrateur concerné : Monsieur Raphaël Gorgé

#### **1.2. Convention de détachement entre Finuchem et ECA**

Le Directeur du Pôle Défense et Aéronautique, recruté par FINUCHEM a été détaché au sein de la société ECA et de ses diverses filiales afin d'y assumer les fonctions de mandataire social. Il est refacturé par votre société à la société ECA pour un montant de 134 K€ au titre de l'exercice 2008.

Administrateurs concernés : Messieurs Jean-Pierre Gorgé et Raphaël Gorgé

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

#### **2.1. Conventions de prestations de services**

##### **2.1.1. Convention de prestations de services entre FINUCHEM et ses filiales**

La convention de prestations de services, initialement conclue le 12 avril 2006, entre FINUCHEM et ses filiales, a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2007. Cette convention définit les modalités de facturation au titre des prestations de services rendues par votre Société à ses filiales. Les facturations sont effectuées sur la base des coûts réels affectables majorés d'une marge de 8%.

### 2.1.2. Convention de prestations de services entre FINUCHEM et PELICAN VENTURE

La convention de prestations de services, initialement conclue le 12 avril 2006, entre FINUCHEM et PELICAN VENTURE, a fait l'objet d'un avenant prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elle définit les modalités de facturation pour votre Société au titre des prestations de services (de nature administrative, comptable et financière, de consolidation et de contrôle financier) qu'elle rend à la société PELICAN VENTURE et aux filiales de cette dernière (hors Groupe Finuchem). Les facturations par votre société sont effectuées sur la base des coûts réels affectables majorés d'une marge de 8%.

Pour votre société, les montants concernés par ces conventions de prestations de services en 2008 sont les suivants :

Sociétés (en K€)	Produits	Charges
PELICAN VENTURE	151	508
ECA	642	-
CIMLEC INDUSTRIE	451	-
RECIF TECHNOLOGIES	199	-

### 2.2. Convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avance intra-groupe

Il existe une convention de gestion centralisée de trésorerie pour le groupe selon les principes suivants :

- Les sociétés signataires de cette convention, à savoir FINUCHEM et l'ensemble de ses filiales, conviennent de faire l'usage de façon permanente et systématique de la possibilité de pratiquer entre elles des opérations de trésorerie qui seront coordonnées par FINUCHEM ;
- Les avances de trésorerie sont rémunérées sur la base d'un taux EURIBOR 1 mois, pour les périodes comparables, les intérêts excédentaires sont rétrocédés aux bénéficiaires au prorata de leur participation au pool, déduction faite des frais de fonctionnement supportés par FINUCHEM.

Les effets de cette convention de gestion de trésorerie centralisée sont les suivantes sur l'exercice (en K€) :

K€ Sociétés	Valeur au 31/12/2008		Exercice 31/12/2008	
	Avances consenties	Avances reçues	Intérêts reçus	Intérêts versés
CIMLEC INDUSTRIE	815	-	34	-
LASER TECHNOLOGIES	679	-	-	-
LES PATUREAUX	-	1 228	9	-
MELCO	701	-	29	-
RECIF TECHNOLOGIES	5 456	-	155	-
SCI CARRIERES	133	-	5	-
SCI STONI	-	2 872	-	131
FINU2	-	19	-	-
FINUCHEM DEVELOPPEMENT	-	19	-	-

### **2.3. Convention d'intégration fiscale**

Votre société a opté, au sens des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, pour une convention d'intégration fiscale avec les sociétés suivantes : LASER TECHNOLOGIES, LES PATUREAUX, MELCO, CIMLEC INDUSTRIE, NTS.

### **2.4. Convention de prêt avec la société SH CNAI (devenue CNAI)**

Dans le cadre du rachat de cette filiale, votre société s'est substituée pour rembourser l'avance en compte courant du groupe vendeur. Cette opération est désormais assimilée à un prêt de votre société à la société CNAI. Le solde restant dû au 31 décembre 2008 s'élève 1.781 K€ et les intérêts perçus au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à 80 K€.

### **2.5. Convention de prêt avec la société IRI**

Dans le cadre du rachat du groupe SH ItI CNA, votre société a consenti le 21 février 2005 un prêt à la société SC IRI, filiale roumaine. Ce prêt devait être remboursé au plus tard le 21 février 2006. Le restant dû au 31 décembre 2008 s'élève à la somme de 1.034 K€.

### **2.6. Convention de sous-location**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, votre Société sous-loue une partie des locaux situés 15-19 rue des Mathurins – 75009 PARIS, aux sociétés PELICAN VENTURE et SOPROMECC Participations, moyennant la facturation d'un loyer et de charges au titre de ces locaux. Les produits de l'exercice incluent les refacturations suivantes :

- PELICAN VENTURE : 80 K€
- SOPROMECC Participations : 34 K€

Fait à Paris et à Courbevoie, le 27 avril 2009

*MAZARS*  
Bernard ESPAÑA

Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et Paris

*COREVISE*  
Stéphane MARIE

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2009

### Titres détenus :

Au 31 décembre 2008, 286.979 actions, soit 4,54 % du capital

Au 31 mars 2009, 305.687 actions, soit 4,83 % du capital

**Répartition des titres détenus par objectif :** au 31 décembre 2008, 13.363 actions sont détenues en vue de régulariser le cours de bourse ; 273.616 actions sont détenues en vue d'être remises à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

**Objectifs du programme :** le programme a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- assurer l'animation du marché des actions, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- remettre des actions à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- céder ou attribuer des actions aux salariés ou dirigeants de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions existantes ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la huitième résolution et dans les termes qui y sont indiqués.

**Rachats maximum :** le montant maximum des acquisitions ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que la société ne pourra détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social. Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital de la société. Le prix maximum d'achat est fixé à 30 € par action. Le montant maximal de l'opération est donc fixé à 18.969.960 €, correspondant à 632.332 actions (soit 10 % du capital au 8 avril 2009) au prix maximal de 30 € par action.

**Durée du programme :** 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009.

### Opérations effectuées dans le cadre du programme du 18 juin 2008 :

	Achats	Ventes	Transferts
<b>Du 19 juin au 31 décembre 2008</b>	<b>145.837</b>	<b>80.053</b>	-
<b>Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009</b>	<b>64.605</b>	<b>45.897</b>	-
<b>Totaux</b>	<b>210.442</b>	<b>125.950</b>	-

Toutes les opérations sont réalisées au comptant.



**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS A PRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
(ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE) DU 30 JUIN 2009**

**A titre ordinaire**

**Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 4.900.196,19 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 2.778 €, et le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant à 759 €.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice se soldant par un résultat net consolidé part du Groupe de (9.227) K€.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution (Approbation des conventions réglementées)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport et approuve les conventions qui y sont présentées.

**Quatrième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2008 d'un montant de 4.900.196,19 € de la manière suivante :

**Origine du résultat à affecter :**

✓ Résultat de l'exercice	(4.900.196,19) €
<b>Total</b>	<b>(4.900.196,19) €</b>

**Affectation proposée :**

✓ Report à nouveau	(4.900.196,19) €
<b>Total</b>	<b>(4.900.196,19) €</b>

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il lui a été rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants (division du nominal par 5 intervenue en février 2005) :

Exercice	Dividende par action <sup>(1)</sup>
<b>2005</b>	0,50 €
<b>2006</b>	0,50 €
<b>2007</b>	0,16 €

<sup>(1)</sup> Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

#### **Cinquième résolution (Absence de distribution de dividendes)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et eu égard aux pertes réalisées en 2008, décide de ne pas distribuer de dividendes.

#### **Sixième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et des éléments d'information figurant dans le descriptif du programme établi conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir les propres actions de la société.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- animer le marché du titre FINUCHEM, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- remettre des actions à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- céder ou attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions existantes ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi acquises par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la dixième résolution ci-après et dans les termes qui y sont indiqués ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par recours à des instruments financiers dérivés ; la Société pourra utiliser la présente autorisation et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment des dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale fixe à 30 € par action le prix maximum d'achat.

Sans préjudice des limites et conditions fixées par ailleurs dans la réglementation applicable, l'Assemblée Générale décide que le montant maximum d'actions pouvant être acquises par le Conseil d'administration ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, en prenant en compte les actions d'ores et déjà détenues par la Société au jour des opérations de rachat, étant précisé que la Société ne pourra détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social. Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital de la Société.

Le montant maximal théorique de l'opération est donc fixé à 18.969.960 €, correspondant à l'achat de 632.332 actions (soit 10 % du capital au 31 décembre 2008) au prix maximal de 30 € par action.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, soit de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Il est ici précisé que ces opérations devront être effectuées en conformité avec les règles déterminées par les dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour faire usage de la présente autorisation.

La présente autorisation est consentie pour une période maximale de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de son adoption par l'Assemblée Générale et pour le solde restant, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions.

#### **Septième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre GORGE)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et constatant que le mandat de M. Jean-Pierre GORGE vient à expiration ce jour, renouvelle le mandat de ce dernier, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le mandat de ce dernier.

#### **Huitième résolution (Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire (COREVISE))**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle pour une durée de 6 exercices, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire, COREVISE domicilié 3 rue Scheffer, 75016 PARIS ; son mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### **Neuvième résolution (Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant (FIDINTER))**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle pour une durée de 6 années, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant, FIDINTER domicilié 3 rue Scheffer, 75016 PARIS ; son mandat expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### **A titre extraordinaire**

#### **Dixième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, et en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à :

- annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre des plans de rachats décidés par la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par périodes de 24 mois, étant rappelé que cette limite de 10 % s'applique à un montant du capital de la Société qui sera le cas échéant ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
- réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction du capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période maximale de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues.

#### **A titre ordinaire**

##### **Onzième résolution (Pouvoirs)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité prescrites par la loi.

## **Responsables de l'information et de la communication financière**

Raphaël GORGÉ, Directeur Général

15, rue des Mathurins – 75009 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 77 94 77– Fax : +33 (0)1 44 77 89 77

[rg@finuchem.fr](mailto:rg@finuchem.fr)

Loïc LE BERRE, Directeur Général Adjoint Finances

15, rue des Mathurins – 75009 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 77 94 77– Fax : +33 (0)1 44 77 89 77

[lleberre@finuchem.fr](mailto:lleberre@finuchem.fr)

## **Responsable du document de référence**

Jean-Pierre GORGÉ, Président du Conseil d'administration

## **Attestation du responsable du document de référence**

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 12 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 66 et 81 du présent document. Le rapport sur les comptes consolidés comporte des observations.

Les informations financières incorporées dans le présent document de référence par référence aux exercices 2007 et 2006 avaient fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans les précédents documents de référence 2007 (pages 61 et 73) et 2006 (pages 58 et 70). Les rapports sur les comptes consolidés comportaient des observations. »

Fait à Paris, le 27 avril 2009

Le Président

Jean-Pierre GORGÉ

## **Responsables du contrôle des comptes Premier Commissaire aux Comptes titulaire**

COREVISE

3 rue Scheffer

75016 PARIS

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2007 jusqu'à l'expiration du mandat du Cabinet ROFFE et Associés, son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Le renouvellement de son mandat est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## **Second Commissaire aux Comptes titulaire**

MAZARS

61 rue Henri Régnault

92400 COURBEVOIE

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (*deuxième nomination*).

### **Premier Commissaire aux Comptes suppléant**

FIDINTER  
3 rue Scheffer  
75016 Paris

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2007 jusqu'à l'expiration du mandat de monsieur Laurent BARRE, son prédécesseur démissionnaire soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Le renouvellement de son mandat est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **Second Commissaire aux Comptes suppléant**

Monsieur Guillaume POTEL  
61 rue Henri Régault  
92400 COURBEVOIE

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (*deuxième nomination*).

### **Politique d'information**

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes...) peuvent être consultés au siège du Groupe, 15 rue des Mathurins – 75009 PARIS.

## **DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL**

L'ensemble des informations publiées par FINUCHEM sont disponibles sur le site internet de la société ([www.finuchem.fr](http://www.finuchem.fr)). Les communiqués et avis de mise à disposition de documents sont diffusés par ACTUSNEWSWIRE, diffuseur professionnel d'information réglementée.

<b>Documents</b>	<b>Date de publication</b>
Bilan annuel du contrat de liquidité	8/01/2008
Communiqué chiffre d'affaires 2007	11/02/2008
Communiqué sur les résultats 2007 et publication du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008	24/04/2008
Mise à disposition du document de référence 2007	29/04/2008
Assemblée Générale mixte du 18 juin 2008 - Modalités de mise à disposition des documents préparatoires	07/05/2008
Réunion sur seconde convocation d'une AGO pour le 8 juillet 2008 – Modalités de mise à disposition des documents préparatoires	30/06/2008
Communiqué sur le chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2008	13/08/2008
Communiqué résultats 1er semestre 2008	30/09/2008
Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2008	02/10/2008
Communiqué relatif au changement de mode de direction (dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général)	16/10/2008
Communiqué sur le CA du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2008 et sur le CA sur 9 mois	05/11/2008
Communiqué sur les recommandations AFEP/MEDEF	30/12/2008
Communiqué sur le CA du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2008 et sur le CA 2008	16/02/2009
Impact de l'activité semi-conducteur sur les comptes 2008 du Groupe FINUCHEM	18/03/2009
Déclarations liées à la réalisation du programme de rachat d'actions	mensuel

## TABLE DE CONCORDANCE AVEC L'ANNEXE I DU REGLEMENT (CE) N° 809/2004

Le tableau ci-dessous fait référence aux parties I, II et III du document, telles que mentionnées au sommaire page 1.

<b>RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU REGLEMENT (CE) N° 809/2004</b>	<b>Information correspondante dans le document de référence</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1	Partie III, « Responsables de l'information et de la communication financière »
1.2	Partie III, « Responsables de l'information et de la communication financière »
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1	Partie III, « Responsables de l'information et de la communication financière »
2.2.	Non applicable
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	
3.1 Informations historiques	Partie I, « Chiffres clés »
3.2 Informations intermédiaires	Non applicable
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	
	Partie II, Rapport de gestion, paragraphe « facteurs de risques »
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1 Histoire et évolution de la société	Partie I, « Historique »
5.1.1	Partie III, « Renseignements de caractère général »
5.1.2	Partie III, « Renseignements de caractère général »
5.1.3	Partie III, « Renseignements de caractère général »
5.1.4	Partie III, « Renseignements de caractère général »
5.1.5	Partie I, « Historique », « Faits marquants »
5.2 Investissements	Non applicable (critères VAMPS)
5.2.1	Non applicable (critères VAMPS)
5.2.2	Non applicable (critères VAMPS)
5.2.3	Non applicable (critères VAMPS)
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1 Principales activités	Partie I, « Métiers et clients »
6.1.1	
6.1.2	Partie I, « Recherche et développement »
6.2 Principaux marchés	Partie I, « Métiers et clients » et « Chiffres clés »
6.3 Événements exceptionnels	Non applicable
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences,...	Non applicable
6.5 Position concurrentielle	Non applicable
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1 Description sommaire du groupe	Partie II, Rapport de gestion, § actionnariat
7.2 Liste des filiales importantes	Partie II, « Organisation du groupe » et Comptes sociaux, § tableau des filiales et participations ; Partie II, Comptes consolidés § 7 ; Partie III, « Présentation juridique des filiales »
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	Partie II, Comptes consolidés, § 4.2
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	Non applicable
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	

9.1. Situation financière	Partie II, Rapport de gestion
9.2. Résultat d'exploitation	Partie II, Rapport de gestion
9.2.1.	
9.2.2	Partie II, Rapport de gestion
9.2.3	Non applicable
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1 Capitaux de l'émetteur	Partie II, Comptes consolidés
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	Partie II, Comptes consolidés
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure financière	Partie II, Comptes consolidés
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	Non applicable
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	Non applicable
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	
	Partie II, Comptes consolidés § 2.4 et 4.2 ; Rapport de gestion § « recherche et développement »
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
12.1	Partie II, Rapport de gestion § « évolution prévisible et perspectives d'avenir »
12.2	Partie II, Rapport de gestion § « évolution prévisible et perspectives d'avenir »
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	
	Non applicable
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
14.1 Organes d'administration et de direction	Partie II, Rapport de gestion § « administrateurs »
14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	Partie II, Rapport de gestion § « administrateurs » ; Partie II, Comptes sociaux, § 3.6 « information relatives aux parties liées »
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	Partie II, Rapport de gestion § « rémunération des mandataires sociaux »
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Partie II, Rapport de gestion § « rémunération des mandataires sociaux »
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	Partie II, Rapport de gestion § « administrateurs »
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	Partie II, Rapport de gestion § « rémunération des mandataires sociaux »
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	Partie III, Rapport du président sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	Partie III, Rapport du président sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne
<b>17. SALARIÉS</b>	
17.1 Nombre de salariés	Partie I, « chiffres clés » ; Partie II, Rapport de gestion § « politique sociale » ; Partie II, Comptes consolidés § 5.1
17.2 Participation et stock-options	Partie II, Rapport de gestion, § « rémunération des mandataires sociaux » et § « actionnariat »
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	Partie II, Rapport de gestion, § « participation des salariés au capital »



<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social	Partie II, Rapport de gestion, § « actionnariat »
18.2 Existence de droits de vote différents	Partie II, Rapport de gestion, § « actionnariat »
18.3 Détention et contrôle de l'émetteur	Partie II, Rapport de gestion, § « actionnariat » et § « administrateurs »
18.4	Non applicable
<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	
	Partie II, Comptes sociaux § 3.6 et Comptes consolidés § 4.25
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1 Informations financières historiques	Partie II, Comptes consolidés ; incorporation par référence des comptes sociaux, consolidés, rapports de gestion et rapports des CAC au titre de 2006 et 2007
20.2 Informations financières pro forma	Non applicable
20.3 États financiers	Partie II, Comptes consolidés
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	Partie III, « Responsables de l'information financière »
20.4.1	
20.4.2	Partie III, « Responsables de l'information financière »
20.4.3	Non applicable
20.5. Date des dernières informations financières	Partie II (Rapport financier annuel 2008)
20.5.1	
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable
20.6.1	
20.6.2	
20.7. Politique de distribution des dividendes	Partie II, Rapport de gestion, § « affectation du résultat et distribution »
20.7.1	Partie II, Rapport de gestion, § « affectation du résultat et distribution »
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	Partie II, Rapport de gestion § « événements importants survenues depuis la clôture de l'exercice » ; Partie II, Comptes consolidés, § 5.3 ; Partie II, Comptes sociaux, § 4.9
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Partie II, Rapport de gestion § « événements importants survenus depuis la clôture » et Comptes consolidés § 5.4
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
21.1. Capital social	
21.1.1	Partie III, § « renseignements de caractère général » et § « évolution du capital social »
21.1.2	Non applicable
21.1.3	Partie II, Rapport de gestion § « rachat d'actions » et § « actionnariat » ; Partie II, Comptes consolidés § 4.12
21.1.4	Non applicable
21.1.5	Non applicable
21.1.6	Non applicable
21.1.7	Partie III, § « évolution du capital social »
21.2. Acte constitutif et statuts	Partie III, § « renseignements de caractère général »
21.2.1	
21.2.2	Partie III, § « renseignements de caractère général »
21.2.3	Partie III, § « renseignements de caractère général »
21.2.4.	Partie III, § « renseignements de caractère général »
21.2.5	Partie III, § « renseignements de caractère général »

21.2.6	Partie III, § « renseignements de caractère général »
21.2.7	Partie III, § « renseignements de caractère général »
21.2.8.	Partie III, § « renseignements de caractère général »
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	
	Non applicable
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	
	Non applicable
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	
	Partie III, § « renseignements de caractère général » ; Partie III, Document d'information annuel
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	
	Partie II, Comptes sociaux, tableau des filiales et participations ; Partie II, Comptes consolidés § 7

*Groupe*  
**FINUCHEM**

■ 15, rue des Mathurins  
75009 PARIS

Tél : + 33 (0)1 44 77 94 77

Fax : + 33 (0)1 44 77 89 77

[www.finuchem.fr](http://www.finuchem.fr)